De la graine aux paysages

Pourquoi et comment prescrire des végétaux sauvages et locaux

Edition 2024

WWW.VEGETAL-LOCAL.FR

VÉGÉTAL local

La biodiversité prend racine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

De la graine aux paysages

Pourquoi et comment prescrire des végétaux sauvages et locaux

Edition 2024

Rédaction : Damien Provendier (CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées) et Catherine Déat-Bleuze (Paysagiste-Concepteur, Atelier cap paysages urbanisme)
Mise en page : Estelle Grossias
Comité éditorial : Sandra Malaval (CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées), Maxime Depinoy (Plante & Cité), Marianne Hédont

Remerciements

Un grand merci à Ghislain Huyghe (Biotec) et Luc Vancrayelynghe (Luciole) pour leur appui technique.

Un merci tout particulier à Gilles Clément pour nos échanges quant aux végétaux sauvages et locaux et la rédaction de la préface de ce guide.

Merci à l'ensemble des relecteurs (par ordre alphabétique) : Marin Baudin (CAUE 23), Jacques Detemple (SCIC Végétal Nord-Est), Benjamin Gourlin (Afac Agroforesteries), Sandrine Larramendy (Plante & Cité), Mathurin Schena (UNEP), Benjamin Pierrache (Plante & Cité).

Merci à l'ensemble des contributeurs, par ordre alphabétique :
Véronique Baer (AFAHC Occitanie), Aymeric Besse (Bordeaux Métropole), Clément Bollinger (Caudex), Laurent Chatelain (pépinières Chatelain), Pierre et Clément Crété (pépinières Crété), Manuel Delafoulhouze (CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées), Marie Paule Guilbaud (Bordeaux Métropole), Corentin Lecouillard (PNR Brenne), Gaelle Le Saout (d'Ici là paysagistes), Anne Marchand (Présidente d'Hortis et cheffe de l'unité Patrimoine naturel au Conseil départemental des Hauts-de-Seine), Dora Papp (Base), Adeline Perera (pépinière Astrance), Julien Planche (Phytosem), Christophe Ringeisen (SCIC Végétal Nord Est), Benoît Reghem (Bourdin), Jeanne Souvent (Base), Zineb Taha (Ecosphere).

Ce travail s'appuie également sur la contribution de Damien Hiribarando (Oxalis), Yohan Legen (Oxalis), Emeline Jourdan (Oxalis) et Denis Lebert (Abies) produite dans le cadre de la mission d'appui à l'intégration des critères *Végétal local* dans les appels d'offre réalisée en 2020 pour Plante & Cité, merci à eux.

Editeur : Office français de la biodiversité
Pour citer ce document : Provendier Damien et Déat-Bleuze Catherine, 2024. De la graine aux paysages - Pourquoi et comment prescrire des végétaux sauvages et locaux - Editeur : Office français de la biodiversité.
Photographie page de couverture : Alizari/S. Perera

Préface

de Gilles Clément, jardinier, paysagiste, botaniste, entomologiste, biologiste et écrivain

LE MONDE VIVANT LOCAL ET PLANÉTAIRE

Notre planète est constituée de multiples biotopes. En chacun d'eux, quelle que soit l'échelle concernée (micro ou macro biotope), il existe une série floristique adaptée au lieu : sol, climat, qualité de l'air et de l'eau. Il en est de même pour les animaux ou les micro-organismes ; tout le vivant est lié aux conditions de vie du milieu dans lequel il évolue.

Les espèces installées en un lieu déterminé depuis longtemps ont acquis un équilibre physiologique en relation avec les conditions locales de vie.

Cette aptitude à vivre sans assistance donne une force essentielle aux espèces dites « indigènes » à partir du moment où elles continuent à pouvoir vivre dans les lieux qui ont forgé leur équilibre.

Utiliser les espèces connues pour être locales dans un projet d'aménagement c'est par avance favoriser leur installation et leur durée de vie sans éprouver la nécessité d'une dépense d'énergie rendue obligatoire pour la survie des espèces non accoutumées au lieu (arrosage, engrais, protections diverses, taille etc...). À cet avantage biologique reconnu, il faut ajouter le pouvoir de la graine, moins souvent valorisé mais pourtant d'une grande efficacité.

La graine est par essence une invention : c'est un être en dormance résultant d'une fécondation donc d'un croisement. Les êtres initiateurs du croisement (les parents) ont vécu des stress qui ont pu marquer leur vie et modifier leur attitude jusqu'à inscrire ces changements dans le génome ou l'épigénome de leurs descendants (évolution lamarckienne, transmission des caractères acquis). Cette acquisition est susceptible de renforcer l'immunité des espèces naissantes qui savent répondre aux aléas des changements de mode de vie. Les perturbations climatiques jouent un rôle important dans ces mécanismes de l'évolution.

Dans le cadre des projets de restaurations écologiques désormais considérés comme urgents, il serait prudent de faire confiance au génie naturel inventif (la graine) et non à une névrotique plantation de clones issus de la multiplication de copies conformes.

Au local il faut donc ajouter l'inventif. La graine invente.

Une troisième notion est à intégrer dans les projets établis en faveur du maintien de la diversité sur la planète : l'opportunisme biologique.

La plante est un être vivant fixé au sol par son système racinaire. Cela ne l'empêche pas de se déplacer par le biais de ses graines. Beaucoup d'entre elles ont les atouts du voyage : akènes de pissenlit, samares d'érables sont emportées par le vent, fruits de gaillets voyagent en velcro sur les poils des animaux, d'autres graines, très nombreuses, stagnent dans l'estomac d'oiseaux ou de mammifères avant d'être relâchées en vol, ayant bénéficié des acides gastriques pour que soit levée leur dormance. Toutes les plantes voyagent. Une partie d'entre elles parviennent à s'installer dans le lieu où elles ont « atterri » si les conditions de vie le permettent. Tel est l'opportunisme biologique, en permanente fonction au cours de l'histoire de l'évolution. On s'installe là où il est possible de vivre.

Ce constat nous amène à considérer un biotope comme une zone d'échanges précieux entre tous les êtres qui la composent à l'instant où on en fait l'analyse en prenant conscience que la liste des composants de l'écosystème que nous avons sous les yeux est sans doute bien différente de celle des siècles passés et ne sera pas la même dans le futur.

Trois mots résument la situation : diversité, invention, mobilité.

Par logique écologique nous devons favoriser les espèces locales changeantes sans jamais envisager un programme fixiste.
Toujours la vie invente.

Gilles Clément

Édito

de Olivier Thibault, directeur général de L'Office français de la biodiversité

VÉGÉTAL LOCAL, C'EST AVANT TOUT UNE AVENTURE COLLECTIVE

Producteurs de végétaux, scientifiques, gestionnaires d'espaces naturels, utilisateurs… Tous ont contribué à l'émergence de cette marque de l'OFB génératrice de filières de production de végétaux au cœur des préoccupations de l'établissement : la reconquête de la biodiversité dans un contexte d'indispensable atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Végétal local, c'est aussi un dispositif au service des politiques publiques, qu'elles émanent de l'échelle européenne avec les objectifs fixés en matière de restauration des écosystèmes, jusqu'à l'échelle locale avec le recours aux solutions fondées sur la nature, en passant par la Stratégie nationale biodiversité qui met fortement l'accent sur la préservation et la restauration des continuités écologiques à travers la Trame verte et bleue.

Avec plus de 120 producteurs engagés dans la marque, plusieurs millions d'arbres et d'arbustes vendus chaque année, et un développement en cours en outre-mer, *Végétal local* assure un regard nouveau sur les filières de fourniture en semences et plants à partir des ressources offertes par les milieux naturels de nos territoires.

Faire appel aux végétaux issus de la filière *Végétal local*, c'est en effet assurer le succès des opérations de gestion et de restauration écologique, en faveur de notre patrimoine qu'est la biodiversité.

Ce guide vise ainsi à aider les collectivités et entreprises à recourir aux végétaux sauvages collectés et produits localement, porteurs d'adaptations génétiques locales et favorables aux interactions avec les autres êtres vivants. Il promeut également les solutions pour mener à bien des projets réussis de semis ou de plantations, en mettant en concordance l'offre et la demande.

Car semer et planter représentent de véritables engagements pour séquestrer le carbone, désartificialiser nos sols, réduire l'érosion, prévenir les inondations… et bien sûr renforcer la biodiversité.

C'est ainsi que nous assurerons la pérennité de nos espaces communs et la résilience de nos territoires, socles de nos communautés humaines et non humaines.

Olivier Thibault
Directeur général de L'office français de la biodiversité

Sommaire

1 COMPRENDRE LA MARQUE *VÉGÉTAL LOCAL*

1.1 • Une marque de référence pour les végétaux sauvages d'origine locale ***9***
1.2 • Les atouts des végétaux marqués *Végétal local* ***10***
1.3 • Les définitions du vocabulaire utilisé dans le cadre de la marque *Végétal local* ***11***
1.4 • Le réseau des animateurs et des correspondants locaux ***13***
1.5 • Le choix des végétaux de la marque *Végétal local* en fonction des usages et des objectifs en faveur de la biodiversité ***15***
› L'agroécologie et l'agroforesterie : la reconquête des fonctionnalités écologiques dans les systèmes de production *16*
› La restauration écologique : les végétaux sauvages et locaux indispensables *16*
› Les aménagements des espaces extérieurs collectifs publics et privés : des végétaux pour une ville résiliente *17*
1.6 • Les acteurs de la production et de la revente : les bénéficiaires de la marque *Végétal local* ***18***
1.7 • Le processus de production ***19***
› Les arbres et arbustes *19*
› Les herbacées : plantes annuelles et vivaces *23*
› L'identification des lots *27*

2 LA PRESCRIPTION DE VÉGÉTAUX DE LA FILIÈRE *VÉGÉTAL LOCAL*

2.1 • Un changement de paradigme ***30***
2.2 • Les végétaux de la marque *Végétal local* au cœur des projets de territoire ***31***
2.3 • La phase opérationnelle du projet avec des végétaux marqués *Végétal local* ***34***
› Les différents types de marchés *34*
› La prescription *41*
2.4 • La définition de la palette *Végétal local* ***45***
2.5 • La gestion : assurer la pérennité de l'action sur le long terme et penser la gestion dès la conception **46**

3 FICHES TECHNIQUES

FICHE 1 • Concevoir avec le sourcing 50
FICHE 2 • Rédiger le dossier de consultation des entreprises (DCE) 52
FICHE 3 • Mettre en place un contrat de culture 58
FICHE 4 • Contrôler et suivre l'approvisionnement des végétaux 64
FICHE 5 • S'informer, se former et partager 66

Introduction

L'habitabilité du monde est menacée, pas un jour ne passe sans que des évènements climatiques et écologiques ne nous le rappellent. Aujourd'hui, il est reconnu que l'un des plus grands enjeux pour le maintien de notre société est l'action en faveur de la biodiversité et des écosystèmes.
Les écosystèmes sont des complexes dynamiques qui interagissent, ils sont composés de communautés de plantes, d'animaux, de micro-organismes et d'éléments de nature inerte. Les écosystèmes rendent la vie humaine possible, en fournissant des aliments nutritifs, de l'eau propre, en régulant les maladies et le climat, en contribuant à la pollinisation des cultures, à la formation et la protection des sols… autant de services écosystémiques dépendant de la biodiversité.
Les écosystèmes sont intrinsèquement liés au paysage, à la végétation, au type de sol, à l'altitude… Aussi, ils sont cruciaux à considérer dans tout programme d'aménagement ou de réhabilitation de milieu. La reconquête de la biodiversité avec des végétaux sauvages d'origine locale constitue une des réponses aux enjeux de maintien et de soutien, des fonctions écologiques des écosystèmes. Par conséquent, ils contribuent à l'attractivité des territoires par la préservation des paysages. En effet, la France est la première destination touristique mondiale par nombre d'habitants, on ne peut donc ignorer le lien intime entre le cachet qu'on lui recherche - terroirs, gastronomie et art de vivre, culture - et ses paysages, produisant dès lors une valeur économique.

Dans la nature, le capital génétique de la flore est un des fondements de l'équilibre des écosystèmes : il résulte de milliers d'années d'adaptations aux conditions géographiques, géologiques, climatiques locales... Autrement dit, les espèces sauvages, dans leur territoire d'origine, ont un fort potentiel pour répondre aux perturbations des milieux et faciliter leur résilience.
Les espèces végétales ont des réponses naturellement variables face à l'évolution du climat. D'autant plus que celle-ci entraîne aussi une évolution des pressions de prédation et des risques sanitaires. Certaines espèces seront plus tolérantes et résistantes aux changements, d'autres moins et pourraient se raréfier, ou se déplacer. Dans ce contexte, la diversité génétique est nécessaire aux espèces pour s'adapter à l'intensité et au rythme des changements environnementaux. Cette diversité constitue ainsi le fondement de la résilience en nature, particulièrement pour la survie aux températures et aux évènements climatiques extrêmes qui y sévissent. L'adaptation actuelle des populations est liée à de très nombreuses variations génétiques, chacune de faible effet, et ayant une origine évolutive ancienne*.
Restaurer les écosystèmes avec des végétaux locaux à forte diversité génétique constitue donc un atout non négligeable dans le contexte des changements globaux.

Un collectif d'acteurs visionnaires composé de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN), l'Afac-Agroforesteries et Plante & Cité, en réponse à un appel à projet du ministère chargé de l'Écologie, est à l'origine de la marque *Végétal local*. Sa vocation est de garantir que les semences et les plants soient sauvages et indigènes, porteurs d'une large diversité génétique et issus de collecte en milieu naturel dans chaque aire biogéographique en France.

La marque *Végétal local* pose un cadre pour le marché français des plantes sauvages et apporte des garanties aux acheteurs. Depuis sa création en 2015, la demande de végétaux sauvages d'origine locale est croissante, grâce aux initiatives lancées à l'échelle mondiale, telle que la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, au niveau européen et national, avec le Pacte Vert Européen, Stratégie Nationale Biodiversité 2030 et à la mise en œuvre de projets locaux de restauration écologique et d'agro-écologie.

Les filières de collecte et de production de végétaux sauvages d'origine locale s'organisent graduellement et sont en pleine croissance en France. **Cependant la prescription de la marque *Végétal local* nécessite un changement de paradigme fondamental** afin d'assurer le bon déroulement de sa mise en œuvre.

Ce guide présente les étapes clés du processus prescriptif depuis la préparation du marché jusqu'au suivi du chantier.

* Kremer A., Plomion C . et Leroy T., 2023. Changement climatique : la diversité génétique à l'origine de l'adaptation des arbres ? The Conversation, 31 mai 2023

Crédit : CBN PMP/J.Garcia

PARTIE N°1

1 Comprendre la marque *Végétal local*

La marque *Végétal local* a été déposée en janvier 2015 à l'INPI. Créée dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité, elle est aujourd'hui une marque collective de l'Office français de la biodiversité (OFB).

1.1 - UNE MARQUE DE RÉFÉRENCE POUR LES VÉGÉTAUX SAUVAGES D'ORIGINE LOCALE

En France, avant la création de la marque *Végétal local*, la distribution des semences et plants sauvages (non sélectionnés), n'était pas encadrée et le prescripteur avait peu de garanties sur l'origine de la graine et/ou de son lieu de production.
La marque *Végétal local* est construite sur **trois piliers fondamentaux,** qui sont autant de gages pour la réussite d'un projet de restauration de la biodiversité, des écosystèmes et de leur fonctionnalité :

- Assurer la **traçabilité** pour chaque végétal commercialisé depuis **son aire biogéographique de collecte en milieu naturel.**
- Encadrer les **pratiques de collecte durable** en milieu naturel afin de ne pas porter atteinte à l'équilibre des populations de plantes des sites de prélèvement.
- Minimiser la sélection, pour favoriser une **large diversité génétique** et promouvoir la commercialisation de végétaux sauvages indigènes porteurs d'un patrimoine génétique spécifique de l'aire biogéographique considérée (via les adaptations génétiques locales).

Carte des aires biogéographiques de la marque *Végétal local* de l'OFB

Source des données : ADMIN-EXPRESS-COG édition 2020, BD CARTHAGE"' ©Sandre 2007 Réalisation: CBNPMP, AH. octobre 2023

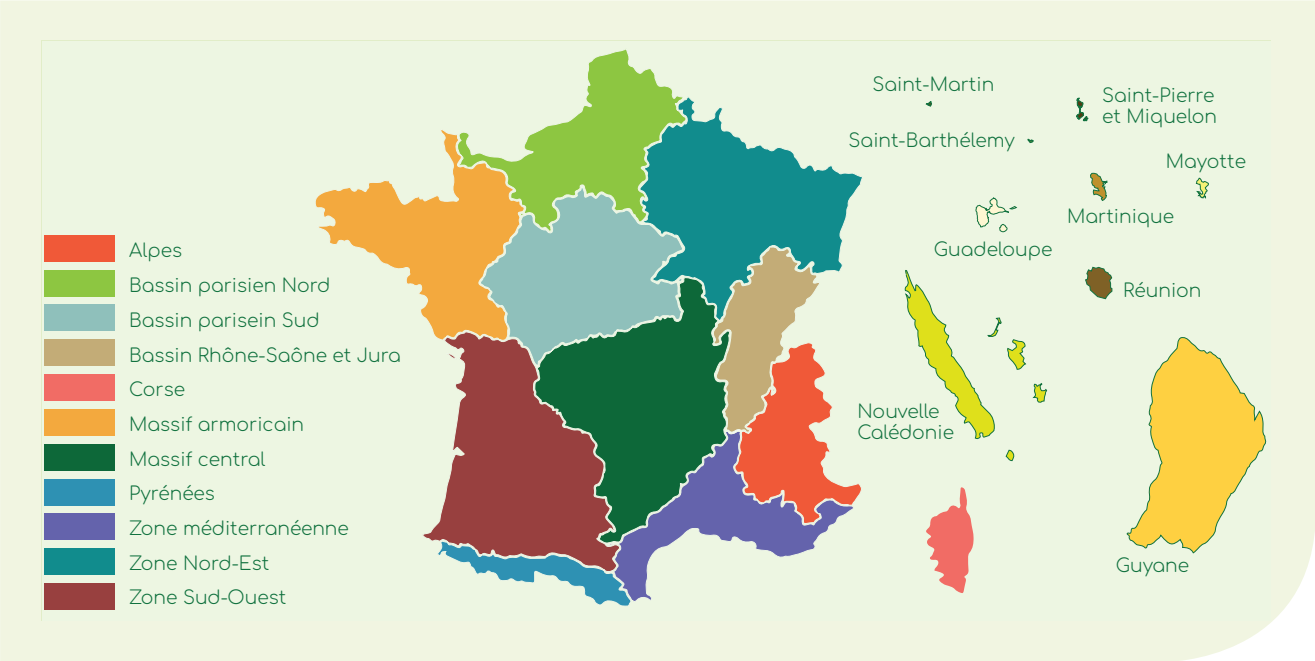

Les végétaux marqués *Végétal local* ont des caractéristiques particulières qui les différencient des végétaux d'autres gammes commercialisées. Ces végétaux sont indigènes dans leur région d'origine, ils ne sont ni rares, ni menacés*, ni protégés, ni issus d'hybridation ou de sélection. Ils peuvent être commercialisés directement après leur collecte en milieu naturel ou après multiplication ou élevage (mélanges de semences, plants d'arbres et d'arbustes, godets d'herbacées…).

* sauf certaines espèces de plantes messicoles menacées, qui sont valorisées par la marque, en protégeant la ressource, dans l objectif de renforcer ces populations de plantes compagnes des cultures, qui sont en déclin.

1.2 - LES ATOUTS DES VÉGÉTAUX MARQUÉS *VÉGÉTAL LOCAL*

Les végétaux marqués *Végétal local* pour chaque territoire sont **naturellement adaptés** à l'aire biogéographique dans laquelle ils ont évolué depuis des millénaires. Cette **longue co-évolution avec le milieu environnant** permet une **synchronisation logique avec les besoins de la faune associée** (type et temporalité des ressources nutritionnelles disponibles et des abris).

Syrphe sur un bleuet. Crédit CBN PMP/F.Denarié

L'usage de végétaux sauvages et locaux répond aux objectifs des Solutions Fondées sur la Nature*. La marque *Végétal local* favorise la **conservation dynamique de la biodiversité des plantes sauvages et ainsi, leurs capacités d'adaptation et leur résilience face aux changements globaux.**

La marque *Végétal local* induit le développement de **filières durables** basées sur des chaînes **d'approvisionnement locales,** depuis la collecte en milieu naturel jusqu'à la restauration des écosystèmes.
Outre leur contribution à la reconquête de la biodiversité, ces végétaux constituent **des communautés végétales** qui par leur structure et leur composition **participent aux paysages** de l'aire biogéographique et à **son identité culturelle.**

Les grands principes d'usage de la marque *Végétal local* et ses critères techniques sont rassemblés dans deux documents référents : **le Règlement d'usage générique et le Référentiel technique**.** Ils contiennent notamment les règles de collecte, de production, d'élevage, de traçabilité, d'étiquetage, de commercialisation et de conservation de la diversité génétique à toutes les étapes du processus.

* Les Solutions fondées sur la Nature sont des actions qui s'appuient sur les écosystèmes pour relever les défis que posent les changements globaux à nos sociétés comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire. Des écosystèmes résilients, fonctionnels et diversifiés fournissent en effet de nombreux services écosystémiques pour nos sociétés tout en permettant de préserver et de restaurer la biodiversité (IUCN, 2020).

** Le Règlement d'usage générique et le Référentiel technique : www.vegetal-local.fr/la-marque

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

IUCN- Solutions fondées sur la nature

Malaval S. et al., 2022 : La diversité génétique comme Solution fondée sur la Nature pour l'adaptation des écosystèmes face aux impacts du changement climatique. Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique. Rapport au Premier ministre et au Parlement. La documentation française. p122-129 ;

Office français de la biodiversité

Des labels officiels existent pour qualifier les méthodes de production des végétaux, par exemple :

→ La certification « Plante Bleue » garantit que les entreprises produisent des végétaux de manière éco-responsable tenant compte de critères environnementaux, sociaux et sociétaux.
www.plantebleue.fr

→ Le label agriculture biologique (AB) :
Les méthodes de production en agriculture biologique (AB) excluent l'utilisation des produits chimiques de synthèse, préservent la qualité des sols, la biodiversité, l'air et l'eau.

1.3 - LES DÉFINITIONS DU VOCABULAIRE UTILISÉ DANS LE CADRE DE LA MARQUE *VÉGÉTAL LOCAL*

La commercialisation des végétaux sauvages (plants, mélanges de semences herbacées, boutures…) est peu réglementée en France en dehors du secteur de la production forestière. Cela rend leur traçabilité généralement imprécise et non contrôlée. Les définitions des termes utilisés dans ce domaine peuvent varier selon les registres et cadres professionnels d'emploi générant des confusions. Pour y remédier, des définitions et un vocabulaire précis sont à connaître concernant les quatre grandes notions : sauvage, indigène, endémique et local.

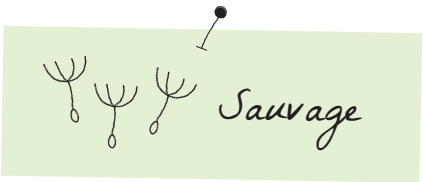

Un végétal sauvage évolue spontanément sans l'intervention de l'homme*. Dans le cadre de la marque *Végétal local*, un végétal sauvage est prélevé sans sélection dans les milieux naturels et semi-naturels. Pour le caractériser, il est fondamental de spécifier son origine, en effet, on trouve sur le marché beaucoup de végétaux sauvages provenant de régions éloignées puis transportés sur de longues distances.

→ **Le Dactyle aggloméré** (*Dactylis glomerata* L., 1753) est présent naturellement dans nos prairies de fauche. C'est aussi une espèce qui se retrouve dans les sacs de semences pour gazon, sous forme de variété sélectionnée, *Dactylis glomerata 'Variegata'*.

A noter que le terme "sauvage" est un qualificatif à associer à un individu et non à une espèce. En effet, pour une même espèce, il est possible d'avoir des lots d'individus sauvages (issus de collecte en milieu naturel) et des lots issus d'une multiplication ou d'une sélection dans le cadre d'une utilisation agricole ou horticole.

Une espèce indigène ou autochtone est une espèce sauvage naturellement présente sur un territoire déterminé, désigné alors comme son aire naturelle de distribution, du fait de processus spontanés de dispersion. Ces aires naturelles de répartition évoluent dans le temps. L'utilisation du terme "indigène" doit faire référence à un territoire pour prendre tout son sens. Par convention, les espèces archéophytes, c'est à dire introduites par les humains avant 1500, sont considérées comme indigènes en France métropolitaine. **Les plantes indigènes** se distinguent des plantes exotiques, plantes importées hors de leur aire naturelle de distribution par les humains, et des cultivars, plantes issues de sélections à partir d'espèces sauvages.

→ Une espèce peut-être indigène d'un territoire très vaste, comme le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata* L., 1753) des continents européen et asiatique.

→ **Le Mélèze d'Europe** (*Larix decidua Mill.*, 1768) est une espèce indigène des Alpes et des montagne de l'Est de l'Europe (orophyte alpin) car elle y pousse naturellement. Cependant, dans les Pyrénées elle est exogène car elle a été implantée.

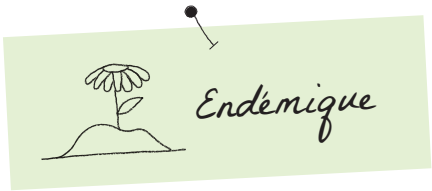

Parmi les espèces indigènes, certaines peuvent être **endémiques** d'un territoire, c'est à dire qu'elles sont présentes exclusivement dans une région géographique délimitée.

→ **La Violette de Rouen** (*Viola hispida Lam.*, 1779) est endémique des falaises calcaires de la vallée de la Seine de la région de Rouen.

→ **L'Aster des Pyrénées** (*Aster pyrenaeus* Desf. ex DC., 1805) est endémique des Pyrénées et des Monts Cantabriques.

Quelques chiffres : la France métropolitaine héberge plus de 5 000 espèces de plantes supérieures indigènes. Parmi celles-ci, 107 sont strictement endémiques du territoire national métropolitain et 73 espèces sont sub-endémiques, c'est-à-dire présentes en France et dans un autre pays, généralement limitrophe. L'île de La Réunion, comme d'autres territoires insulaires, a un taux d'endémisme très élevé. On dénombre ainsi 856 plantes indigènes sur l'île (arrivées naturellement et présentes avant l'occupation humaine), dont 232 espèces endémiques.

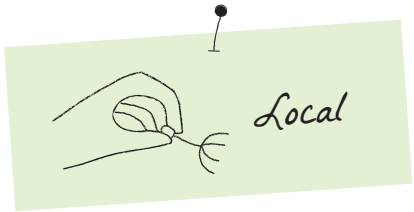

Dans le cadre de la marque *Végétal local***, le terme "local"** fait référence à l'aire biogéographique d'origine de la graine, garantissant **le lieu de sa collecte,** et donc son patrimoine génétique issu de milliers d'années d'évolution avec les écosystèmes du territoire (cf. carte des aires biogéographiques de la marque *Végétal local*). Dans l'esprit de la marque, chaque végétal issu d'une aire biogéographique est prévu pour être utilisé dans cette même aire biogéographique.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- **Règlement d'usage de la marque collective simple *Végétal local*, Office français de la biodiversité.** Version de juillet 2022, 20 p.
- **Référentiel technique associé au Règlement d'usage de la marque collective simple *« Végétal local »*.** Office français de la biodiversité. Version de mars 2023, 37 p.
- **Le site de *Végétal local***
- *Définition de Fried. & al., 2024. **Analyse de la terminologie relative aux plantes vasculaires exogènes : application à l'inventaire des archéophytes et néophytes de France hexagonale. Naturae (4).**

QUESTIONS COURANTES SUR LA MARQUE *VÉGÉTAL LOCAL*

Pourquoi dans certaines régions administratives, on retrouve jusqu'à 4 régions d'origine *Végétal local* ?
Les notions de région administrative et région biogéographique sont distinctes. Les limites des régions d'origine *Végétal local* ont été établies à travers un processus associant des scientifiques, des centres d'étude et différentes parties prenantes dont les producteurs, en tenant compte de critères biogéographiques (climat, sol, géologie, altitude, végétation, hydrographie…). Elles regroupent des ensembles de communes ayant des caractéristiques biogéographiques similaires ou proches. La marque *Végétal local* garantit l'origine des végétaux pour un usage dans la même région biogéographique.

•

Mon projet est en limite de zone ou à cheval sur deux zones, puis-je planter des végétaux d'une origine voisine ?
L'usage de végétaux marqués issus d'une région d'origine donnée est prévu dans la même région d'origine. Les pépiniéristes bénéficiaires de la marque *Végétal local* s'engagent à inciter clairement à utiliser les végétaux dans leur région d'origine. Cependant, le pragmatisme des projets peut amener à utiliser une origine voisine si le site est en bordure, à cheval ou dans une zone de transition, ou en cas de manque de végétaux de la zone considérée. Les conditions pédoclimatiques locales doivent être prises en compte pour ce type d'interprétation.

•

Si je m'adresse à une pépinière locale, ai-je la garantie qu'elle produit des végétaux de la marque *Végétal local* ?
Une pépinière locale ne propose pas systématiquement des végétaux marqués *Végétal local*. Toute pépinière peut devenir bénéficiaire de la marque sous réserve qu'elle en fasse la demande auprès du Comité de Gestion de la marque et qu'elle prouve le respect du cadre imposé par la marque. La marque *Végétal local* ne peut être attribuée qu'à des végétaux sauvages d'espèces indigènes issus de collecte locale, qui ont suivi depuis leur collecte le cahier des charges de la marque et qui ont été contrôlés en ce sens. Ainsi, une même pépinière peut présenter une gamme de végétaux marquée *Végétal local* et des gammes non marquées. Favoriser l'achat de proximité est important pour l'économie locale et le bilan carbone, si vous souhaitez réaliser un projet de restauration de la biodiversité avec des végétaux de la marque *Végétal local*, il faudra vous assurer que la pépinière locale produit bien une gamme de la marque.

•

Dans la liste des bénéficiaires *Végétal local* par région biogéographique, je retrouve des pépiniéristes qui ne sont pas implantés dans cette région ? Ont-ils le droit de produire hors de la région d'origine ?
La marque *Végétal local* garantit l'origine des graines et des plants. Un siège social ou le site où le tri et le conditionnement des graines sont réalisés, n'est pas obligatoirement localisé dans la région d'origine du végétal.

- Focus herbacées : Les semences herbacées sont multipliées dans la région d'origine de la graine (pour éviter des croisements avec les espèces sauvages d'une autre zone). Les lots de graines sauvages collectés dans une région d'origine sont donc mis systématiquement en multiplication dans la même région, par exemple chez des agriculteurs multiplicateurs partenaires. Un producteur d'herbacées qui fournit des végétaux issus de plusieurs régions d'origine, travaille en réseau avec des collecteurs, des exploitants agricoles ou des prestataires qui collectent et multiplient des semences sur chaque région d'origine.
- Focus ligneux : Les jeunes plants d'arbres et arbustes, peuvent être élevés en dehors de la région d'origine pendant les premières années, avant que l'arbre n'entre en floraison et ne disperse du pollen dans les milieux naturels autour de la pépinière. Ce qui explique que des producteurs de jeunes plants proposent une gamme végétale pour une région d'origine, en étant implantés dans une autre région.

•

Pourquoi les variétés anciennes "locales" de fruits ou de légumes ne sont pas éligibles à la marque *Végétal local* ?
Avec la marque *Végétal local*, l'objectif est de limiter un maximum la sélection génétique au sein des populations sauvages locales pour permettre la conservation et la restauration de milieux à partir de végétaux exprimant toute leur biodiversité (on parle ici de diversité génétique à l'intérieur d'une même espèce).
Les variétés comestibles, même anciennes, sont issues de sélection, elles représentent la biodiversité cultivée, un patrimoine local et culturel. La préservation des variétés fruitières locales est une démarche différente de la conservation ou de la restauration à vocation écologique portée par la marque *Végétal local* au titre du patrimoine naturel.

Séminaire des correspondants *Végétal local* - Parc du Sausset, octobre 2023. Crédit : CBN PMP/M.Delafoulhouze

1.4 - LE RÉSEAU DES ANIMATEURS ET DES CORRESPONDANTS LOCAUX

Un réseau d'animateurs de la marque *Végétal local* est impliqué à l'échelle du territoire national, il a vocation à informer, former, diffuser, échanger sur les enjeux et objectifs de la marque *Végétal local*. Il s'agit d'un réseau d'acteurs engagés dans un échange constant et évolutif à travers des rencontres avec les professionnels de l'aménagement, les gestionnaires, les producteurs, les chercheurs, les associations, les entreprises,…

Le réseau agit à différents niveaux :

• Le conseil et les appuis techniques auprès des différents acteurs.

• La validation de l'éligibilité d'une espèce à la marque *Végétal local* pour une aire biogéographique (CBN).

• La diffusion de La lettre d'information *Végétal local*, un outil essentiel pour suivre la marque. Par mail, tous les deux mois, des rendez-vous, des actualités et des outils sont présentés : www.vegetal-local.fr/les-lettres-dinformation-vegetal-local

• L'organisation et l'animation de journées techniques ainsi que des formations.

• La mise à jour du site internet de la marque (rapports des études d'opportunités réalisées dans les différentes régions, la liste des producteurs bénéficiaires par région d'origine…).

• La participation aux salons professionnels ou les événements présentant les acteurs de la filière *Végétal local*.

Ce réseau d'acteurs est constitué des **Conservatoires botaniques nationaux, de l'Afac-Agroforesteries, et de Plante et Cité.**

Pour chaque aire biogéographique, des correspondants locaux de la marque *Végétal local* sont missionnés par l'Office français de la biodiversité.

La liste des référents est disponible sur le site www.vegetal-local.fr/vegetaux-producteurs/recherche dans la rubrique «Vos contacts dans cette région»

Contacter de l'animation nationale de la marque *Végétal local*: contact@cbnpmp.fr

CORRESPONDANTS LOCAUX *VÉGÉTAL LOCAL*

Véronique Baer
Membre de l'Afahc Occitanie

Manuel Delafoulhouze
Membre du réseau des CBN

« Nos rôles sont répartis par zone géographique et par thématique. Nous intervenons aux différentes phases, tant sur les aspects d'appui technique à la collecte, qu'auprès des porteurs de projets »

Nos rôles sont répartis par zone géographique et par thématique. Nous sommes six correspondants locaux pour la zone Sud-Ouest, comprenant une grande partie de la Nouvelle-Aquitaine et une partie d'Occitanie.
Nous intervenons aux différentes phases, tant sur les aspects d'appui technique à la collecte, qu'auprès des porteurs de projets, notamment sur les modalités d'application du référentiel technique de la marque *Végétal local*. Nous pouvons renseigner sur les ressources disponibles pour approfondir un projet : site internet, guides...ainsi que sur les acteurs, les dynamiques et les besoins du territoire.
Quand des questions techniques précises se posent sur des gammes végétales, les dossiers sont répartis : Véronique s'occupe plutôt des ligneux et Manuel des herbacées.

Lors de la prescription ou du sourcing, les utilisateurs nous sollicitent notamment pour savoir comment citer la marque *Végétal local* dans un marché. Nous accompagnons également les maîtres d'œuvre qui interviennent dans les projets.
Le rôle des correspondants s'étend aussi à la validation de listes d'espèces. Ce sont les conservatoires botaniques qui valident ou non l'éligibilité d'une espèce à la marque *Végétal local* pour une aire biogéographique donnée en fonction des critères d'indigénat et de rareté.

Crédit : CBN PMP/D.Provendier

Nos missions comportent l'animation locale et des actions collectives, des temps d'échanges et des journées techniques. Ce travail est partagé en mobilisant d'autres réseaux (ARB, CEN, CAUE, FREDON, Région…), pour organiser, mobiliser, témoigner et diffuser les informations.
Enfin, comme d'autres régions, nous travaillons actuellement avec la Région Occitanie et l'ensemble des partenaires à la mise en place d'une feuille de route qui permettra de renforcer la gouvernance collective et le pilotage du développement de la filière, et de lui donner plus de visibilité.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES INITIATIVES RÉGIONALE

- Consultez les rapports des études d'opportunités réalisées dans les différentes régions
- Contactez les correspondants locaux par région d'origine pour être informés des dynamiques régionales

1.5 - LE CHOIX DES VÉGÉTAUX DE LA MARQUE *VÉGÉTAL LOCAL* EN FONCTION DES USAGES ET DES OBJECTIFS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Lors de la définition d'un projet, le prescripteur fixe des objectifs et détermine leur opérationnalité en fonction des problématiques et des caractéristiques écologiques et paysagères, ainsi que des usages du site. Chacune de ces composantes pouvant jouer un rôle plus ou moins important pour la prescription de végétaux marqués *Végétal local*. Les trois principaux types d'usage des végétaux marqués sont :

- L'agroécologie et l'agroforesterie.
- La restauration écologique.
- L'aménagement des espaces extérieurs publics et privés.

Illustration de différents types d'usages pour la prescription de végétaux de la marque *Végétal local*

Agroécologie et l'agroforesteries
1. Agroforesteries et plantation de haies bocagères
2. Restauration de prairies

Restauration écologique
3. Végétalisation des talus, contrôle des plantes exotiques envahissantes,
4. Renforcement des continuités écologiques (plantations et végétalisation herbacée),
5. Restauration des cours d'eau et des zones humides

Aménagement paysager
6. Végétalisation en faveur des pollinisateurs, aménagement d'espace de sensibilisation à la flore locale
7. Accompagnement de voiries, de ZAC en contact avec les milieux naturels

Crédit : Atelier cap paysage urbanisme

L'AGROÉCOLOGIE ET L'AGROFORESTERIE : LA RECONQUÊTE DES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES DANS LES SYSTÈMES DE PRODUCTION

L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production agricole qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. La bonne gestion des fonctionnalités écologiques nécessite l'existence d'infrastructures agroécologiques, parmi celles-ci, les haies, les prés-vergers, les alignements d'arbres au sein de parcelles cultivées, les bandes fleuries favorables aux auxiliaires des cultures, sont reconnus pour la diversité des services écosystémiques fournis. Depuis sa création, la marque *Végétal local* est particulièrement active dans ce domaine, appuyée par le réseau des opérateurs de la haie, fédérés au sein de l'Afac-Agroforesteries, présents dans les différents territoires.
A savoir, certaines aides à la plantation sont conditionnées à l'usage de plants marqués *Végétal local* (Fonds pour l'arbre, subventions départementales et régionales (via les fonds FEADER), aides de Fédérations de chasse…).

Plantation de haie à Houplin-Ancoisne.
Crédit : Afac-Agroforesteries/Planteurs volontaires

Certaines espèces traditionnellement utilisées dans les haies, étant donné qu'elles sont issues de sélection, ne sont pas valorisées par la marque (par exemple : les noyers, les châtaigniers ou encore les variétés fruitières issues de sélection : amandiers, pruniers, pommiers et poiriers…). Elles sont toutefois intéressantes et utiles pour la production de fruits et pour la biodiversité.

LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE : LES VÉGÉTAUX SAUVAGES ET LOCAUX INDISPENSABLES

« La restauration écologique est une action intentionnelle qui initie ou accélère l'auto-réparation d'un écosystème qui a été dégradé, endommagé ou détruit, en respectant sa santé, son intégrité et sa gestion durable » (SER, 2004)*. Restaurer un écosystème dégradé implique de définir un écosystème de référence avant perturbation. Les interventions techniques (remaniement des sols, semis, plantation, …) orientent la restauration du site dans une trajectoire visant à se rapprocher de cet écosystème de référence, résilient et équilibré. Les standards pour la restauration écologique** recommandent l'usage de végétaux sauvages d'origine locale lorsqu'un semis ou une plantation s'avère nécessaire.

* SER, 2004. The SER (Society for Ecological Restoration International Science & Policy Working Group) international primer on ecological restoration, www.ser.org/page/SERDocuments

** Gann GD, et al., 2019. International principles and standards for the practice of ecological restoration. Seconde édition. Restoration Ecology S1-S46. www.ser-rrc.org/resource/international-standards-for-the-practice-of-ecological-restoration-2nd-edition/

Restauration écologique dans les Alpes, semis d'espèces locales.
Crédit : CBN Alpin/S.Huc

POUR EN SAVOIR PLUS

La restauration écologique et le génie écologique sont des filières qui se structurent en s'appuyant sur un Centre de ressources à l'OFB et des réseaux professionnels (REVER, A-IGÉco, Agébio, UPGE, AFIE...).
www.genieecologique.fr

Prairie issue de semences sauvages et locales sur la toiture de l'École des sciences et de la biodiversité à Boulogne-Billancourt. Crédit : AHE/A. Huguet.

LES AMÉNAGEMENTS DES ESPACES EXTÉRIEURS COLLECTIFS PUBLICS ET PRIVÉS : DES VÉGÉTAUX POUR UNE VILLE RÉSILIENTE

Les gestionnaires d'espaces extérieurs en milieux habités, urbains et ruraux, relèvent quotidiennement des défis quant à la gestion de ces espaces complexes associés à l'attractivité du territoire, au bien-être et à la santé des habitants. Aujourd'hui, les enjeux liés au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, intimement liés, orientent les politiques publiques d'aménagement des villes et font évoluer la façon d'appréhender la conception et la gestion des espaces de nature en ville. Les concepteurs, gestionnaires et usagers attendent de plus en plus de services écosystémiques de ces espaces : l'adaptation aux aléas climatiques, l'économie des ressources en eau et en énergie, la séquestration de carbone, l'amélioration du cadre de vie, l'atténuation des îlots de chaleur, l'accueil de la biodiversité…

Ainsi, certaines grandes notions, comme la Nature en ville ou encore la Ville résiliente, portent un changement de paradigme pour la conception des espaces urbains. L'usage de végétaux marqués *Végétal local* constitue un des éléments de réponse structurant au regard des ambitions affichées d'une ville résiliente. Cependant, la conception doit tenir compte du processus de mise en œuvre d'un aménagement urbain inscrit dans un temps limité (marché de maîtrise d'œuvre et mandat électoral) ainsi que de l'histoire du site - dont les plantations, notamment les arbres - et les usages existants et envisagés. Ainsi, le projet doit répondre avec justesse et cohérence aux besoins dictés par le contexte laissant un possible gradient d'association entre des plantations de végétaux sauvages et locaux marqués *Végétal local*, des végétaux sélectionnés à des fins d'ornement (fréquemment dénommés cultivars ornementaux) et des végétaux comestibles (arbres fruitiers).

1.6 - LES ACTEURS DE LA PRODUCTION ET DE LA REVENTE : LES BÉNÉFICIAIRES DE LA MARQUE *VÉGÉTAL LOCAL*

Peuvent bénéficier de la marque *Végétal local* des structures publiques ou privées. Les structures publiques sont des pépinières de collectivités ou des centres de formation, les privées, plus nombreuses, sont des pépinières, des semenciers ou des collecteurs de graines. Ces bénéficiaires sont autorisés à exploiter la marque *Végétal local* pour une liste d'espèces par région d'origine.

Chaque candidat est soumis à un audit initial avant son entrée dans la marque, puis à des audits de contrôle réguliers pour vérifier l'adéquation de ses pratiques avec le référentiel technique *Végétal local*.

Lié par contrat avec l'Office français de la biodiversité, chaque bénéficiaire s'engage à respecter l'ensemble des règles du Règlement d'usage et du Référentiel Technique pour la gamme *Végétal local* qu'il choisit de développer et de commercialiser.
La marque *Végétal local* peut ne concerner qu'une partie de la production de l'établissement. Chaque bénéficiaire est responsable de la bonne différenciation de ses produits, en identifiant ceux marqués *Végétal local* pour une région d'origine donnée.

Depuis sa création, le nombre de structures bénéficiaires de la marque est passé de 11 en 2015 à 121 structures en octobre 2023. Cette croissance se confirme pour les années 2024-25 avec plus de 70 à 100 candidats potentiels déjà identifiés.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Tableau des bénéficiaires de la marque et page de recherche par gamme et par région d'origine
A consulter sur www.vegetal-local.fr/vegetaux-producteurs/recherche

Nombre de producteurs de la marque *Végétal local* par gamme en octobre 2023 et projection sur 2024 en fonction du nombre de candidatures par an.

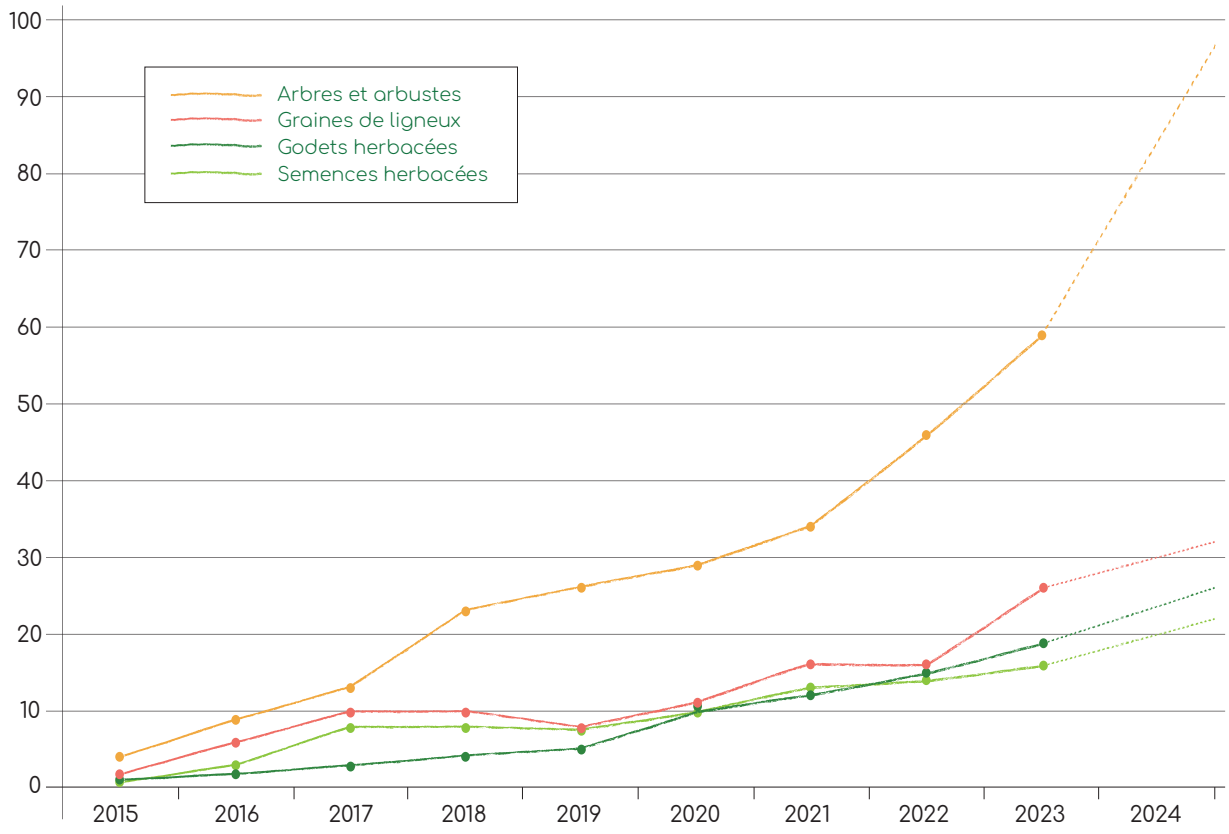

1.7. LE PROCESSUS DE PRODUCTION

Avec le lancement de la marque *Végétal local* en 2015, il a fallu redécouvrir et perfectionner les savoir-faire de collecte en milieu naturel qui avaient presque disparu en France, sauf pour quelques essences d'arbres.

LES ARBRES ET ARBUSTES

L'évolution du nombre d'acteurs engagés dans la marque *Végétal local* depuis sa création est rapide et en accélération. Les activités principales sont celles de la collecte de graines d'arbres et arbustes et de la production de jeunes plants en lien essentiellement avec les demandes en agro-écologie et en agroforesterie. L'élevage de sujets de grande taille pour les marchés d'espaces publics urbains, très attendus par les acteurs du secteur, est en cours de développement.

Les étapes pour la production de ligneux :

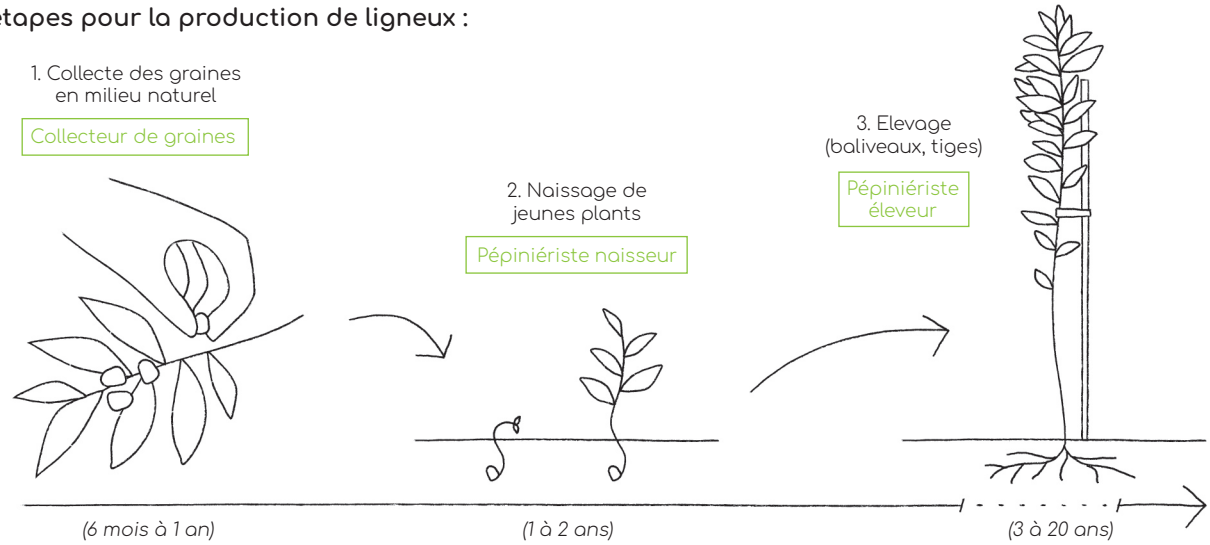

• **La collecte des graines.** Elle est réalisée durablement (afin de ne pas épuiser la ressource), dans la région d'origine, sur des arbres ou des arbustes anciens (datant d'avant 1970), dans des paysages préservés, sur un minimum de 30 individus pour assurer une diversité génétique du lot collecté.

• **Le naissage de jeunes plants.** Le pépiniériste procède à la stratification pour lever la dormance des graines issus de collecte, puis à leur mise en culture en godets ou en pleine terre.

• **L'élevage (baliveaux, tiges) à partir de jeunes plants.** Les pépiniéristes assurent l'élevage durant plusieurs années afin de proposer des baliveaux ou des arbres tiges, ou en cépée. Dans le cadre de la marque *Végétal local*, le naissage et l'élevage des plants se font sans sélectionner des morphotypes particuliers afin de conserver la diversité génétique des végétaux. Cependant, les arbres peuvent être conduits en pépinière afin de répondre à la demande d'arbres tiges d'alignement pour les projets d'aménagement urbains.
La collecte et l'éventuelle production de boutures doivent faire l'objet de demandes spécifiques pour être valorisées par la marque *Végétal local*. Elles sont principalement réservées aux salicacées (famille des saules), espèces délicates à produire par semis, et utilisées en boutures dans le cadre de projet de génie végétal.

Pépicollecte®

Depuis 2021, le logiciel Pépicollecte®*, outil-métier numérique développé par Afac-Agroforesteries à destination des collecteurs de graines ligneuses d'origine sauvage et locale, permet d'assurer et de faciliter la saisie de l'ensemble des données de traçabilité exigées par la marque, depuis la cartographie des lieux de collecte, jusqu'à l'édition de bons de livraison pour des lots de mélange. Ce logiciel permet un gain de temps conséquent et une traçabilité optimale des lots de graines dans le cadre de la marque *Végétal Local*.

Pepicollecte

*Pepicollecte : logiciel de gestion de collecte de graines ligneuses d'origine sauvage et locale

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Référentiel technique associé au Règlement d'usage de la marque collective simple *Végétal local*. Office français de la biodiversité. Version de mars 2023, 37 p.
- Afac-agroforesteries, 2021. Guide technique - Collecte et mise en culture d'arbres et arbustes sauvages et locaux
- Site internet de partage d'expériences entre producteurs et collecteurs

COLLECTEUR DES GRAINES DE LIGNEUX

Christophe Ringeisen,
Coordinateur SCIC VEGETAL NORD EST
www.vegetal-nord-est.com/la-scic

« Nous accompagnons et formons nos partenaires collecteurs, pour la plupart des entreprises sociales qui prélèvent des graines et semences en milieu naturel dans la région d'origine Zone nord-est. »

La Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Végétal nord-est est un collectif réunissant des producteurs - de semences, de graines, de plants d'arbres et d'arbustes - des acteurs du monde associatif et des collectivités publiques. Cette structure est la résultante d'une activité de collecte de graines sauvages et locales initiée en 2013 par l'Association Haies vives d'Alsace. Depuis quelques années, la forte demande en matériel végétal a été un facteur déterminant de structuration de la filière locale à travers la création de la SCIC au service de l'économie sociale et solidaire.

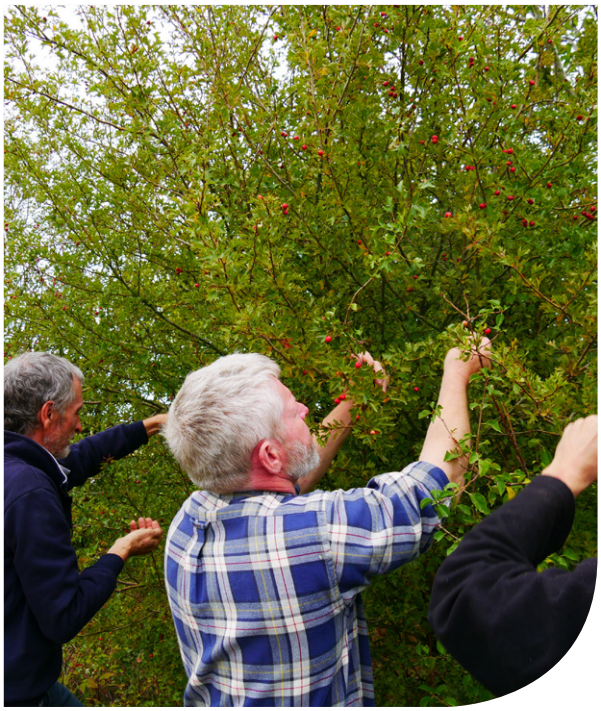

Collecteurs de graines de ligneux.
Crédit : Afac-Agroforesteries/Haies Vives d'Alsace.

Nous accompagnons et formons nos partenaires collecteurs, pour la plupart des entreprises sociales qui prélèvent des graines et semences en milieu naturel dans la région d'origine Zone nord-est. Les graines sont ensuite achetées aux collecteurs par la SCIC Végétal nord-est, bénéficiaire de la marque *Végétal local*, qui réalise les analyses qualité. Puis, selon la demande des pépiniéristes, la SCIC met en œuvre la préparation des graines fraiches ou la mise en stratification de graines prégermées. Ceci permet à nos partenaires pépiniéristes de produire les jeunes plants nécessaires aux chantiers dans la même région d'origine. En 2023, près de 260 kg de graines ont été collectées, soit l'équivalent de 3 000 000 plants *Végétal local*.
La SCIC Végétal nord-est a bénéficié d'un soutien de l'Office français de la Biodiversité et de la Région Grand Est pour les investissements. Mais l'objectif à terme est bien d'arriver à une autonomie financière et à un équilibre économique afin de valoriser au juste prix le travail des collecteurs, tout en proposant du matériel végétal accessible en termes de prix pour démultiplier son utilisation sur le territoire.

Après avoir travaillé à la production de plants d'arbres et d'arbustes, nos prochains projets portent sur le développement de la filière de graines d'herbacées. Nous utiliserons des techniques innovantes de brossage de prairie pour la production de mélanges locaux. Ce projet permettra la montée en compétence dans la préparation des graines avec l'appui scientifique de partenaires universitaires.

PÉPINIÉRISTE DE JEUNES PLANTS DE LIGNEUX

Pierre et Clément Crété,
Pépinières Crété à Lafresguimont Saint Martin
www.pepinieres-crete.fr

« La marque apporte une visibilité aux filières de production comme la nôtre qui valorisent les essences locales et la biodiversité. »

Nous récoltons depuis longtemps des semences sur des sites naturels et proposons à nos clients des jeunes plants d'origine sauvage et locale. Toutefois ce travail n'était pas mis en lumière. La marque apporte donc une visibilité aux filières de production comme la nôtre qui valorisent les essences locales et la biodiversité. Grâce à la marque *Végétal local*, nous avons aujourd'hui une filière reconnue à l'échelle nationale. Cela nous permet de nous démarquer de la concurrence. A ce jour nous avons 66 espèces d'arbres et d'arbustes sous la marque *Végétal local* principalement d'origine Bassin parisien nord, ce qui représente 350 000 plants vendus par an en moyenne. Nos clients utilisent les plants pour des projets d'agroforesterie (haies) et des chantiers de restauration de milieux naturels. Aussi, des pépinières d'élevage nous achètent des plants destinés aux projets d'aménagement paysager.

En effet, produire et commercialiser des jeunes plants indigènes et autochtones d'origine régionale est essentiel pour la réussite des plantations d'un point de vue économique et écologique. Les caractéristiques génétiques acquises au fil du temps par ces végétaux leurs confèrent une adaptation naturelle aux conditions locales notamment une meilleure résilience face aux changements climatiques (réchauffement, gelées tardives, décalage de la pluviométrie, etc.).

Grâce à la marque *Végétal Local*, les Pépinières Crété participent à la localisation d'emplois dans leur terroir. En effet, parce qu'ils sont collectés dans chacune des 11 régions écologiques de la marque, les végétaux sont produits par des semenciers et pépiniéristes dont l'activité économique n'est pas délocalisable. Ainsi, ces filières locales participent au développement social et économique des régions.
En étant à la fois collecteur de graines et producteur de plants, nous re-connectons notre métier de pépiniériste au milieu naturel, et nous constatons l'attractivité de cette démarche auprès de nombreux jeunes pépiniéristes collecteurs.

Naissage de sureau en pleine terre.
Crédit : Pépinières Crété

PÉPINIÉRISTE ÉLEVEUR DE LIGNEUX

Laurent Chatelain,
Pépinières Chatelain
www.pepinieres-chatelain.com

« Je suis très fier d'être bénéficiaire de cette marque et nouvelle filière en phase avec mes convictions, en effet, dans notre métier, ce type d'évolution arrive une fois tous les 100 ans… Il n'y a pas d'opposition avec la production de plantes ornementales hybridées et un engagement pour la sauvegarde de la diversité du patrimoine génétique des végétaux, que je considère comme un devoir. »

J'aime les arbres. Je voyage pour les étudier. C'est aux Etats-Unis, en visitant les grands parcs de l'Ouest que j'ai pris conscience de l'importance de la diversité génétique des massifs forestiers dont la conservation est écocentrée avec des modes de protection et de gestion sensibles aux équilibres des écosystèmes.
Cette sensibilité m'a amené, dans les années 2013-14, à réfléchir à une production de végétaux en lien avec la conservation du patrimoine génétique. En 2015, la marque *Végétal local* est créée, répondant à mes attentes et mes expérimentations. Les pépinières Chatelain pratiquent l'élevage de plants.
Je suis très fier d'être bénéficiaire de cette marque. Cette filière est en phase avec mes convictions, en effet, dans notre métier, ce type d'évolution arrive une fois tous les 100 ans… Il n'y a pas d'opposition avec la production de plantes ornementales hybridées et un engagement pour la sauvegarde de la diversité du patrimoine génétique des végétaux, que je considère comme un devoir.

C'est aussi un vrai développement économique d'avenir qui s'inscrit dans le temps de la pépinière. La demande en végétaux de la marque *Végétal local* est en forte croissance, nous avons mis en culture 100 000 plants de ligneux marqués *Végétal local* Bassin parisien nord et Bassin parisien sud pour le cluster des médias et le village des athlètes dans le cadre des aménagements liés aux Jeux Olympiques de Paris 2024.
L'équipe Maître d'ouvrage (SOLIDEO) et Maîtres d'œuvres (paysagistes et écologues : D'ici là, Agence TER et UrbanEco) lancent, en 2021, après un sourcing, des marchés de fourniture et des contrats de culture pour chaque opération. Ces contrats de culture ont permis de maîtriser la diversité génétique recherchée et d'approvisionner les chantiers malgré la tension en fourniture de végétaux de la marque *Végétal local*. Ces contrats de culture prennent fin en 2026, afin de compléter les massifs et restaurer les espaces occupés par des ouvrages provisoires. Nous avons fourni au total 25 000 plants (racines nues ou conteneurs).

Élevage de jeunes plants de Carpinus betulus.
Crédit : Pépinières Chatelain

En 2011, nous avons fondé un GIE* de 6 producteurs - Euvé, Chatelain, Pescheux Thiney, Allavoine, L'Orme Montferrat et pépinière de Vieux Champagne - dans l'objectif d'une meilleure visibilité et de répondre à de plus gros marchés. Cette année, nous avons commandé des végétaux à la pépinière Pariciflore** afin de diversifier notre offre et de répondre aux marchés avec des herbacées marqués *Végétal local* Bassin parisien nord.

* www.pepinieres-franciliennes.com/quisommesnous/
** www.pariciflore.fr/pepiniere/

LES HERBACÉES : PLANTES ANNUELLES ET VIVACES

De la semence aux godets, différents procédés sont possibles pour la production d'herbacées :

La collecte et la production espèce par espèce

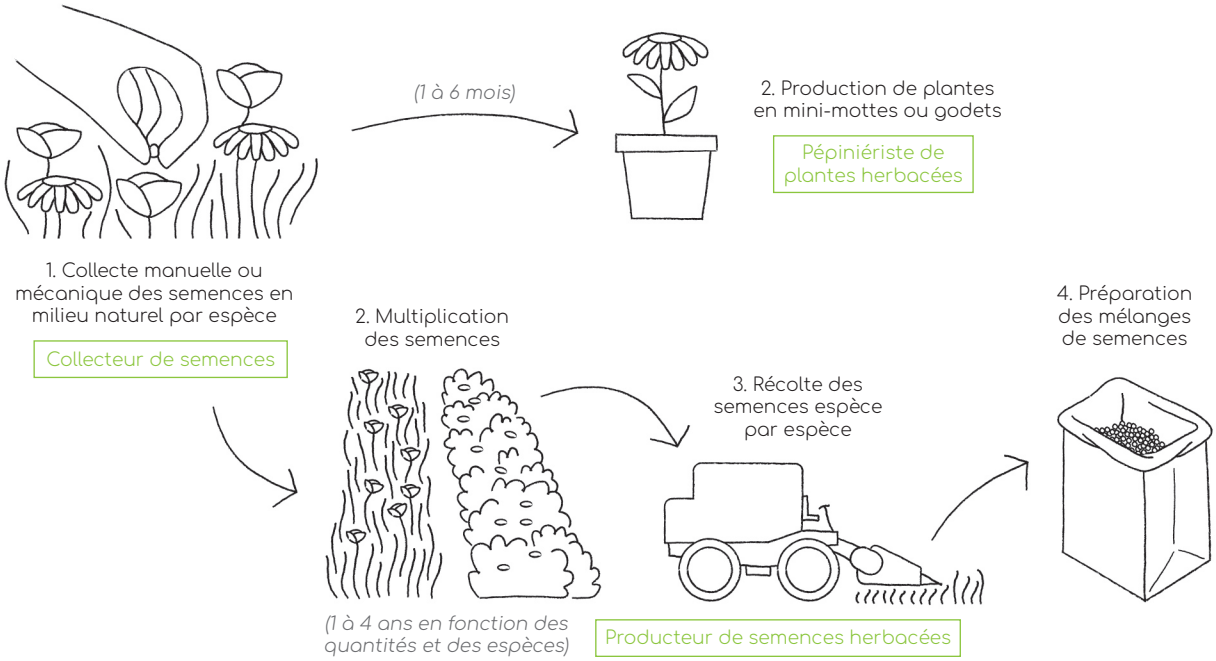

La collecte de semences herbacées en mélange

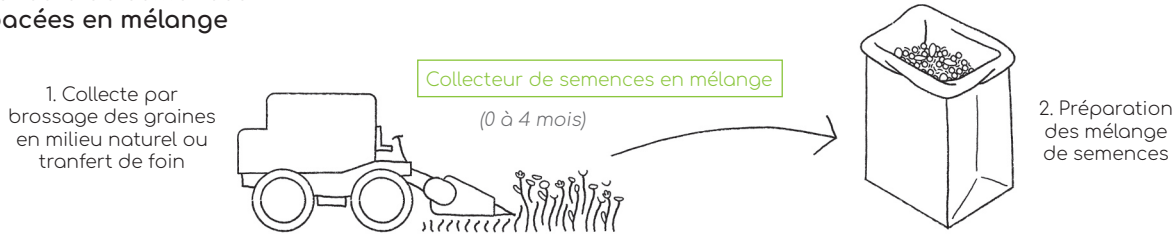

• La collecte des semences d'herbacées espèce par espèce

Elle est réalisée manuellement ou mécaniquement, en milieu naturel (sans épuiser la ressource) dans la région d'origine, sur des zones où l'espèce est commune. Pour les graines d'herbacées, la collecte se fait sur un minimum de 50 individus différents dans des populations de plantes étendues (plus de 200 individus) afin d'assurer la diversité génétique du lot collecté.

Collecte de graines de plantes herbacées en milieu naturel, pépinière Astrance. Crédit : Alizari/S.Perera

• La collecte de semences herbacées en mélange

Le brossage des semences ou le transfert de foin vert issu de prairies de fauche permanentes sont des techniques qui permettent d'obtenir des mélanges de semences *Végétal local*. Ils sont utilisés dans le cadre d'aménagement ou de restauration de milieux prairiaux.

• La multiplication des semences herbacées

Elle est réalisée à partir de lots d'espèces herbacées collectées en milieu naturel. Les semenciers, en partenariat avec des agriculteurs, multiplient les semences, dans un maximum de 5 générations successives, afin de limiter la sélection potentielle sur les lots multipliés.

Multiplication des semences, Ecosem. Crédit : CBN PMP / D. Provendier.

Lots de semences produites par Econseeds. Crédit CBN PMP/S.Malaval

Production de plantes herbacées, pépinière Les Sauvages.
Crédit : CBN PMP/S.Malaval

• La production de vivaces et d'annuelles en godets ou mini-mottes

Les semences de base collectées en milieu naturel, sont semées puis repiquées en mini-mottes ou godets. Ce conditionnement est bien adapté au marché du paysage, aux jardins ou à certains chantiers de génie écologique (notamment pour la restauration de berges ou des zones humides avec des plantes hélophytes).

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Créer, restaurer. Des prairies à flore diversifiée dans le massif vosgien et ses piémonts. Parc naturels régionaux des Vosges du Nord.

Huc S., et al., 2018. SEM'LES ALPES - Des semences d'origine locale pour la restauration de milieux ouverts en montagne alpine. Conservatoire botanique national alpin, Gap, 106p.

Dupin B. et al. 2019. - Un guide technique pour régénérer les sols et les végétations dégradés en montagne. Ecovars, Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées, 177 p.

PRODUCTEUR DE SEMENCES HERBACÉES

Julien Planche,
SAS PHYTOSEM
www.phytosem.com

« Nous sommes bénéficiaires de la marque *Végétal local* depuis 2016, ce qui nous a permis de mettre en avant notre engagement et notre spécialisation de production d'espèces sauvages, et d'assurer une traçabilité des lots. »

Phytosem est une entreprise semencière créée en 1986. Nous nous sommes spécialisés dans la production d'espèces sauvages au début des années 1990. Initialement, l'intérêt des espèces sauvages herbacées était avant tout technique, car elles sont plus aptes à végétaliser durablement des sites remaniés dans des contextes délicats (couverture de site d'enfouissement, zone méditerranéenne, hautes altitudes). Cela a nécessité la mise en place de collectes sur sites naturels, avec en parallèle la création d'un réseau d'agriculteurs multiplicateurs.
Nous sommes bénéficiaires de la marque *Végétal local* depuis 2016, ce qui nous a permis de mettre en avant cette démarche, et d'assurer une traçabilité des lots avec des audits externes. De plus, l'utilisation de lots de semences bénéficiant de la marque permet de renforcer la dynamique de restauration écologique des milieux remaniés dans les opérations de revégétalisation. (Même si ce n'est pas une raison pour tout remanier).
En parallèle, le travail d'animation autour de la marque mené par le Conservatoire botanique national alpin a permis au public concerné de s'intéresser au processus de végétalisation, avec la connaissance de l'état de la filière actuelle. Celle-ci a encore énormément recours aux importations de semences et à l'utilisation de cultivars, même dans les milieux naturels.
Maintenant que l'intérêt de ces végétaux locaux est acquis (ou presque), il nous appartient de mettre en place une filière stable d'approvisionnement en semences, afin de pouvoir répondre aux chantiers d'aménagement, en proposant des mélanges qui garantissent la bonne réussite de l'opération de végétalisation.
La mise en place de cette filière est relativement longue et nécessite une part importante de temps consacré à la mise en place d'essais et aux retours d'expériences. Mais nous sommes sur la bonne voie. La demande est là, et nous permet de pouvoir investir dans les moyens de production et de multiplication de semences.

Collecte de graminées d'altitude à la brosse électrique dans les Hautes-Alpes. Crédit : Phytosem/J.Planche.

A ce jour, nous pouvons proposer des lots bénéficiant de la marque *Végétal local* sur la zone Alpes et la zone méditerranéenne. Le choix des espèces produites est parfois délicat, car nous avons très peu de lisibilité sur les besoins à venir. Nous devons donc partir sur des espèces assez généralistes, qui peuvent s'implanter aussi bien en talus qu'en terrain plat, comme la petite pimprenelle ou le plantain lancéolé. Même si nous produisons chaque année environ 10 tonnes de semences, réparties sur une cinquantaine d'espèces, il est très difficile d'avoir un mélange exactement adéquat au milieu à revégétaliser. Il faut que les opérations de revégétalisation soient prises en considération dès l'élaboration du projet d'aménagement (en amont), et ne doivent plus être une variable d'ajustement de fin de chantier. Dans le cadre des travaux de démantèlement des ouvrages hydroélectriques de la moyenne Romanche, pour lesquels nous avons été attributaire du marché de fourniture de semences, en 2019, nous avons fourni de quoi recréer 6 ha de pelouses sèches, puis 3 ha de prairies mésophiles, en 2022. Ces semences étaient uniquement issues de la vallée de la Moyenne Romanche.

Ce travail a pu être réalisé grâce à notre étroite collaboration avec l'aménageur, le bureau d'études, et les agriculteurs de la vallée. La marque *Végétal local* permet d'être vertueux à la fois pour la préservation des espèces indigènes, mais aussi pour la valorisation des acteurs et savoir-faire locaux.

PÉPINIÉRISTE DE PLANTES HERBACÉES

Adeline Perera,
pépinière Astrance
www.astrance-pepiniere.fr

« Astrance est l'une des rares pépinières à proposer des plants doublement labellisés, en *Végétal local* "origine Massif central" et en Agriculture biologique. Cette recherche de cohérence a amené la pépinière à produire à la fois des plants et des semences, de manière à maîtriser une grande part des coûts et des processus de production. »

La création d'Astrance pépinière est étroitement liée à ma vie personnelle. J'ai grandi dans une ferme traditionnelle ; dans une oasis de verdure cernée par un contexte agricole de plus en plus intensif. La dénaturation et la disparition progressive de mon cadre de vie m'ont éveillée à la nécessité d'en prendre soin. La marque *Végétal local* s'est développée à ce moment de ma vie, faisant alors écho à ce que je souhaitais mettre en œuvre et à mes études horticoles.

J'ai alors restauré une ancienne pépinière de plants maraîchers bio, abandonnée depuis près de 10 ans, située au cœur du Massif central. Puis j'ai recherché des parcelles de culture suffisamment variées pour développer une large gamme de végétaux représentatifs de la diversité végétale du territoire.

Planter ma petite graine, redonner une place à la nature sauvage, retisser du lien entre le végétal et l'animal, entre l'homme et ses paysages... c'est devenu mon leitmotiv quotidien, mon projet et mon éthique de vie !

Astrance est l'une des rares pépinières à proposer des plants doublement labellisés, en *Végétal local* "origine Massif central" et en Agriculture biologique. Cette recherche de cohérence a amené la pépinière à produire à la fois des plants et des semences, de manière à maîtriser une grande part des coûts et des processus de production. Ce choix requiert une plus grande technicité en matière de lutte biologique, de connaissance de l'écologie des plantes.

La pépinière s'est attachée à développer une très large gamme de plantes herbacées représentatives du territoire. L'entreprise tient également à produire le maximum d'espèces à partir de semences y compris pour des espèces difficiles à élever ou au développement végétatif très lent : fougères, ericacées, liliacées et autres plantes à bulbes sont ainsi produites à partir de graines ou de spores, et non par bouturage.

Astrance s'inscrit dans les démarches de transition écologique des territoires : elle participe au développement d'une économie locale fondée sur un circuit court de production et de commercialisation, et une empreinte carbone faible. Si sa gamme de végétaux permet de répondre à la plupart des aménagements paysagers et des besoins de fleurissement, y compris pour des sites sensibles ou remarquables, la pépinière a également souhaité répondre aux besoins des particuliers en proposant à la fois une gamme de plantes d'ornements (en *Végétal local*) et une gamme de plants maraîchers de variétés anciennes (non hybridées).

Planter en *végétal local* nécessite une grande anticipation des acheteurs et une meilleure compréhension des obstacles naturels liés aux processus de production. La durée d'élevage est également parfois plus longue que pour la plupart des plants traditionnellement produits, ces derniers ayant généralement été sélectionnés pour leur rapidité de croissance !

La taille artisanale d'Astrance lui a permis jusqu'alors de travailler la qualité au détriment de la quantité, l'empêchant de répondre à des marchés plus volumineux. Pour y remédier, l'entreprise travaille à la création d'un groupement de pépinières et d'horticulteurs permettant de mutualiser les productions et répondre ainsi à des marchés régionaux plus importants.

Parmi les autres développements envisagés, Astrance envisage d'élargir sa gamme de plants ligneux et aquatiques pour répondre aux besoins de replantation bocagère et au développement de dispositifs de phyto-épuration ou de phyto-remédiation.

Production d'herbacées en godets. Crédit : Alizari/S.Perera

Étiquette pour l'identification du plant *Végétal local*. Crédit : Semae

L'IDENTIFICATION DES LOTS

Afin de garantir la traçabilité des végétaux de la marque *Végétal local*, le Référentiel technique exige que les lots commercialisés soient accompagnés de documents de commercialisation (facture, bon de livraison ou certificat de traçabilité de la marque) comprenant à minima :

- Le nom de l'espèce ou des espèces commercialisées (nom scientifique).
- Pour chaque espèce, le numéro du lot (pour garantir la traçabilité).
- La mention de la marque *Végétal local* ou le logo.
- La région d'origine notée en toutes lettres.

Crédit CBN PMP / M.Delafoulhouze

PARTIE N°2

2 La prescription de végétaux de la filière *Végétal local*

La prescription de végétaux de la marque *Végétal local* soulève certaines questions, comme toujours au démarrage d'un projet, afin de définir les enjeux et les objectifs à atteindre :

→ Quel est le contexte, le "déjà là" ?

→ Quelles sont les vocations du site ?

→ Dans le cadre de projets de restauration écologique, faut-il planter ou laisser faire les dynamiques naturelles ?

→ Quels végétaux faut-il planter ou semer?

→ Pourquoi prescrire des végétaux de la marque *Végétal local*, quelles sont les plus-values ?

→ Quel type de marché mettre en place pour s'approvisionner ?

→ Qui produit les végétaux de la marque *Végétal local* ?

→ Comment anticiper pour garantir la fourniture des végétaux prescrits ?

→ Quels sont les contrôles à réaliser ?

→ Comment valoriser ma démarche ?

2.1- UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Prescrire des végétaux de la marque *Végétal local* implique de reconsidérer la pratique en prenant en compte le temps nécessaire à la production de plants et de semences issues de graines collectées en milieu naturel (cf. partie 1, chapitre 1.7). Ce changement de paradigme propose de s'appuyer sur la temporalité et les dynamiques du Vivant.

Cette temporalité suscite l'intégration de nouvelles étapes dans les habitudes de travail :

- l'anticipation avec l'analyse de la filière biogéographique du projet (le sourcing ou sourçage),
- la mise en place d'un contrat de culture dans certains cas (pour répondre notamment aux quantités importantes et garantir l'approvisionnement du chantier avec les végétaux prescrits),
- des échanges constants avec les bénéficiaires de la marque *Végétal local* (collecteurs, pépiniéristes, semenciers…), qui deviennent de véritables collaborateurs pour la réussite du projet.

Cette méthode implique tous les acteurs de l'aménagement - les services gestionnaires, les bureaux d'études, les pépiniéristes, les entreprises de travaux, etc. - et occasionne du temps de travail. Lors de l'élaboration des marchés, des missions spécifiques peuvent être prévues pour enrichir les pratiques et faire évoluer les standards (missions complémentaires, marchés subséquents d'un accord-cadre… par exemple). Ces missions permettent d'intégrer dans les méthodes de travail des phases d'expérimentation, avec par exemple la création de parcelles testant les plantations ou le semis de végétaux de la marque *Végétal local* en lien avec les sols existants ou les futurs usages des paysages transitoires (activation du projet) ou encore la mise en place de programmes participatifs de récolte de graines et de plantations.

Dans le cadre d'un aménagement urbain, la prescription de la marque *Végétal local* constitue un engagement et une action en faveur de l'amélioration de la biodiversité, permettant d'intégrer une fonction écologique aux aménagements. Cependant, **l'usage de végétaux marqués** *Végétal local* **ne doit pas être clivant.** La conception d'un projet suscite de prendre en compte le contexte, le "déjà-là" et les usages, pour aménager avec justesse un site. Le choix des végétaux s'adapte, combine et intègre les espèces sauvages d'origine locale et les végétaux ornementaux (et/ou alimentaires) en fonction du cadre existant et des usages.
Mettre en œuvre un projet avec des végétaux de la marque *Végétal local* permet de participer au développement des filières de production de végétaux sur le territoire français et dès lors de créer ou pérenniser des emplois localement dans des exploitations engagées dans la marque.

Planter ou ne pas planter ?

Semer ou planter n'est pas une réponse systématique. La restauration écologique privilégie les capacités de rétablissement du milieu sur la base de l'établissement d'un diagnostic complet du site.

Les potentialités d'un site pour une restauration spontanée (sans semis, ni plantation) s'évaluent en fonction de son historique, de la proximité d'une trame verte ou d'écosystèmes sources (exemples : prairies ou bosquets d'arbres), et des objectifs souhaités.

Ne pas semer, ni planter, comporte une part de risque pour la prolifération d'espèces envahissantes, susceptibles de freiner, voire de bloquer la trajectoire de restauration escomptée, et induisant des actions supplémentaires comme l'arrachage, le déplacement de rémanents...

Le parti pris d'accompagner la trajectoire de milieux vivants, et évolutifs, nécessite des interventions de semis ou de plantation. Par exemple, dans des terrains en pente, selon la dynamique que l'on souhaite enclencher - ou réenclencher - et les moyens à mettre en œuvre pour la guider, le semis d'espèces dites "architectes" (ou "nurses") favorise l'infiltration des eaux superficielles pour limiter l'érosion et relance la vie du sol.

La temporalité et les attentes sociétales sont d'autres facteurs importants pour guider ces choix techniques. Le mode de gestion oriente les dynamiques naturelles. Par exemple, l'objectif de faire évoluer une surface de gazon vers une prairie fleurie diversifiée peut être atteint en réduisant la fréquence de coupe et en exportant le produit de fauche. Il s'agit du moyen de gestion ancestral permettant la conservation des prairies de fauche, très fleuries.

Laisser la matière organique sur place favorise l'enrichissement des sols, et donc, avec le temps, ne plus permettre que la nature particulière de certains sols s'exprime. Or, de nombreuses espèces, parfois en grand déclin, sont caractéristiques de chacun de ces biotopes.

La plantation de godets, ou la réalisation d'un sur-semis de graines *Végétal local* après griffage, permet d'augmenter la richesse spécifique de la prairie et d'atteindre une meilleure fonctionnalité écologique sans perturber les premiers horizons du sol.

2.2- LES VÉGÉTAUX DE LA MARQUE *VÉGÉTAL LOCAL* AU CŒUR DES PROJETS DE TERRITOIRE

Les collectivités publiques, avec les différents outils d'aménagement et de gestion, s'engagent à atteindre des objectifs écologiques des aménagements à l'échelle du territoire, tant au niveau des parcelles publiques que privées.
A titre d'exemple, la Métropole du Grand Lyon a lancé, en 2021, un Plan nature consistant à soutenir financièrement les projets de plantations dans les copropriétés privées. Cette aide est augmentée s'il s'agit d'arbres et arbustes de la marque *Végétal local*.*

A l'échelle intercommunale, les Plans de paysage* ou encore les Ateliers de territoire*, sont des phases préalables portant les différents enjeux liés aux dynamiques et fonctionnement d'un territoire (économie, mobilité, patrimoine, agriculture, biodiversité, énergie…), au travers du prisme transversal du paysage. Ces dispositifs permettent le dialogue entre les différents acteurs lors d'une phase de concertation intégrée à la démarche. Ils constituent des étapes pour une culture commune des acteurs au sujet de l'autonomie des territoires en végétaux pour la restauration des écosystèmes et dès lors leur résilience aux changements globaux. Cette prise de conscience peut se traduire par l'orientation de parcelles à dédier pour le développement ou le confortement de filières agricoles telles que *Végétal local*, la restauration du maillage bocager, des prairies naturelles…

D'autres outils comme les Appels à projets*, lancés par l'Etat ou les régions (via FEADER) permettent l'installation de filières de production de végétaux de la marque *Végétal local*.

* www.grandlyon.com/services/nature/vegetalisation-des-espaces-prives
* www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/14199_brochure-24p_plan-de-paysage-agir-cadre-de-vie_web_planches.pdf
* www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/

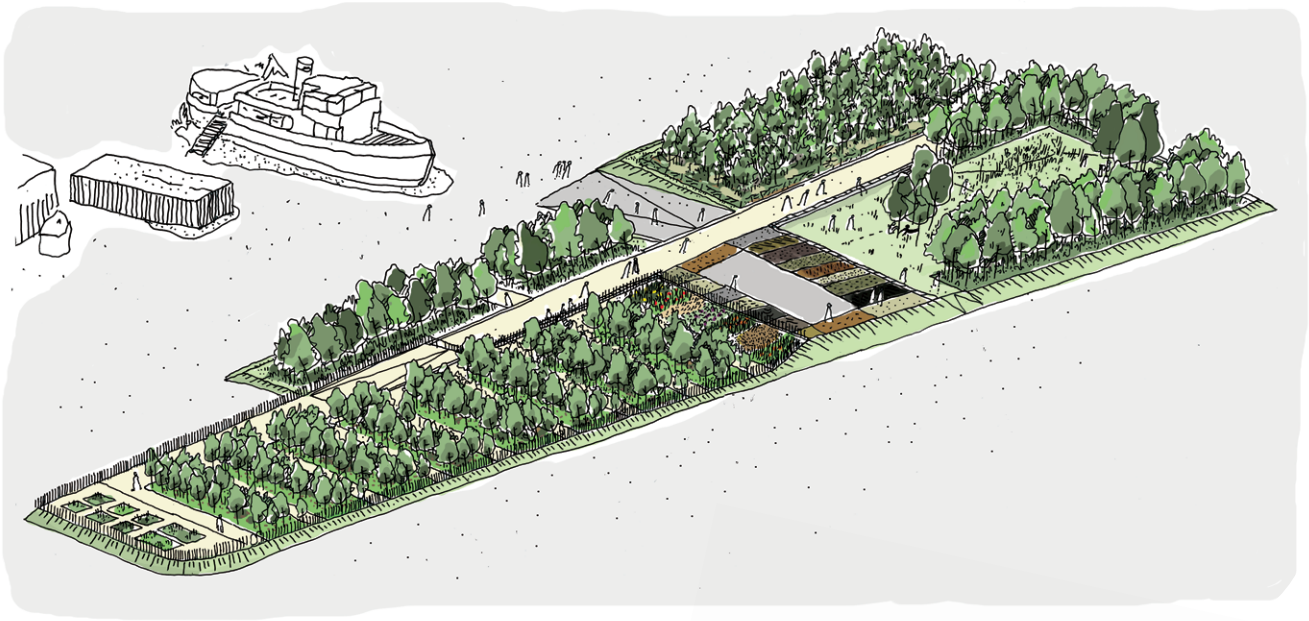

Croquis du jardin test de Transfert - ZAC de Pirmil Les Isles.
Crédit : D'Ici Là paysagistes

Anne MARCHAND,
Présidente d'Hortis (association des responsables des espaces de nature en ville) et cheffe de l'unité Patrimoine naturel au Conseil départemental des Hauts-de-Seine.
www.hortis.fr

« L'usage de végétaux de la marque *Végétal local* est une opportunité pour explorer les cortèges floristiques des écosystèmes naturels de la zone biogéographique du territoire et pour interroger les espèces utilisées dans le cadre des aménagements urbains. »

Les collectivités ont toutes intérêt à intégrer des végétaux de la marque *Végétal local* dans leurs aménagements, et aujourd'hui elles s'engagent. Les petites collectivités sont peut-être plus agiles et mieux adaptées pour agir contrairement aux grandes métropoles qui doivent planter tous types d'essences dans des contextes très artificialisés. On constate une évolution dans l'organisation des collectivités au sein desquelles les différents pôles chargés du paysage et de la biodiversité travaillent ensemble afin de définir, mettre en œuvre et ajuster les plans de gestion écologique en tenant compte du suivi de la biodiversité associée. L'usage de végétaux de la marque *Végétal local* est une opportunité pour explorer les cortèges floristiques des écosystèmes naturels de la zone biogéographique du territoire et pour interroger les espèces utilisées dans le cadre des aménagements urbains. C'est également l'occasion de s'interroger sur l'origine et la conservation du patrimoine génétique des espèces en vue de garantir des écosystèmes plus résilients aux changements climatiques.

Aujourd'hui, les collectivités savent mettre en place les outils pour garantir la fourniture de plants comme les contrats de cultures. Toutefois la question de la mise en œuvre technique de ces contrats se pose et particulièrement la disponibilité du foncier pour garantir l'approvisionnement en plants sur le territoire en question. Après les enjeux d'alimentation durable qui justifient la mise en place de plans d'alimentation et de protection des zones agricoles, ceux associés à la protection d'espaces suffisants pour assurer, d'une certaine manière une autosuffisance en végétaux utilisés en milieu urbain se pose. Cela pourrait se traduire par des réserves foncières au niveau du Plan Local Urbanisme Intercommunal permettant le développement de la filière localement.
Sans que ce soit présenté comme tel, la marque *Végétal local* constitue un outil pour accompagner les services chargés de la gestion des espaces verts des collectivités. Car au travers d'un référentiel technique de traçabilité rigoureux qui garantit notamment l'origine des graines et plants, on est amené à se 'reconnecter' à la production de végétaux (de la graine à la plantation) et à se poser des questions notamment quant à la pérennité des espaces de nature en ville incluant la capacité d'un territoire à s'auto-alimenter en plants.

Il existe une marge d'actions en la matière notamment à destination des propriétaires privés qui possèdent pas moins de 70% de la surface des espaces végétalisés urbains.

Crédit : Département-des-Hauts-de-Seine

Nicolas Rabin,
Ingénieur Environnement à la
Compagnie Nationale du Rhône - CNR

William Brasier,
Chef de projet Environnement et Milieux
Aquatiques de Compagnie nationale du Rhône
www.cnr.tm.fr

« La marque s'inscrit dans la politique environnementale de CNR (…) Nous avons souhaité aller plus loin avec la volonté d'impulser le développement d'une filière « *Végétal local* » à l'échelle de la vallée du Rhône pour répondre à nos besoins.»

La Compagnie nationale du Rhône (CNR) est le 1er producteur français d'électricité d'origine 100% renouvelable (eau, vent, soleil) ainsi que le concessionnaire à but multiple du fleuve Rhône (production d'hydroélectricité, navigation, usages agricoles), de la frontière suisse à la mer Méditerranée. Société anonyme d'intérêt général, CNR se distingue par son modèle industriel articulé autour du développement des territoires et son système unique de partage de la valeur ajoutée avec les parties prenantes.

Dès la fin des années 90, CNR favorise l'utilisation de végétaux sauvages adaptés aux conditions et substrats locaux. Ces plantations se développent mieux et permettent ainsi une meilleure intégration paysagère, tout en évitant un apport potentiel de plantes exotiques envahissantes dans le milieu naturel. Chemin faisant, depuis près de 20 ans, CNR a développé un savoir-faire en génie écologique et génie végétal afin de répondre à ses exigences pour des espèces ligneuses et des hélophytes en particulier.
La marque correspond aux ambitions de la politique environnementale de CNR et a permis de légitimer et de conforter notre expérience sur le végétal d'origine locale.

Nous avons souhaité aller plus loin avec la volonté d'impulser, auprès des pépiniéristes, des collecteurs et des établissements d'enseignement, à l'échelle de la vallée du Rhône, le développement d'une filière de production de végétaux marqués *Végétal local* dans deux régions d'origine (Bassin Rhône-Saône et Jura et Zone méditerranéenne).

Les actions initiées, dès 2015, ont servi de catalyseur pour impulser la démarche à plusieurs niveaux :

- En produisant au départ une liste d'espèces dont CNR avait besoin pour la végétalisation avec l'identification et la cartographie de 72 sites de prélèvements pour 36 espèces réparties sur les 2 régions d'origine ;
- En recensant sur un rayon de 50 km autour du Rhône environ 250 acteurs potentiels,
- En collectant du matériel *Végétal local* par nos propres moyens (graines, boutures, ramilles) et en démarchant les pépinières pour une mise en production de nos graines et leur permettre ainsi de se lancer dans la démarche de la marque ;
- En aidant financièrement les producteurs et les collecteurs la première année ;

En produisant nous-mêmes des plants avec la création du parc à boutures de 2,7 ha, avec 20 000 boutures de 9 espèces constitutives de la ripisylves rhodanienne, afin de répondre à nos besoins pour la végétalisation de nos chantiers de restauration de milieux naturels sur le Rhône.

Vue aérienne prise par drône du parc à boutures CNR de l'île de Blaud, Novembre 2021. Crédit : CNR

2.3- LA PHASE OPÉRATIONNELLE DU PROJET AVEC DES VÉGÉTAUX MARQUÉS *VÉGÉTAL LOCAL*

LES DIFFÉRENTS TYPES DE MARCHÉS

Selon ses objectifs, le maître d'ouvrage a différentes possibilités pour l'achat de végétaux de la filière *Végétal local*. Dans le cadre de besoins courants - fleurissement, amélioration de la biodiversité ou encore en réponse aux politiques environnementales développées sur son territoire - le maître d'ouvrage peut s'approvisionner auprès des bénéficiaires de la marque *Végétal local* en passant un marché de fourniture.

Dans le cadre de projets plus spécifiques ou d'une ampleur plus conséquente - restauration écologique, aménagements urbains… - le maître d'ouvrage est accompagné par un maître d'œuvre (écologue, paysagiste concepteur) chargé de la conception et du suivi de chantier. L'approvisionnement en végétaux marqués *Végétal local* est formalisé lors du marché de travaux passé à une entreprise de travaux.
Il est à noter que dans certains cas, afin de garantir la fourniture en végétaux de la marque *Végétal local*, le maître d'ouvrage peut passer un marché de fourniture hors du marché de travaux.
Dans tous les types de marchés, un contrat de culture peut être mis en place, afin de répondre à des besoins de quantités importantes et pour garantir la fourniture des types et gammes de végétaux prescrits.

Les différents types de marchés pour l'approvisionnement du chantier en végétaux de la marque *Végétal local*

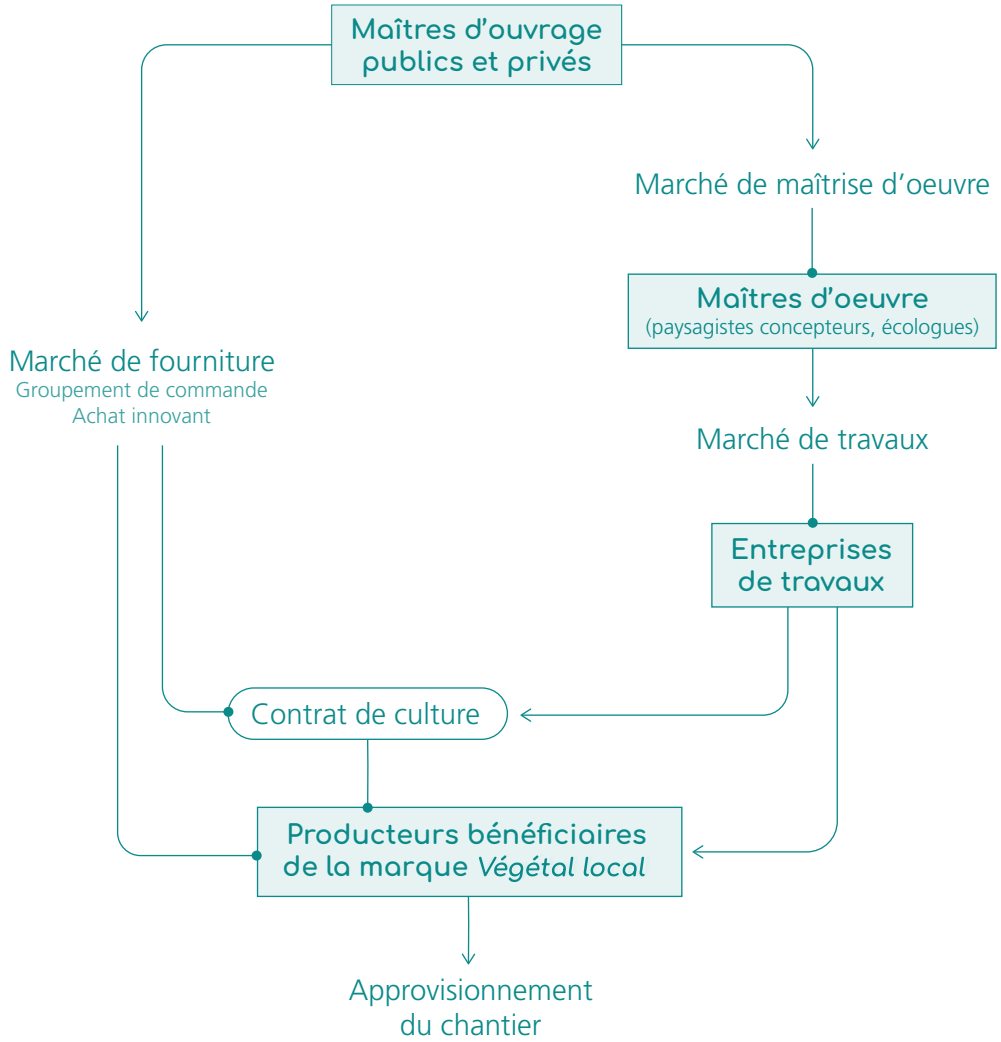

• Le marché de fourniture

Il permet au maître d'ouvrage d'acheter des plants de ligneux, d'herbacées ou pour disposer d'un matériel semencier pour les projets de plantations réalisés en régie ou avec des entreprises. Il ne concerne que la prestation de fourniture de végétaux et est obligatoire dès 1 euro d'achat. Il peut être public ou privé.

Le marché de fourniture peut-être adapté en fonction des besoins du maître d'ouvrage. Des dispositifs comme l'achat innovant, la centrale d'achat ou le groupement de commande, qui peuvent faciliter l'approvisionnement.

Types de marché de fourniture adaptés pour l'approvisionnement de *Végétal local*	Objectifs
Achat public innovant *Cf exemple : fleurissement de Bordeaux Métropole*	**— Faciliter les procédures pour formaliser un marché avec des bénéficiaires de la marque *Végétal local.*** **— Permettre d'inclure des prestations de services telles que la formation/le conseil auprès des agents des services gestionnaires des collectivités** Le texte article R. 2122-9-1 du code de la commande publique, permet aux acheteurs de mettre en place une procédure négociée ou un dialogue compétitif afin de passer, sans publicité ni mise en concurrence préalable, des marchés de travaux, fournitures ou services innovants de moins de 100 000 euros HT. Sont considérés comme innovants les « travaux, fournitures ou services nouveaux ou sensiblement améliorés ». Il est précisé que « le caractère innovant peut consister dans la mise en œuvre de nouveaux procédés de production ou de construction, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de l'entreprise ».
Groupement de commandes *Cf exemple : Opération Bouchure portée par le Parc naturel régional de la Brenne*	**— Permettre une consultation unique pour répondre aux besoins de plusieurs acheteurs en matière de travaux, de fournitures ou de services. Un groupement de commandes peut être constitué soit de façon temporaire, pour répondre à un besoin commun ponctuel, soit de manière permanente en vue de répondre à des besoins récurrents.** Conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. Il peut être constitué entre tout type d'acheteur, y compris une centrale d'achat, nationale ou issue d'un autre État membre de l'Union européenne. Un groupement de commandes peut être constitué soit de façon temporaire, pour répondre à un besoin commun ponctuel, soit de manière permanente en vue de répondre à des besoins récurrents.

• Le marché de travaux

Il permet l'approvisionnement du chantier, dans le cadre d'aménagements pouvant comprendre plusieurs lots (terrassement, plantations…) et concerne à la fois la fourniture et la plantation de végétaux. Il comprend la garantie de reprise des végétaux. Il peut être public ou privé.

Pour rappel, les différents types de procédures :

> Dans le cas d'un marché public :

• le MAPA*, marché à procédure adaptée, est une forme de marché permettant à un acheteur public de répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services. Ils peuvent être passés avec un ou plusieurs professionnels (artisans, professions libérales, etc.). Concernant les marchés publics de travaux, pour rappel, le seuil du MAPA est le suivant : 40 000 euros H.T < marché de travaux < 5 538 000 euros H.T (2024)*.

Concernant les marchés publics de fourniture, pour rappel, le seuil du MAPA est le suivant : 40 000 euros H.T < marché de fourniture < 221 000 euros H.T (2024)*

• Le marché à procédure formalisée concerne les marchés publics de travaux d'un montant égal ou supérieur à 5 538 000 euros HT* et les marchés de fourniture d'un montant égal ou supérieur à 221 000 euros HT*.

• Dans le cadre d'un marché dont le montant de la prestation est inférieur au seuil de 40 000 euros H.T, l'acheteur n'est pas tenu à une procédure particulière (Article R. 2122-8 code de la commande publique)*.

> Dans le cas des marchés privés : l'acheteur peut organiser librement son appel d'offres. Il est entièrement libre, et par conséquent, n'est pas soumis au principe de transparence obligatoire dans les marchés publics. Il possède une grande liberté contractuelle.

* www.entreprendre.service-public.fr _Quelles sont les différentes procédures de marchés publics ?

• Des exemples de marchés en chiffres

Depuis la création de la marque *Végétal local*, de nombreux marchés ont permis de répondre à l'approvisionnement de chantiers. Le tableau ci-dessous présente quelques exemples :

Année / type de marché	Nom et localisation du projet	Nombre de plants produits par lots ou par marché	Pépinières, entreprise du paysage	Maître d'ouvrage (MOA), maître d'œuvre (MOE)
2023 - 2028 Contrat de culture dans le cadre d'un marché de fourniture	Aménagement paysager : ZAC de Pirmil-les-Isles à Nantes (44)	27 000 hélophytes en mottes 8 500 boutures et pieux de saule 36 000 ramilles de saules Près de 46 000 jeunes plants à racines nues (arbres et arbustes) Près de 4 000 baliveaux à racines nues Les arbres, arbustes et baliveaux sont marqués *Végétal local* Massif armoricain	3 pépinières : Fraxinus-sp, Graine de Bocage et Pépinières Huault	MOA : SPL Nantes métropole aménagement MOE : D'ici là paysagistes, Biotec
2021 - 2024 Contrat de culture commencé en 2021 dans le cadre d'un marché public	Projet d'aménagement du Village des Athlètes dans le cadre des Jeux Olympiques Paris 2024 à Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine (93)	3412 arbustes et 787 baliveaux en *Végétal local* Bassin parisien nord	Pépinières : GIE (Groupement d'intérêt Economique) regroupant 7 pépinières d'Ile de France (Pépinières Euvé, Pépinières Allavoine, Pépinières Pescheux Thiney, Pépinires de l'Hurepoix, Pépinières Chatelain, Pépinières L'Orme Montferrat, Pépinières de Vieux Campagne) Entreprise du paysage : Idverde	MOA : SOLIDEO MOE : Agence TER
2021 - 2023 Contrats de culture dans le cadre des deux type de marchés (travaux et de fourniture)	Restauration écologique : Site Pilote de la Bassée (77)	Lots 1: 87 000 hélophytes de plantés déjà sur près de 100 000 prévus Lot 2 : 33 000 arbres/arbustes de plantés sur 50 000 arbres/arbustes Lots 3 : 37 ha de prairies végétalisées à l'aide de semences issues de brossage ou récoltes manuelles sur des prairies naturelles. Lot 4 : 23 000 plants de vivaces	Lot 1 : Pépinière Mercanterra Lot 2 : Pépinière Soupeavec Luciole pour la collecte des semences Lot 3 : Pinson Paysage avec Semences nature pour les récoltes Lot 4 : Pariciflore	MOA : Seine ETPB Seine Grands Lacs MOE : Ecosphère
2022 - 2023 Contrat de culture dans le cadre d'un marché de travaux	Aménagement paysager : Collège du Pian Medoc (33)	Marché de travaux Contrat de culture intégré au marché de travaux 34 espèces, *Végétal local* Sud Ouest, pour un total de 17 978 plants herbacés en godet	Contrat de culture : Les Sauvages Pépinière Entreprise : Antoine Espaces Verts	MOA : Conseil Départemental de Gironde MOE: Architectes BPM Architectes et Eric Wirth Equipe Marché public global de performance : Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest, Catherine Cloup (paysagiste)
2018 - 2024 Contrat de culture dans le cadre d'un marché de fourniture	Aménagement paysager : Élargissement de l'Autoroute A10 au nord d'Orléans (45)	Mise en place de contrats de culture pour la production de 15 000 jeunes plants marqués *Végétal local* Bassin parisien sud pour les plantations des saisons 2022/2023 et 2023/2024	Pépinière : Fraxinus sp Entreprise : Bourdin Paysage	MOA : Vinci/ Cofiroute MOE : Caudex AMO : Luciole
2019 - 2020 Marché de travaux	Restauration écologique : gravières d'Argentat-sur-Dordogne (19)	13 500 plantes hélophytes collectées sur place et mise en culture en pépinière 88% en *Végétal local* Massif central	Pépinières Philippe Walker (Hélophytes) Pépinière Lachaze (Ligneux) Entreprise de travaux : Terracol et Cognac TP co-traitant en charge du génie écologique (dont génie végétal)	MOA : EDF et Conseil Départemental de Corrèze MOE : Biotec

ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Luc Vancrayelynghe,
fondateur de Luciole, bureau d'études
en aménagements extérieurs
www.lupaysage.fr

« Dans des projets d'ampleur qui présentent une ambition initiale forte sur le volet environnemental, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est utile pour la qualité des plantations, pour la prise en compte de la biodiversité et pour que l'approvisionnement en *Végétal local* soit exemplaire. »

Mon bureau d'étude propose des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), ces missions concernent la programmation, la phase études (sourcing, respect des contraintes réglementaires par exemple) et le suivi de chantier (réception des végétaux, contrôle et suivi des travaux). Depuis 2014, je suis des projets pour lesquels la marque *Végétal local* (ou équivalent) est exigée par arrêté préfectoral (plantations pour l'insertion de l'ouvrage et les travaux dans le cadre des mesures compensatoires de la LGV Tours Bordeaux et de l'élargissement à 2 X 4 voies de l'A10 au nord d'Orléans par exemple).

Pour accompagner les Maîtres d'Ouvrage et apporter une expertise complémentaire à celle des Maîtres d'Oeuvre, l'AMO doit connaître avec précisions toutes les étapes de la filière *Végétal local* de la collecte de graines à la plantation. J'interviens particulièrement lors du sourcing pour contacter les pépinières bénéficiaires de la marque afin d'échanger sur leur capacité de production et d'identifier les solutions qui permettront d'obtenir la fourniture de végétaux marqués *Végétal local* adaptés au projet.
J'accompagne des contrats de cultures pour les arbres et les arbustes. Pour évaluer les offres des pépinières, j'ai adapté le Bordereau de Prix Unitaire par espèces, et produit un modèle de fiches techniques de culture à compléter par le producteur dans la note technique. Je m'assure de la faisabilité de la collecte dans la Région d'origine du projet en intégrant la prestation des collecteurs au contrat dans la mesure du possible. Certains Maîtres d'Ouvrage sont propriétaires de foncier où sont collectées les graines ou pour la production (création de pépinières in situ ou espace de multiplication de semences herbacées par exemple).

Une fois les pépinières sélectionnées, j'interviens pour le suivi et le contrôle. Je travaille en lien étroit avec le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Oeuvre le cas échéant. Dans des projets d'ampleur dont l'ambition environnementale initiale est forte, j'assure la qualité des plantations par le choix d'un itinéraire technique adapté (reprise et vigueur des végétaux), la prise en compte de la biodiversité et pour que l'approvisionnement en *Végétal local* soit exemplaire.

Conception et organisation d'un chantier participatif, zones refuges pour la perdrix grise sous les pylônes RTE. Crédit : Afac-agroforesteries

GROUPEMENT DE COMMANDES

Opération Bouchure portée par le Parc naturel régional de la Brenne

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional de la Brenne
Pépiniéristes bénéficiaires de la marque *Végétal local* : pépinières Naudet et Fraxinus sp
Type d'approvisionnement en végétaux de la marque *Végétal local* : marché de fourniture, commande groupée
Période : depuis 2016
Quantité : 10 à 15 000 plants par an

Témoignage de Corentin Lecouillard, chargé de mission Bocage au PNR de la Brenne

Le Parc naturel régional de la Brenne est un territoire composé d'une multitude de paysages influencés par ses sols où le bocage tient une place structurante et identitaire. Depuis 2008, le Parc s'engage dans une démarche de conservation du bocage. Il s'agit d'une de ses actions majeures. Le Parc a ainsi mis en place des actions auprès des différents publics (écoles, habitants, élus, agriculteurs, services municipaux…) : sensibilisation aux rôles de la haie, organisation de formations (entretien durable des haies, taille, plantation), organisation de conférences…

En 2016, le Parc lance le projet Bocage en développant de nombreuses actions sur le territoire et plus particulièrement l'opération Bouchure, qui consiste à accompagner les communes et les agriculteurs dans des projets de replantation de haies en subventionnant à hauteur de 80% l'achat de plants, de tuteurs, de protections et de paillage. Ainsi près de 60 km de haies ont été plantés. Cette opération est aujourd'hui subventionnée dans le cadre du Contrat territorial de zones humides en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Cette aide financière permet l'accompagnement chaque année d'une quinzaine d'agriculteurs ainsi que deux à trois communes pour la plantation de haies champêtres. Le PNR de la Brenne réalise l'accompagnement, la commande de plants, de protections, de tuteurs et de paillage. Aujourd'hui, le Parc travaille avec essentiellement deux fournisseurs de plants *Végétal local* du Bassin parisien sud grâce à la mise en place de contrats de culture : les pépinières Naudet et Fraxinus sp., et s'attache à produire essentiellement des végétaux de la marque *Végétal local*. Les commandes groupées représentent 10 à 15 000 plants par an. Ces plants sont réceptionnés, triés et distribués sur le site de la Maison du Parc, ce qui mobilise une équipe de 5 personnes pendant 3 jours.
La plantation reste à charge du bénéficiaire, seulement quelques projets sont accompagnés pour la plantation, soit avec une entreprise de travaux de paysage, soit par le Parc dans le cadre d'actions pédagogiques avec les écoles par exemple. Les bénéficiaires ont la possibilité de suivre une journée de formation à la plantation dispensée par le Parc. En parallèle de cette opération, le Parc s'est lancé dans de nouveaux objectifs, de gestion de la haie, notamment en mettant en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)*. Cette dernière action a ainsi permis d'accompagner 27 agriculteurs sur des pratiques de gestion durable des haies de leur exploitation, en labellisant ainsi toutes ces exploitations (Label haie**). Suite aux différentes actions de plantation, et dans l'objectif d'une autonomie en végétaux, pour l'opération Bouchure, nous avons mis en place des actions de collecte de graines, de dépulpage et de semis de graines sur une parcelle mise à disposition par une commune pour alimenter nos projets. Nous avons ainsi réuni un groupe de collecteurs de graines *Végétal local* en partenariat avec Indre Nature*** depuis l'année 2022 et avons collecté pas moins de 15 essences. Nous avons ainsi planté nos premiers arbres issus de graines collectées sur le territoire en début d'année 2024. Ces actions se sont ainsi mises en place suite à une formation dispensée par des référents *Végétal local* (Luc Vancrayelynghe et Florent Dupont, pépiniériste). A l'avenir, en fonction du nombre de graines collectées et de l'avancement du projet de la pépinière vers quelque chose de plus professionnel, nous envisageons de devenir bénéficiaires de la marque *Végétal local*.

* www.pse-environnement.developpement-durable.gouv.fr
** www.labelhaie.fr
*** www.indrenature.net
**** www.afac-agroforesteries.fr/plan-de-gestion-durable-des-haies-pgdh/

Crédit : Parc naturel régional de la Brenne

ACHAT PUBLIC INNOVANT

le fleurissement et l'amélioration de la biodiversité du territoire de Bordeaux Métropole

Maître d'Ouvrage : Bordeaux Métropole
Pépiniéristes bénéficiaires de la marque *Végétal local* : Semence Natur
Type d'approvisionnement en végétaux de la marque *Végétal local* : marché d'achat public innovant
Période : 2020 - 2023 pour le marché d'achat public innovant - Centrale d'achat à partir de 2024
Surface concernée : 4.3 ha à Bordeaux

Témoignages de Marie Paule Guilbaud et Aymeric Besse, chargés d'expertise fleurissement du Pôle patrimoine végétal et biodiversité de Bordeaux Métropole

Dès 2018, Bordeaux Métropole s'investit dans l'amélioration de la biodiversité de son territoire. Pour répondre à ces ambitions environnementales, le service gestionnaire chargé du fleurissement au sein de Bordeaux Métropole s'engage à atteindre tous les objectifs du référentiel du Label Ecojardin*, dont le fleurissement avec des plantes indigènes. En 2018-2019, un premier sourcing est mené afin de recenser la filière des bénéficiaires de la marque *Végétal local* de la zone sud-ouest. En 2020, le bilan du sourcing oriente Bordeaux Métropole à la mise en place d'un marché d'achat public innovant, d'une durée de 4 ans, ayant pour objet la fourniture de semences herbacées répondant au cahier des charges de la marque *Végétal local*. L'offre de l'entreprise Semence Nature** bénéficiaire de la marque *Végétal local* pour la collecte et la production de semences herbacées est retenue.
Les semences sont livrées en sacs pour les jardiniers gestionnaires ou en sachets destinés à la distribution aux habitants dans le cadre d'actions de sensibilisation.
Sur le terrain, ces semences herbacées sont utilisées par les agents de Bordeaux Métropole :

- soit en semis direct au niveau de parcelles ciblées pour la possibilité de pratiquer des fauches tardives (avec exportation) : terre-pleins centraux au niveau des quais, parc aux Angéliques, jardins publics…
- soit mis en culture dans les serres de production pour obtenir des mini mottes qui seront ensuite plantées afin d'améliorer la biodiversité de massifs existants.

Les différentes expérimentations ont permis de pérenniser, sur l'ensemble du territoire, deux grands principes dans l'objectif de faciliter et rendre lisible l'usage des herbacées marquées *Végétal local* par les agents : une zone minimum semée avec des espèces marquées et la plantation par piquetage en mini mottes et godets dans les massifs de vivaces existants de trois espèces : l'achillée, la centaurée et la silène.
Dans le cadre du marché d'achat public innovant, les agents du pôle patrimoine végétal et biodiversité (anciennement Direction des espaces verts) ont suivi des formations divulguées par Lionel Gire, directeur de Semence Nature accompagné des correspondants de la marque *Végétal local* du Conservatoire botanique national Sud Atlantique.

En janvier 2024, le marché d'achat public innovant est arrivé à terme. Afin de pérenniser sa démarche, Bordeaux Métropole prépare actuellement une Centrale d'achats pour l'approvisionnement en végétaux dont un des lots est consacré aux végétaux de la marque *Végétal local*.
Au quotidien, les agents s'engagent pour améliorer la biodiversité du territoire de la métropole, cependant certains freins persistent alimentés par divers arguments culturels et financiers notamment pour les marchés de travaux des espaces publics.

Aujourd'hui, afin de conforter ses ambitions environnementales en lien avec des végétaux de la marque *Végétal local*, Bordeaux Métropole s'engage dans différents projets :

- La collecte des semences herbacées en mélange par brossage de prairies dans la réserve écologique des Barails située au Nord de Bordeaux ;
- La pérennisation de l'approvisionnement en végétaux marqués *Végétal local* et l'amélioration de sa prise en compte lors des marchés d'aménagements des espaces publics ;
- La mise en place d'un outil numérique pour le référencement en SIG des parcelles plantées avec des végétaux de la marque *Végétal local* ;
- La pérennisation de la formation des agents (prestation de services prévues dans le cadre de la Centrale d'achats) ;
- Le suivi botanique de parcelles expérimentales : plantation sur des sols en place pollués, ou encore en marge de parcelle de micro-forêts dans le cadre du projet politique 1 million d'arbres ;
- La diversification de l'approvisionnement des végétaux marqués avec des ligneux.

* www.label-ecojardin.fr
** www.semence-nature.fr

Massif de fleurs vivaces intégrant des semis *Végétal local* (herbacées) - Jardin des Lumières. Crédit : Bordeaux Métropole

MARCHÉ DE TRAVAUX

Le projet urbain de Confluence à Lyon, le Champ des possibles

Maître d'Ouvrage : SPL Lyon Confluence
Paysagistes en chef : Base paysage urbanisme - www.baseland.fr - mandataire d'un groupement Le Bruit du Frigo architectes, On conception lumière, OGI, EODD
Bénéficiaires de la marque *Végétal local* : pépinière Soupe
Type d'approvisionnement en végétaux de la marque *Végétal local* : marché de travaux
Période : 2016 - 2026
Quantité : 400 plants de ligneux plantés à ce jour

Témoignages de Jeanne Souvent, paysagiste concepteur, directrice de projet et Dora Papp paysagiste cheffe de projet à l'agence Base de Lyon

En 2016, le site emblématique de la Confluence à Lyon la pointe Sud du Quartier de la Confluence appelé le Champ, au passé industriel puis logistique, a quasiment disparu de la carte mentale des habitants tant le lieu est devenu hostile : 6 ha imperméabilisés à 90%, coupés du Rhône par l'A7, 5 arbres, 3 bâtiments patrimoniaux, témoins du passé industriel ayant échappé aux démolitions.
La SPL Lyon Confluence lance un accord cadre afin de formaliser les ambitions de reconquête urbaine du plan guide engagé depuis 2003 dont l'objectif est de doubler le centre-ville de Lyon entre Rhône et Saône avec la création de logements, de bureaux, d'équipements et d'espaces publics... Ce plan guide porte des ambitions environnementales fortes afin notamment de s'adapter aux changements climatiques déjà perceptibles à Lyon avec + 1,7° entre 1983 et 2013.
Au niveau du site du projet le Champ de la Confluence, le plan guide prévoit l'installation d'une grande figure paysagère, un bois, dans lequel viennent s'installer des programmes immobiliers liés à l'économie sociale et solidaire et les parcours des usagers.
Les paysagistes de l'agence Base proposent une méthode novatrice à l'époque consistant à créer un sol de plantation continu comme une mégafosse avec l'apport d'1 mètre de terre fertile. Cette terre est issue des déblais des constructions locales, puis stockée en andins et fertilisée, avant d'être répartie sur l'ensemble des sols en place conservés, et d'installer progressivement les différentes strates végétales, en s'appuyant sur le processus naturel d'installation d'un bois. Dans ce cadre, l'agence Base identifie une palette végétale répondant aux enjeux écologiques fixés et résistante à la sécheresse caractéristique du site, le choix des végétaux porte sur des essences indigènes et locales (avec une utilisation très réduite d'essences ornementales et exotiques), en jeunes plants et en semis pour une meilleure adaptation aux milieux en place (anciens parkings en enrobé ou dalles béton).

Projet Le champ des possibles à la Confluence, Lyon. Crédit : Base

Base réalise un sourcing des ressources locales en végétaux, la pépinière Soupe* est alors retenue. Ainsi, Base lance le marché de travaux en adaptant la palette végétale sur le catalogue de la pépinière comprenant des essences marquées *Végétal local* de la région biogéographique Bassin Rhône-Saône et Jura. En 2017, la marque *Végétal local* est encore récente, dès lors, Base se familiarise avec le concept grâce aux échanges avec le pépiniériste bénéficiaire de la marque.
La méthode pour la reconquête du site établie par Base se traduit par des aménagements d'espaces publics pérennes ainsi que des aménagements transitoires, de préfiguration et d'activation destinés à concrétiser les ambitions écologiques et sociales du projet comme des pépinières et la création de la Station Mue.
En 2018, les premières actions sont menées, la pépinière Soupe fournit des jeunes plants marqués *Végétal local* Bassin Rhône-Saône et Jura pour la plantation des premiers arbres dans le cadre d'un atelier de plantation avec les habitants.
Aujourd'hui, le projet se construit progressivement, les végétaux marqués *Végétal local* sont associés avec des végétaux non marqués contribuant à améliorer l'éco-fonctionnalité des espaces publics.
Base pérennise la démarche d'apprivoisement en *Végétal local* au niveau des tènements de la ZAC destinés à être construits en préconisant, dans le cadre de marchés des lots privés de planter des jeunes plants et 100% de végétaux marqués *Végétal local*.

* www.pepinieres-soupe.com

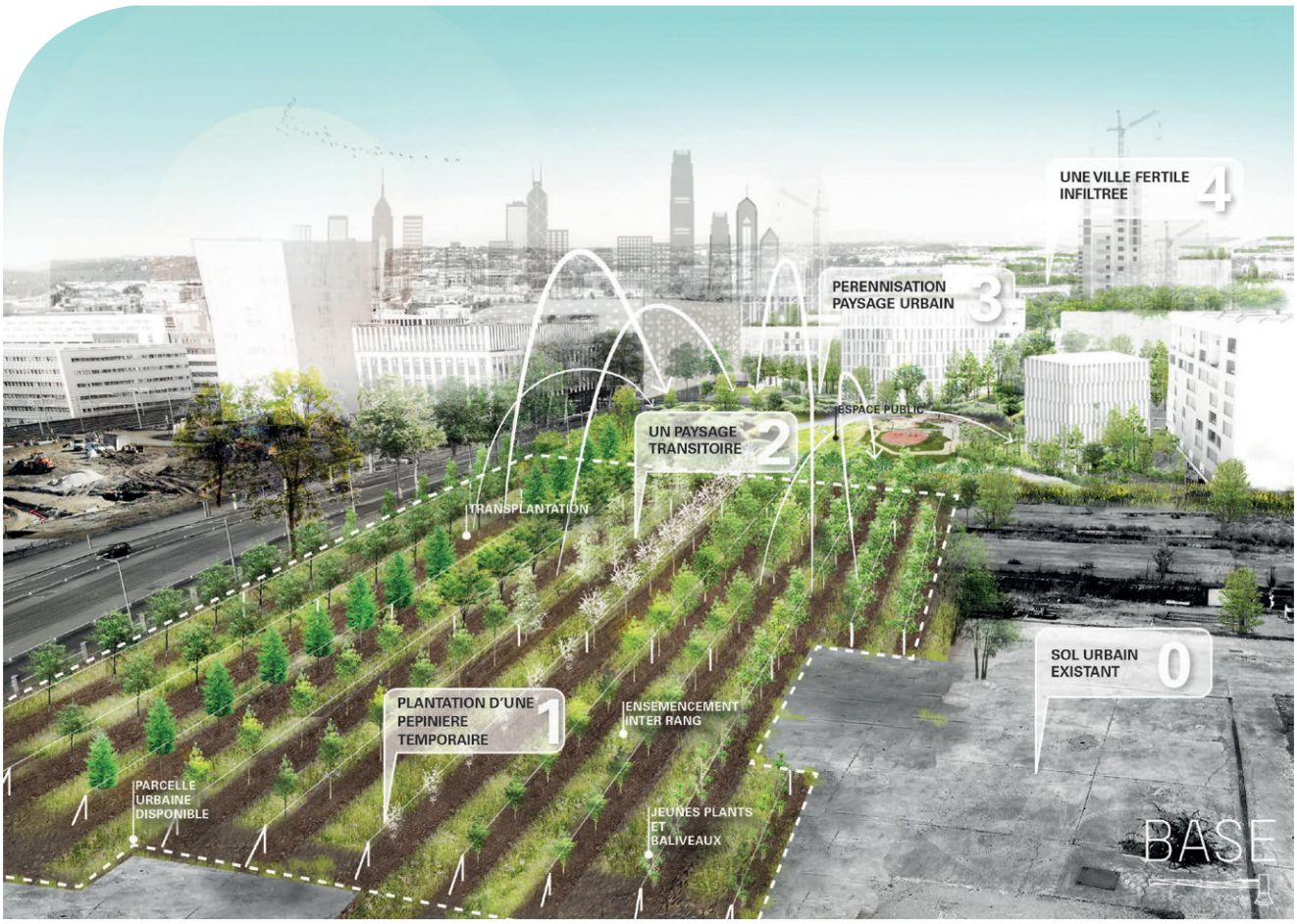

Exemple de démarche de conception : pépinière temporaire avec des plants de ligneux marqués *Végétal local* dans le cadre du projet Champ de la Confluence à Lyon. Crédit : Base

LA PRESCRIPTION

Dans le cadre d'un marché de travaux, public ou privé, les prescripteurs, écologues et/ou paysagistes concepteurs, accompagnent le maître d'ouvrage durant toutes les phases du processus de mise en œuvre du projet, comportant les missions suivantes :

- **les phases de conception :** Programmation, Etudes préliminaires (EP), Avant-projet (AVP), Projet (PRO), la phase de sourcing : état des lieux des filières locales (stocks et essences disponibles, capacités de mise en culture, délais de production…),
- **la rédaction des pièces techniques du Dossier de Consultation de Entreprises** (CCTP, BPU, DQE, RC) : en lien avec le référentiel technique *Végétal local* et adaptée en fonction du sourcing,
- **l'Assistance pour la passation des Contrats de Travaux** (ACT) : analyse des offres et le choix des entreprises,
- **le Visa** (VISA) **des plans d'exécution ou leur exécution** (EXE),
- **la Direction de Chantier** (DET) comprenant la réception des végétaux, le contrôle des certificats de traçabilité, les validations de variantes en cas de rupture de stock pour certaines espèces...
- **l'Assistance aux Opérations de Réception** (AOR) : préalable à la mise en service du site. Le maître d'œuvre interviendra jusqu'à la levée des réserves puis, pendant la période de garantie de parfait achèvement (minimum 1 an) comprenant le suivi de reprise des végétaux.

Le prescripteur facilite les échanges avec les pépiniéristes bénéficiaires de la marque *Végétal local* pour adapter les listes d'espèces des plantations et des mélanges herbacés.

Ghislain HUYGHE,
écologue et botaniste au sein du bureau d'étude Biotec ingenierie
www.biotec.fr

« A l'heure des modifications climatiques, des crises énergétiques, du manque d'eau, etc., utiliser des végétaux sauvages, indigènes, locaux, et rustiques devient inévitablement une priorité pour tous les acteurs de projet. »

Je suis ingénieur écologue et botaniste au sein du bureau d'étude Biotec ingénierie écologique. Biotec est un bureau d'études techniques en génie écologique, spécialisé dans les domaines de la restauration, l'aménagement et la gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, lacs, étangs, zones humides, etc.), concepteur et maître d'œuvre.
Responsable de mandats et du pôle « Biologie » au sein de Biotec, spécialiste en écologie au niveau biocénotique et dans les domaines du génie écologique, j'assure la conception de projet et le suivi de chantier de réhabilitation de milieux dégradés, des conseils et expertises en matière d'intégration environnementale de projets, l'établissement de listes de plantes et mélanges grainiers spécifiques.
Les enjeux climatiques imposent un nouveau regard sur la réhabilitation de milieux dégradés et posent beaucoup de questions sur les végétaux utilisés (espèces indigènes, adaptées à la sécheresse, etc.). En réalité, c'est surtout la bonne compréhension des conditions locales du projet (sol, eau, climat) et la bonne appréhension de la composition, du fonctionnement et des trajectoires des modèles naturels en présence, qui permet le choix de végétaux cohérents capables de répondre à toutes ces contraintes. Ce choix promeut l'usage de végétaux non seulement indigènes, adaptés aux conditions locales (comme les végétaux de la marque *Végétal local*) mais aussi élevés dans des conditions de forte rusticité (pas d'amendement, peu d'eau…), a déjà, selon moi, adhéré aux capacités d'adaptation du végétal. Il faut en effet comprendre que les enjeux de demain résident dans ce type de choix et non pas dans l'usage de végétaux exotiques parfois présentés comme plus résistants. Cet effort suppose d'avoir aussi un autre regard sur la nature des végétaux à employer (formes et tailles plus aléatoires), et sur les pratiques de projet comme favoriser la plantation de végétaux plus jeunes.

A l'heure des modifications climatiques, des crises énergétiques, du manque d'eau, etc., utiliser des végétaux sauvages (plus intéressants pour la biodiversité), indigènes (mieux adaptés), locaux (moins de déplacement), rustiques (moins de demande en eau) devient inévitablement une priorité pour tous les acteurs de projet.
Or, face à une demande croissante, les pépinières peinent à répondre à la demande.
Employer du matériel sauvage pour ensemencer, planter, végétaliser impose donc aujourd'hui un travail préalable d'analyse des capacités d'approvisionnement. Suivant les projets, le prescripteur doit être attentif à identifier les sites de collecte, préserver ou transplanter les végétaux existants… Il nous faut parfois adapter les choix d'espèces, décaler des plantations en fonction des contraintes du chantier. C'est ce suivi, ce contrôle sur le terrain et cette adaptabilité qui permettent à la filière de monter en compétence.
En tant que prescripteur depuis 30 ans, à titre personnel puis chez Biotec, j'ai toujours eu à cœur d'utiliser des végétaux non seulement indigènes mais aussi rustiques pour répondre aux enjeux de demain.
La filière *Végétal local* est une piste importante dans la filière de production du végétal que nous utilisons régulièrement à travers des projets comme la réhabilitation de la Romanche (projet EDF), de l'ancienne gravière d'Argentat (Conseil Départemental de Corrèze), la restauration de l'Arve (SM3A)…

Restauration du site d'Argentat-sur-Dordogne.
Crédit : D. Provendier / CBN PMP

Clément Bollinger,
Paysagiste concepteur associé Agence CAUDEX - www.caudex.org, – Associé, Paysagiste-conseil de l'Etat, Palmarès des jeunes urbanistes 2018
www.caudex.org

« En tant que paysagistes concepteurs engagés dans des missions territoriales de grande échelle (...) souvent très en amont de projets de plantation, nous portons ces valeurs et le travail de la marque comme un des principes fondamentaux avec lequel travailler. »

S'appuyer, avant toute chose et dans chaque projet, sur ce qui est déjà là et notamment les écosystèmes et les dynamiques végétales en place fait partie de notre ADN. C'est donc tout naturellement, en prenant le soin de mobiliser des cortèges végétaux locaux partout où nous intervenons et quelle que soit l'échelle ou la temporalité de projet, que nous nous appuyons sur la labellisation *Végétal local* pour nos stratégies de plantation.
En tant que paysagistes concepteurs engagés dans des missions territoriales de grande échelle, notamment des démarches de plan de paysage ou d'ateliers des territoires souvent très en amont de projets de plantation, nous portons ces valeurs et le travail de la marque comme un des principes fondamentaux avec lequel travailler.

Il est pour nous évident que les cortèges végétaux locaux sont les piliers structurants pour assurer la transition paysagère et écologique des territoires, de la stratégie bas carbone à la limitation de l'érosion de la biodiversité en passant par l'adaptation au réchauffement climatique. C'est pourquoi dans les plans d'actions et les feuilles de route qui se co-construisent avec le large panel d'acteurs associés à ces démarches (élus, techniciens, services de l'État, acteurs locaux et société civile) nous portons ce sujet avec conviction. Redéploiement du bocage, reconstitution d'alignements structurants, régénération ou constitution de boisements, mise en place de systèmes agroforestiers, de bosquets ou d'arbres isolés, sont autant d'actions et d'axes stratégiques que nous développons à cette échelle territoriale en mettant en avant la marque *Végétal local*, les acteurs qui s'y engagent (producteurs et collecteurs de graines) et les valeurs qu'ils portent.

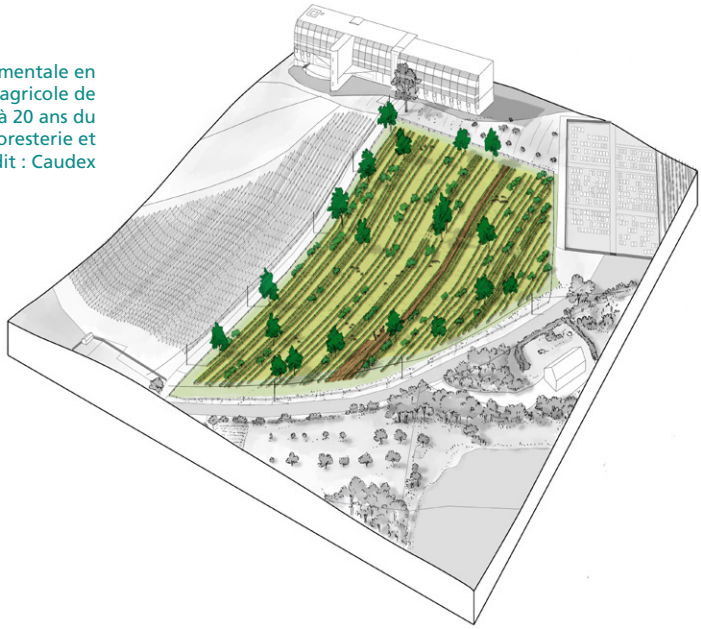

Parcelle expérimentale en vitiforesterie du lycée agricole de Davayé (71) - projection à 20 ans du complexe vigne, agroforesterie et cultures intercalaires. Crédit : Caudex

Benoît Reghem,
Conducteur de travaux chez BOURDIN SAS
www.bourdin-paysage.fr

« L'entreprise BOURDIN s'est engagée dans une démarche de développement durable. Nous nous sommes formés aux critères de la marque *Végétal local* et avons participé à la collecte de graines. (...) Le taux de reprise observé pour les végétaux marqués *Végétal local* est meilleur car ils sont plus adaptés au sol mais aussi au climat du lieu sur lequel ils sont plantés »

L'entreprise Bourdin est née il y a 50 ans. Nous sommes spécialisés dans la réalisation et l'entretien des espaces verts publics et privés. L'Entreprise Bourdin est engagée dans une démarche de développement durable. Nous nous sommes formés aux critères de la marque *Végétal local* et avons participé à la collecte de graines. Nous plantons des végétaux de la marque *Végétal local* principalement dans le cadre de marchés privés, et de plus en plus pour des marchés publics. Ces projets ont un impact important sur le paysage et les écosystèmes car ils sont de grande échelle : végétalisation en bordure de lignes grande vitesse, autoroutes... Nous intervenons aussi dans le cadre de reboisements (travaux compensatoires ou volontaires), de plantations de renforcement de haies et la création de corridors écologiques…

Aujourd'hui, les arbres de la marque *Végétal local* en Bassin parisien sud sont surtout disponibles en jeunes plants. Cette disponibilité est limitée car la filière se développe. Nous avons donc pris l'habitude de mettre en place des contrats de culture en amont, ce qui est un gage pour l'approvisionnement en quantité importante des grands projets.

Nous avons planté des végétaux de la marque *Végétal local* au niveau de l'élargissement de l'A10 Nord, en région d'Orléans (2022/2024), dans le cadre de plusieurs projets : le boisement volontaire à Saran-Gidy (hiver 2022/2023), le projet Haie pour favoriser la pie Grièche à la ZAC des Loges Fay aux Loges (Hiver 2022/2023), l'Arboretum du Parc Départemental du Domaine de Limère (entre 2020 et 2022), la liaison RD 20/RD 97 sur les villes de Fleury et Saran (Hiver 2018), et le chantier de la LGV Tours Bordeaux (Entre 2014 et 2016).

Un des grands atouts des végétaux de la marque *Végétal local* est la plus grande diversité génétique pour la restauration des écosystèmes, car ils sont issus de semis.

Ces chantiers représentent plusieurs milliers de plants par an, et en tant que planteurs, nous sommes satisfaits car le taux de reprise des végétaux de la marque *Végétal local* observé est meilleur, les végétaux sont bien adaptés au sol et au climat des sites où nous les installons.

Chantier de la LGV Tours Bordeaux, photo aérienne de différents types de plantations de végétaux marqués *Végétal local*.
Crédit : Bourdin sas

2.4 - LA DÉFINITION DE LA PALETTE *VÉGÉTAL LOCAL*

Le choix des espèces dépend des enjeux écologiques et des objectifs de restauration de biodiversité fixés et de répondre aux vocations du projet tels que l'amélioration de la biodiversité, l'agrément, la stabilisation des sols, le rafraîchissement urbain, la gestion des eaux de ruissellement, la fixation des polluants…

Dans le cadre de projets à l'échelle du grand paysage, le diagnostic écologique est une étape essentielle pour obtenir un état des lieux sur les différentes thématiques : eau, faune, flore, sol. Pour compléter l'évaluation des enjeux de biodiversité, les connexions et les interactions avec les milieux naturels adjacents sont à prendre en compte. Il ne s'agit pas d'éditer de longues listes d'espèces existantes, mais de révéler les atouts et contraintes du site afin de caractériser ses qualités intrinsèques et ses dynamiques naturelles. C'est notamment en se basant sur l'observation et la connaissance de la flore locale dans les milieux naturels de la région d'origine que le prescripteur trouvera des pistes pour l'établissement de sa palette végétale. Celle-ci pourra ensuite être orientée, affinée, complétée par des choix d'espèces en fonction des usages attendus ou des enjeux écologiques du site.

RESSOURCES

Liste des bénéficiaires, des espèces, des correspondants de la marque *Végétal local*.
Les listes du site internet de la marque *Végétal local* ne sont pas exhaustives concernant les espèces éligibles, ni les disponibilités. Les bénéficiaires de la marque *Végétal local* peuvent contribuer à l'établissement d'une liste d'espèces adaptée.

Plusieurs régions ont produit des guides d'aide au choix des végétaux sauvages et locaux afin d'accompagner la définition d'une palette végétale

La Fiche technique 1 de la Partie 3 contient d'autres conseils sur ce sujet.

La conception différenciée de la palette végétale

La marque *Végétal local* constitue une innovation sociétale qui répond à un besoin de restauration de la biodiversité.

La notion de conception différenciée de la palette végétale (au même titre que la gestion différenciée) revient à définir des palettes végétales adaptées en fonction des vocations des sites et des enjeux liés à la biodiversité qui ont été définis lors du diagnostic. Dans un projet d'aménagement paysager, le contexte guide la conception et le choix de la palette végétale. Il s'adapte en intégrant des espèces sauvages d'origine locale et des végétaux ornementaux (et/ou alimentaires).

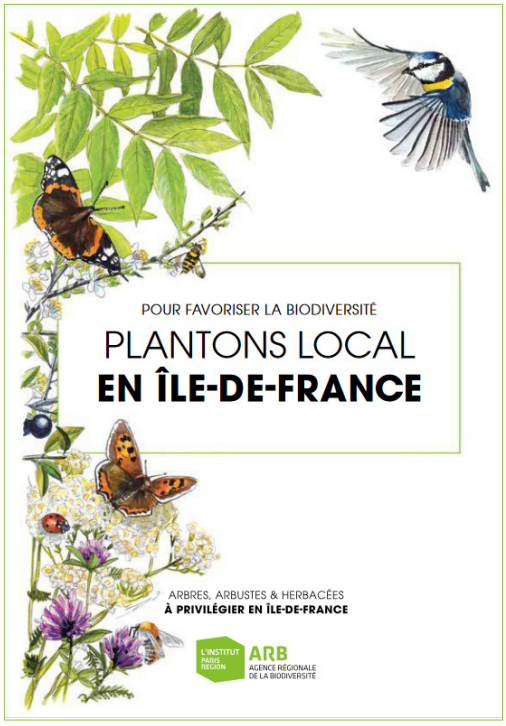

Guides "Plantons local" édités par les Agences Régionales de la Biodiversité Occitanie et Ile de France

2.5 - LA GESTION : ASSURER LA PÉRENNITÉ DE L'ACTION SUR LE LONG TERME ET PENSER LA GESTION DÈS LA CONCEPTION

Un projet, quelle que soit sa finalité (restauration écologique, espace public…), commence à vivre à partir du jour de la réception des travaux. Dès lors, le processus de gestion prend le relais avec de nouveaux acteurs.
Afin de garantir une gestion cohérente avec les ambitions écologiques portées par la plantation ou le semis de végétaux marqués *Végétal local*, trois grands préceptes sont à intégrer :

- **L'évaluation du budget pour la gestion** dès le montage prévisionnel afin de garantir une gestion écologique comprenant : des missions de suivi et d'adaptation de l'ouvrage par le concepteur, le nombre de jardiniers nécessaire pour l'application des principes d'une gestion écologique soignée, et les montants de rémunération et de formation évalués (dans le cas d'une gestion externalisée, estimation du coût des prestations). Cette approche budgétaire globale peut conduire à considérer certains projets ou à choisir de les mener différemment.

- **La formation de l'ensemble des intervenants du projet :** commanditaires, concepteurs, entrepreneurs, jardiniers. Jardiner de façon écologique demande des connaissances pour observer le terrain et réaliser les actes de gestion appropriés. Le jardinier et le gestionnaire sont ainsi appelés à mener un travail de création beaucoup plus intéressant que l'entretien classique (tout en gardant la ligne directrice initiale). Dans un projet faisant intervenir un paysagiste concepteur ou un écologue, la formation des jardiniers par ces concepteurs est importante pour la transmission des intentions initiales et pour le suivi. Enfin, la volonté de partager le projet avec les habitants et de tenir compte des comportements et avis des usagers (développement d'actions de concertation, de co-production...) nécessite également des compétences particulières de la part des commanditaires et des concepteurs. Elle représente en cela un enjeu de formation spécifique.

- **La rédaction d'un plan de gestion** lors de la phase de conception pour mieux anticiper et planifier la gestion d'un site. Il permet de regrouper, dans un même document, toutes les opérations d'entretien prévues selon les strates de végétation et les usages de l'espace. Ce plan de gestion devra être ré-évalué régulièrement en lien avec le suivi écologique du site et la trajectoire souhaitée pour les écosystèmes (cf encadré ci-contre).

Crédit : Atelier cap paysage urbanisme

RESSOURCES

Micand A., Larramendy S., 2020. Référentiel EcoJardin, Gestion écologique des espaces verts. Plante & Cité, Angers. 86 p. www.label-ecojardin.fr/fr/

Suivi et évaluation des chantiers de restauration d'écosystèmes

Les suivis sont indispensables pour évaluer l'efficacité des opérations de restauration réalisées. La végétation est restée pendant longtemps le seul compartiment étudié grâce à des inventaires botaniques, voire des relevés phytosociologiques. Aujourd'hui, l'évaluation porte davantage sur la fonctionnalité des milieux restaurés que sur la reprise de la végétation. Ainsi, les suivis doivent porter à la fois sur la végétation, le sol biotique et abiotique et la faune de surface, notamment les insectes pollinisateurs qui jouent un grand rôle dans la réussite du processus de fructification des plantes et donc dans leur survie. Ces protocoles doivent être à la fois simples à mettre en place, rapides à exécuter et fiables donc reproductibles.

Il est important que le suivi porte également sur un site témoin non altéré correspondant à l'écosystème de référence, en condition pédoclimatique similaire. Ceci est d'autant plus intéressant si l'on veut suivre la qualité et les fonctionnalités des sols, afin d'apprécier de manière plus approfondie la trajectoire du site restauré dans le temps.

Si des actions de gestion différenciée sont mises en place, il faudra réaliser les suivis de toutes les modalités afin de comparer les résultats et d'identifier la technique la plus efficace.

Réactualisation du plan de gestion des milieux restaurés

Les suivis réalisés au cours du temps vont permettre d'évaluer les actions de restauration et de gestion mises en œuvre et de les ajuster en fonction des résultats. Durant cette phase, il est important d'impliquer à nouveau les parties prenantes du projet de restauration (MOE, MOA) afin de recadrer les attendus. En effet, l'écosystème peut évoluer et de nouvelles variables peuvent entrer en jeu : les objectifs et les indicateurs associés devront alors être adaptés au cours du projet. Parfois, les objectifs ont été mal fixés au départ et si l'objectif n'est pas atteint, alors il est important de rependre les étapes depuis le diagnostic.

Source : S. Huc et al., 2023. Guide d'aide à la définition des étapes de restauration des écosystèmes herbacées avec des végétaux sauvages et locaux. CBN Alpin et CBN Pyrénées Midi Pyrénées.

Crédit : AK-Team

PARTIE N°3

3 Fiches techniques

Contenu des fiches techniques pour les différentes étapes des phases de mise en œuvre d'un projet afin de faciliter l'approvisionnement en végétaux marqués *Végétal local*

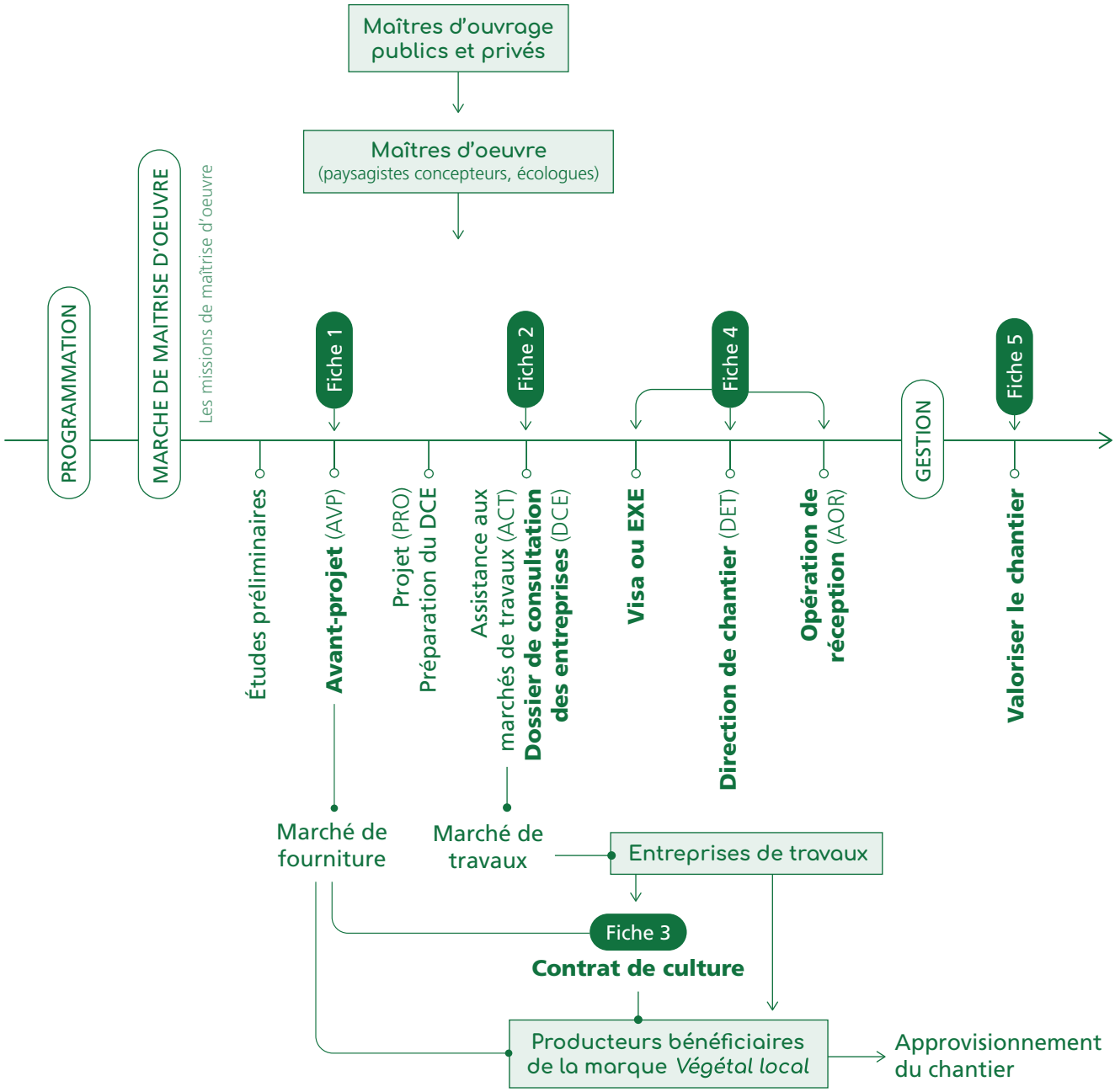

Concevoir avec le sourcing

Une analyse des filières de production, le sourcing* ou sourçage, pour l'approvisionnement en espèces marquées Végétal local peut être anticipée dès la phase Avant Projet.

* Sourcing : rechercher à la source

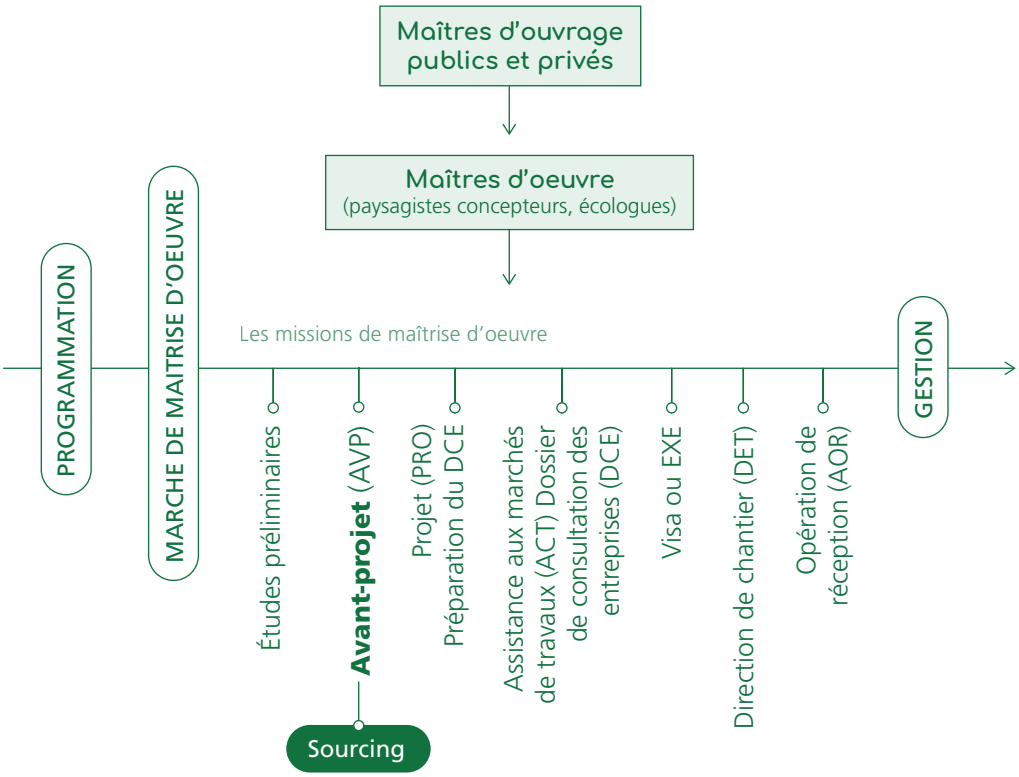

LE SOURCING : UN OUTIL D'ANTICIPATION POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ (FOURNITURE OU TRAVAUX)

Le code de la commande publique (article R.2111-1) permet aux acheteurs de réaliser une analyse de l'offre et des fournisseurs à partir d'échanges préalables avec les opérateurs économiques : c'est le "sourçage" ou "sourcing"*.

La phase de sourcing est une étape importante pour l'approvisionnement de végétaux marqués *Végétal local*. Elle consiste à favoriser la filière de production *Végétal local* dans la région biogéographique du projet. Les disponibilités de végétaux étant fluctuantes, le sourcing permet de disposer des informations nécessaires à la rédaction des pièces de marché de fourniture ou de travaux : quantité, taille, type de conditionnement. Cette étape permet d'affiner ou d'adapter la palette végétale en fonction des échanges avec les semenciers et pépiniéristes bénéficiaires de la marque *Végétal local*, et des entreprises le cas échéant.

Ainsi, l'expression anticipée des attentes sur la gamme *Végétal local* auprès des pépiniéristes ou semenciers bénéficiaires de la marque *Végétal local* peut conduire à un contrat de réservation ou contrat de culture (cf. Fiche 3).

L'ORGANISATION DU SOURCING

Le sourcing peut être réalisé en différentes étapes, ci-après un exemple d'organisation avec une phase de concertation ayant fait ses preuves :

ÉTAPES	OBJECTIFS
Réunion de concertation	**— Comprendre les faiblesses autour d'une problématique pour répondre au marché de travaux et définir les conditions pour y remédier, aborder les points techniques tels que la garantie de reprise ou encore la marge financière des entreprises sur les végétaux dans le cadre d'un contrat de culture.** • Réunion en salle sous la forme de concertation réunissant le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, et les entreprises (sont invitées toutes les entreprises du secteur).
Visite de site	**— Lecture commune des problématiques in situ.** • Visite de site avec l'ensemble des acteurs guidée par le maître d'œuvre et/ou le maître d'ouvrage.
Consultation des sites internet et de guides	**— Identifier les espèces éligibles à la marque qui pourraient correspondre aux intentions du projet** • Liste des bénéficiaires, des espèces, des correspondants de la marque *Végétal local.* *Les listes d'espèces du site de la marque ne sont pas exhaustives des espèces éligibles, ni des disponibilités. Il s'agit des listes d'espèces produites par les bénéficiaires de la marque.* • Guides plantons local : Guides et outils autour des végétaux sauvages et locaux. • Sites internet et catalogues des producteurs : pour les espèces marquées *Végétal local*, elles sont identifiées clairement, ainsi que leur région d'origine, parmi les autres gammes produites. • Floriscope: outil en ligne pour connaître, choisir et trouver des plantes pour les jardins et les espaces verts. (L'outil comprend les listes de végétaux marqués ainsi que des taxons non marqués).
Consultation des acteurs ressources	**— Orienter les prescripteurs vers des ressources techniques (listes de pépinières, guides techniques), organiser des journées techniques, mieux connaître l'offre régionale.** Au sein du réseau de l'Afac-Agroforesteries et des Conservatoires botaniques nationaux, des correspondants locaux animent la marque dans les territoires. Ils sont à même de conseiller les acteurs de la filière, notamment les entreprises et les maitres d'ouvrage pour se rapprocher des producteurs adaptés.
Entretiens individuels	**— Identifier et évaluer les disponibilités en termes de production afin d'adapter la liste des espèces ou programmer un contrat de culture.** Les bénéficiaires de la marque *Végétal local*, pépiniéristes ou semenciers, sont des experts pouvant contribuer à alimenter les réflexions lors de la définition de la palette végétale. • Entretiens téléphoniques ou échanges par mail basés sur une liste de questions adaptées aux besoins du projet, par exemple : disponibilité des espèces, taille et conditionnement, origine des végétaux (traçabilité), type de substrat, délais de collecte et de culture en lien avec les dates de plantation du marché de travaux, possibilité de groupements ou association entre pépinières… • Echange avec les correspondant locaux *Végétal local* • Possibilité de visite de pépinières.
Salons professionnels Journées techniques	**— Rencontrer de futurs partenaires, entreprises et fournisseurs** • Salons professionnels nationaux (Salon du Végétal*, Paysalia**) ou régionaux (Salon vert…). • Journées techniques organisées par les acteurs de la filière et correspondant locaux. • La lettre d'information bimensuelle et les pages évènements du site *Végétal local* permettent de se tenir informé. Espace ressources de site Végétal local : rencontres, formations, publications

LE BILAN DU SOURCING

Le bilan du sourcing consiste à réunir les informations sur les listes d'espèces disponibles en fonction du calendrier de plantation et les conditionnements, suite aux échanges avec les semenciers et pépiniéristes bénéficiaires de la marque *Végétal local*.
Cette phase permet de définir si une réservation ou un contrat de culture doit être prévu en fonction des quantités et des gabarits des végétaux.
Ces informations seront reprises dans les pièces du marché de travaux afin que les spécifications techniques relatives aux végétaux soient réalistes et adaptables tant sur le plan de la nature des végétaux que de leur provenance et qualité.

Rédiger le dossier de consultation des entreprises (DCE)

La rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est une étape clé pour l'approvisionnement de végétaux marqués *Végétal local*, il s'agit de concrétiser les ambitions écologiques du projet en engageant le processus de mise en œuvre. Les différentes pièces concernées par l'approvisionnement en végétaux de la filière *Végétal local* constituent le recueil des exigences et les pièces contractuelles entre les acteurs du projet.

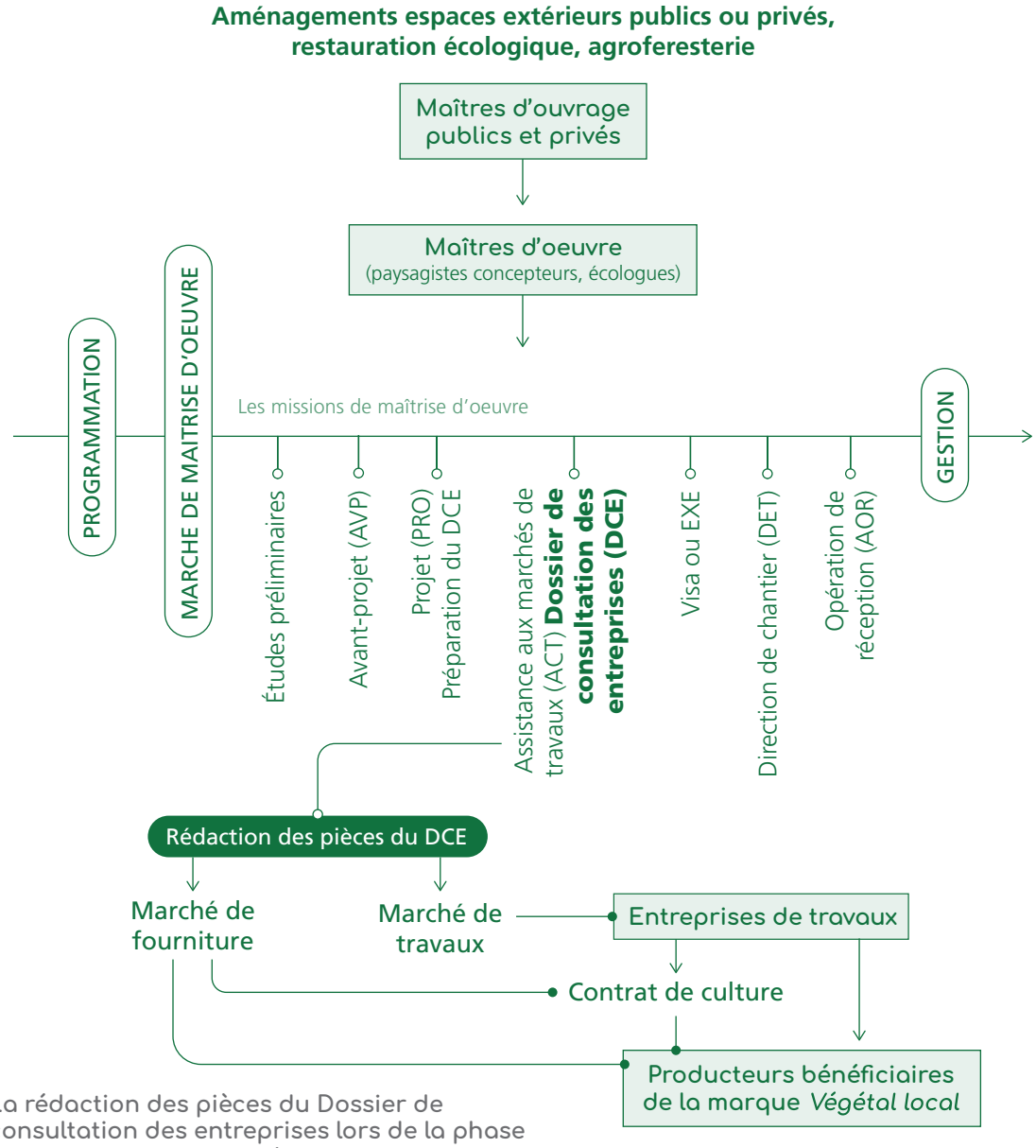

La rédaction des pièces du Dossier de consultation des entreprises lors de la phase d'Assistance aux marchés de travaux (ACT).

LA CITATION DE LA MARQUE *VÉGÉTAL LOCAL* DANS UN MARCHÉ

La marque *Végétal local* **n'est pas une préférence locale,** d'ailleurs cette notion est interdite dans les marchés publics. Le droit de la commande publique interdit les critères de sélection des offres de nature à favoriser les concurrents nationaux ou locaux, c'est-à-dire des critères liés à l'origine ou à la situation géographique des candidats au marché. La marque *Végétal local* n'est pas une préférence géographique car une entreprise localisée dans une autre région ou même étrangère peut intégrer la marque si elle respecte le référentiel technique qui garantit la traçabilité des végétaux de la graine à leur mise en culture et si la collecte et la production ont lieu sur le territoire national.
Au niveau des pièces contractuelles d'un marché, la marque *Végétal local* peut être citée. Elle correspond à une spécification technique sur l'origine de la graine collectée en milieu naturel et de sa diversité génétique.

QUESTIONS COURANTES SUR LA CITATION DE LA MARQUE *VÉGÉTAL LOCAL* DANS UN MARCHÉ

Ai-je le droit de citer *Végétal local* dans un marché public ? Ou dans un dispositif d'aide ?

La marque *Végétal local* peut être citée dans un marché public car au sens du code de la commande publique, la marque *Végétal local* est considérée comme un label (article R.2111-12 à R.2111-17) qui garantit des critères de traçabilité mais qui n'est pas une préférence géographique. Notons ici que des structures privées et publiques (Conseils départementaux, Conseils régionaux, Communautés de communes, Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux) l'ont déjà prescrite dans leur marché.

RAPPEL IMPORTANT : il est essentiel de citer la région biogéographique, région d'origine des graines et des semences pour chaque espèce avec la mention de la marque *Végétal local* sinon celle ci perd tout son sens

Pourquoi *Végétal local* est un label au sens du code de la commande publique ?

Le code de la commande public a été modifié en 2018, l'article R.2111-12 porte sur la notion de label. En respectant les conditions prévues dans les articles R.2111-12 à R.2111-17 du code de la commande publique un acheteur peut imposer un label dans les spécifications techniques, les critères d'attribution ou les conditions d'exécution du marché.

Le label doit être établi au terme d'une procédure ouverte et transparente. Il doit reposer sur des critères objectifs et non discriminatoires. Ses conditions d'obtention sont fixées par un tiers sur lequel l'opérateur économique qui demande son obtention ne peut exercer d'influence décisive. La marque *Végétal local* de l'Office français de la biodiversité respecte ces différents critères et elle est donc considérée comme un label au sens du code de la commande publique.

D'autres critères doivent être respectés :

- Le label doit présenter un lien avec l'objet du marché.
- L'ouverture à des dossiers techniques ou d'équivalence est importante (art. R.2111-17) pour permettre à un opérateur qui n'a pu l'obtenir dans les délais de prouver qu'il remplit les caractéristiques exigées par l'acheteur.

La notion d'équivalence Article R2111-17

Lorsque l'opérateur économique n'a pas la possibilité, pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, d'obtenir dans les délais le label exigé ou un label équivalent qui répond aux conditions de l'article R.2111-15, il peut prouver par tout moyen que les caractéristiques exigées par l'acheteur sont remplies. Dans ce cas l'opérateur pourra prouver par exemple par un dossier technique complet (fiche de collecte, traçabilité des végétaux…) que les végétaux répondent aux caractéristiques du label.

•

Peut-on formuler les spécificités techniques *Végétal local* sans citer la marque ?

La formulation ci-après qui peut compléter ou remplacer la mention de la marque en précisant les spécificités techniques : « végétaux sauvages non sélectionnés issus de collecte durable du matériel de base dans le milieu naturel de la même région écologique et dont l'origine est garantie par une traçabilité contrôlée par un tiers différent du fournisseur des végétaux ».

LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DCE

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est mis au point lors de la phase d'Assistance aux Marchés de Travaux (ACT) par le prescripteur (écologue et/ou paysagiste concepteur).

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué de pièces graphiques et écrites. Les prescriptions pour l'approvisionnement en végétaux de la marque *Végétal local* figurent dans le dossier de plans thématiques et au niveau des pièces écrites techniques suivantes* :

- Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP)
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Règlement de Consultation (RC)

* Il n'est pas mentionné l'ensemble des pièces écrites constituant le DCE, ce guide déclinant exclusivement les pièces concernées par la prescription de végétaux de la marque *Végétal local*.

LES ARTICLES CLÉS DU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIÈRES (CCTP)

Le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) fixe les clauses nécessaires à l'exécution des prestations et détaille notamment les exigences en termes de fourniture des végétaux de la marque, sa rédaction est facilitée grâce au cadre du référentiel technique de la marque *Végétal local* et au Fascicule 35 (référentiel commun pour la filière du paysage, publié le 15 octobre 2021 au journal officiel). Le CCTP constitue le recueil des objectifs de réalisation des aménagements (restauration écologique, génie végétal, paysage, etc.), la liste des espèces à planter, les exigences de traçabilité, ainsi que les modalités de contrôle et de suivi des commandes pour garantir le bon déroulement du processus.
La prescription de végétaux de la marque *Végétal local* est détaillée au niveau des grands chapitres suivants :

CHAPITRE	OBJECTIFS
L'allotissement	**— Permettre l'accès à la commande à des entreprises spécialisées.** Dans le cas de marché de fourniture, le Maître d'Ouvrage peut définir plusieurs lots et les attribuer à différentes pépinières afin de sécuriser l'approvisionnement en plants (dont ceux marqués *Végétal local*) et ainsi de répartir les risques liés, par exemple, aux accidents de culture (aléas climatiques...). Dans le cas de marché de travaux, la fourniture de végétaux marqués est intégrée au lot « travaux de plantations », ou au lot « génie écologique » ou au lot « génie végétal ».
L'objet des travaux/ fournitures	**— Formuler les exigences attendues quant à la plantation de végétaux marqués *Végétal local* afin de bien identifier le sujet et communiquer les attendus.** Ce chapitre décrit la nature du projet, sa localisation, ses objectifs.
Dans le cas d'un marché de travaux: La période de préparation du chantier, calendrier et phasage des travaux	**— Intégrer et garantir la temporalité de la production de plants marqués *Végétal local* le cas échéant, ou réserver les plants ou semences auprès des bénéficiaires de la marque *Végétal local*.** • Le calendrier et le phasage des travaux prévoient les dates de livraison des végétaux. • **Un bon de réservation des végétaux en pépinière peut être exigé dès l'attribution du marché à l'entreprise de travaux** afin que la commande végétaux de la marque *Végétal local* soit concrétisée le plus tôt possible. • Le cas échéant, le temps de préparation du chantier induit la mise en place d'un contrat de culture (cf. Fiche 3).
La provenance des végétaux	**— Intégrer les paramètres de la traçabilité des végétaux marqués.** • Précision de la ou des régions biogéographiques en fonction de la localisation du site d'implantation. • Précision des règles de traçabilité, d'étiquetage, et de commercialisation selon le référentiel technique *Végétal local*.
La liste des espèces	**— Identifier la palette végétale et préciser en fonction du sourcing les espèces qui seront demandées en *Végétal local* et les régions biogéographiques.** • Liste des espèces à planter par gamme : mélange grainier, arbres et arbustes, vivaces, hélophytes… • Les végétaux qui ne sont pas marqués *Végétal local* sont identifiés : arbres fruitiers, végétaux non disponibles en *Végétal local* identifiés lors du sourcing, cultivars.

Suite du tableau sur la page suivante →

Suivi et point d'arrêt	**— Valider à l'avancement la conformité des végétaux.** • Dans le cas d'un marché de fourniture : indiquer des points d'arrêt, des modalités de livraison (bon de réservation, facture, étiquettes) et les éventuelles visites de pépinières. • Dans le cas d'un marché de travaux : indiquer le suivi et les points d'arrêt durant les phases VISA et DET en précisant les attentes en termes de justificatifs (bon de réservation, facture, étiquettes) et des visites de pépinières prévues le cas échéant.
Dans le cas d'un marché de travaux: Réception du chantier, plan de recollement, garantie de reprise	**— Permettre à la fois un contrôle définitif utile pour les décomptes finaux mais également une base de données nécessaire aux suivis écologiques des opérations.** • Opération de réception du chantier : préciser le processus de vérification de la conformité des plantations et des semis (étiquettes, certificat de traçabilité). • Indication des modalités pour l'élaboration du plan de recollement : données topographiques localisant les plantations ainsi que des données quantitatives à fournir par l'entrepreneur. • Garantie de reprise : les végétaux plantés ou semés constatés comme non conformes aux attentes (morts, détériorés...) feront l'objet d'une action correctrice, à savoir un remplacement. Ce remplacement de plants implique une anticipation et une réservation auprès des pépinières bénéficiaires *Végétal local*.

LES ARTICLES CLÉS BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) est une pièce contractuelle qui permet de détailler les coûts de chaque espèce et des prestations liées à la fourniture de graines. Le BPU reprend la liste des végétaux et leur région bio-géographique détaillée au CCTP.

CHAPITRE	OBJECTIFS
Description des végétaux	**— Identifier la palette végétale et sa traçabilité** **Identifier les végétaux marqués *Végétal local*, les différencier de ceux non marqués.** **Valider les adaptations si les végétaux indiqués dans le CCTP ne sont pas disponibles en cours de marché.** **— Détailler le coût unitaire et du lot pour chaque espèce.** • Liste des espèces et quantité : Nom scientifique (genre, espèce, éventuellement sous espèce) - Région biogéographique - Quantité (poids pour les semences ou taille et nombre si plants ligneux). • Prix par espèce. • Identification des propositions d'alternatives aux végétaux demandés en *Végétal local* (origines, équivalent sur présentation de dossier technique, MFR, sans origine connue).
Prestations liées à la fourniture de mélanges de semences herbacées	**— Identifier et rémunérer les prestations inhérentes à la collecte des graines.** • Recherche des compositions pertinentes et assemblage des espèces pour les mélanges. • Recherche de lieux et collecte des semences. • Prestation de brossage de prairies le cas échéant. • Collecte, séchage, tri et tri/nettoyage pour les graines de ligneux, notamment pour utilisation des semences après opération de brossage de prairie…

LES ARTICLES CLÉS DU RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Le règlement de la consultation (RC) fixe les règles de la consultation pour les opérateurs économiques. Il permet de rappeler les attentes en termes d'approvisionnement de végétaux de la marque *Végétal local* (décrites au CCTP) et de préciser les critères de jugement des offres.

CHAPITRE	OBJECTIFS
Objet de la consultation	**— Formuler les exigences attendues quant à l'approvisionnement de végétaux marqués *Végétal local* afin de bien identifier le sujet et communiquer les attendus.** Nature du projet, localisation, objectifs.
Compétences exigées	**— Formuler les attentes en termes de traçabilité des végétaux et de compétences de l'entreprise.** Système de traçabilité des végétaux, de la graine collectée en milieu naturel jusqu'à la production en pépinière et la livraison sur le chantier de plantations de type marque « *Végétal local* » ou équivalent*. * « végétaux sauvages non sélectionnés issus de collecte durable de matériel de base dans le milieu naturel de la même région écologique et dont l'origine est garantie par un système contrôlé par un tiers différent du fournisseur des végétaux »
Délai d'exécution	**— Formuler les attentes en termes de délais.** Calendrier comprenant les délais de livraison estimés.
Les critères de jugement des offres	**— Attribuer des points pour la notation de l'offre spécifique à la fourniture de végétaux de la marque *Végétal local*.** Critères "Valeur technique de l'offre" et "Prix": appliquer une valeur supérieure (60 points minimum) au critère "valeur technique de l'offre" afin de garantir une réponse de qualité. Décliner une ligne spécifique : compréhension des contraintes et des objectifs de résultat en matière de fourniture des végétaux de la marque *Végétal local*.
Jugement des Offres	**— Evaluer les capacités à respecter les exigences pour la fourniture de végétaux marqués *Végétal local*** Lors de la remise de son offre, le fournisseur devra prouver qu'il peut fournir des végétaux garantissant les caractéristiques d'origine et de diversité génétique définies dans le référentiel technique de la marque *Végétal local* (ou équivalent). L'entreprise doit s'assurer de la disponibilité des végétaux, ou informer dès son offre ou dès qu'il est attributaire du marché des adaptations éventuelles et les soumettre pour validation au MOE. Composition type du mémoire technique : • Le planning de livraison des végétaux. • La garantie de fournir le végétal en plants/semences d'origine locale (provenant d'une collecte dans la région biogéographique) de type marque *Végétal local* ou équivalent. • Le système de traçabilité mis en place pour suivre les végétaux de la marque *Végétal local*. • Les moyens humains et matériels spécifiquement dédiés, l'organisation (identification des fournisseurs pour les boutures et graines, sécurisation des approvisionnements …). • Les propositions techniques par rapport aux objectifs attendus et définis dans le cahier des charges. • L'adaptation proposée en cas d'impossibilité de produire et fournir l'espèce en plants/semences marqués *Végétal local* ou équivalent • Si les végétaux ne sont pas marqués, l'équivalence devra être démontrée sur la base d'un dossier technique reprenant les critères de la marque *Végétal local*. Les collectes, la production et la traçabilité des végétaux devront respecter l'ensemble des règles obligatoires du référentiel technique *Végétal local*. • Un tableau des origines des végétaux avec le lieu de production et la zone de collecte initiale du végétal proposé : *Végétal local* + Région d'origine si végétal local non disponible indication de l'origine. • Preuve de savoir-faire, références…

Afin de faciliter les réponses des entreprises et l'analyse des mémoires techniques, l'appel d'offre peut contenir l'outil suivant : un "tableau des origines des végétaux du projet" déclinant les pépinières proposées pour la fourniture des végétaux et la traçabilité, l'origine de la graine initiale (ou de la bouture).

Ci-après, un exemple "tableau des origines des végétaux du projet" :

Tableau à compléter de la façon suivante :
- colonne Pépinières : Indiquer le nom des pépinières qui fourniront les différents types de végétaux (indication des pépinières productrices)
- colonne Traçabilité : Indiquer toutes les particularités ou différences entre le produit proposé et celui demandé (provenance de la graine pour produire le jeune plant, force et taille...)

Désignation	*Quantités*	*Pépinières proposées pour la fourniture des végétaux (Bien préciser les pépinières productrices)*	*Traçabilité, origine de la graine initiale ou de la bouture : marquage Végétal local... à préciser*	*Commentaire sur la disponibilité des fournitures suite au sourcing (délais de production, date de disponibilité, contrat de culture, proposition d'adaptation de la palette le cas échéant...)*
• *Viburnum lantana - RN +30*		*Pépinière XXXX*	*Végétal local BASSIN PARISIEN SUD*	

Dans le cas d'une seule offre

Dans le cas d'une seule offre reçue, il est possible de la retenir, selon l'article 35 du code des marchés publics, si elle n'est : ni inappropriée, ni inacceptable, ni irrégulière et qu'elle reste économiquement avantageuse (donc si elle ne dépasse pas l'enveloppe financière fixée).
Afin d'accroître le nombre de réponses à un marché, il est possible de déclarer la procédure sans suite et de relancer une nouvelle procédure de mise en concurrence en optimisant la publicité ou en élargissant la palette végétale à des végétaux sans traçabilité ou d'une région voisine. Les critères qualitatifs de jugement devront alors être bien précisés pour pouvoir comparer les offres entre elles.

A noter que la relance de l'appel d'offre peut également aboutir à une absence de réponse. Complexifier les procédures peut limiter les PME contraintes par le temps et l'organisation nécessaire pour répondre à des appels d'offres.

Mettre en place un contrat de culture

Visite de pépinière. Crédit : CBN PMP/S.Malaval

LE CADRE D'UN CONTRAT DE CULTURE

La première grande étape pour définir le besoin d'un contrat de culture est le sourcing. Cette étape clé permet de réunir les informations sur les listes d'espèces disponibles, les quantités et les conditionnements, ainsi que les pépiniéristes bénéficiaires de la marque *Végétal local* ayant la capacité de répondre à la demande formulée par le projet. Un contrat de culture est mis en place si les espèces issues de la région biogéographique du projet et/ou les quantités ou les forces préconisées ne sont pas disponibles. Le contrat de culture permet de sécuriser les espèces choisies pour le projet, les quantités, d'obtenir des espèces non disponibles à priori, et, par ailleurs, de soutenir une économie locale.

Un contrat de culture engage l'entreprise, ou le maître d'ouvrage, à acheter les productions concernées et le pépiniériste, ou le semencier, à les produire et les fournir. En contrepartie, cet outil permet de garantir à l'entreprise, ou au maître d'ouvrage, la fourniture de végétaux marqués *Végétal local* selon les exigences recherchées : origine, traçabilité, quantité, taille et conditionnement.

Un contrat de culture est élaboré dans un cadre formel entre les différents acteurs : l'entreprise chargée des travaux ou le maître d'ouvrage, et le pépiniériste. Il est constitué de pièces contractuelles : le cahier des charges et le bordereau de prix unitaire (BPU).

Aussi, le contrat de culture, en garantissant les revenus du pépiniériste, constitue un outil d'épaulement à la filière locale.

LA TEMPORALITÉ D'UN CONTRAT DE CULTURE

La mise en place d'un contrat de culture comporte l'objectif du planning de livraison du chantier, en prenant en compte les temps de production nécessaires (entre deux et quatre ans selon les types de végétaux et les quantités).

UN OUTIL D'ANTICIPATION POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Le contrat de culture est un moyen d'anticipation pour le maître d'ouvrage (MOA). Il peut être mis en place par le MOA, dans le cadre d'un marché de fourniture dès la phase Avant projet (AVP) des études de maîtrise d'œuvre pour répondre à ses exigences pour le projet. Le cas échéant, lors de la rédaction des pièces du marché de travaux, une adaptation est à intégrer au niveau du Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) : il sera stipuler que l'entreprise n'a pas la charge de la fourniture des végétaux de la marque *Végétal local*. Ce qui induit, afin d'assurer l'approvisionnement du chantier dans le cadre du remplacement éventuel des végétaux constaté lors de la garantie de reprise, de prévoir dans le contrat de culture, une provision de végétaux.
Afin de l'accompagner la mise en place d'un contrat de culture, le maître d'ouvrage peut faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de suppléer ses compétences techniques pour la mise au point du DCE et le suivi de la production jusqu'à la livraison des végétaux.

LA SPÉCIFICITÉ DU CONTRAT DE CULTURE DE VÉGÉTAUX MARQUÉS *VÉGÉTAL LOCAL* : L'INTÉGRATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN GRAINES DANS LE CONTRAT

La production de végétaux de la marque *Végétal local* commence par la collecte de lots de graines en milieu naturel. Au préalable de la mise en place du contrat de culture, la filière de collecte (le mode d'approvisionnement, ainsi que l'identification des fournisseurs dans la région biogéographique du projet) est analysée pour valider la faisabilité du contrat de culture.
Deux modes d'approvisionnement en semences sont possibles : la collecte de graines en milieu naturel ou l'utilisation de stocks existants (issus eux-mêmes de campagnes de collecte préalablement menées).
Le contrat de culture peut prendre en compte la prestation de collecte avec recherche des sites le cas échéant afin de rémunérer les temps nécessaires de documentation et de prospection (cette prestation est précisée au BPU).

Si la collecte n'est pas intégrée au contrat, l'acheteur s'assurera (preuve à l'appui : courrier, mail, bon de commande, certificat de traçabilité des espèces) auprès du pépiniériste ou du semencier que ce dernier travaille avec des collecteurs de graines bénéficiaires de la marque *Végétal local*.

LE PARTAGE DES RISQUES LIÉS AUX DIFFICULTÉS DE CULTURES

Le contrat de culture peut stipuler une participation aux risques en intégrant les difficultés de culture. En effet, la culture (en pots, en godets ou en plein champ) de certaines espèces sauvages est encore peu connue. Des difficultés au niveau de la levée de dormance, de la viabilité des graines ou de la fonte de semis sont possibles, ainsi qu'une complexité du cycle de multiplication. L'acheteur peut soutenir l'expérimentation de la culture de ces espèces en partageant les risques et en rémunérant un pourcentage des travaux effectués par le producteur (à partir de preuves d'achats, de preuves photographiques, de fiches de culture ou encore de visite).

LE SUIVI ET ANTICIPATION DES VARIANTES

Le contrat de culture nécessite un suivi régulier du maître d'ouvrage, de l'assistant à maîtrise d'ouvrage ou du maître d'œuvre. Des visites des sites de production sont à prévoir périodiquement afin d'évaluer la ressource, d'établir des constats de suivi de culture et d'anticiper les variantes le cas échéant. Dans le cas où le pépiniériste ne peut pas honorer sa commande, une essence de substitution répondant aux caractéristiques recherchées sera prévue.

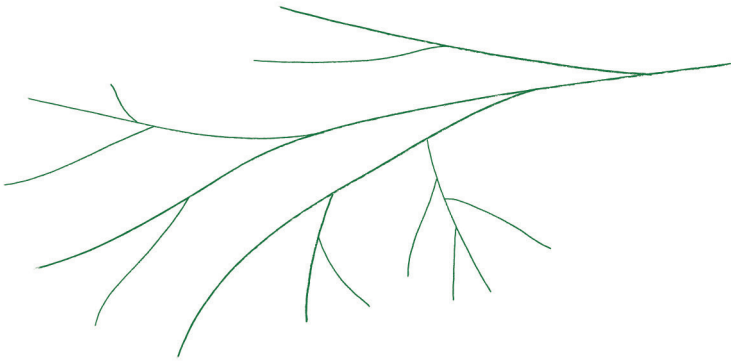

L'ADAPTATION DU CAHIER DES CHARGES DU CONTRAT DE CULTURE

Afin de faciliter les échanges avec le pépiniériste, le cahier des charges du contrat de culture doit être concis, à titre d'exemple, il comprend :

CHAPITRE	DESCRIPTIF
Engagements des parties	Le pépiniériste s'engage à produire et fournir les végétaux déterminés. Le commanditaire s'engage à acheter et à récupérer la totalité des lots mis en culture pour son compte.
Délai	Le planning de livraison est déterminé en fonction du chantier (espèces, quantités, tailles, dimensions à la plantation).
Qualité, origine et provenance des végétaux	La ou les régions biogéographiques sont définies. Une localisation plus précise peut être prescrite.
La collecte et la fourniture des graines	Les origines des graines sont identifiées : caractéristiques, fournisseurs et délais de fourniture.
Traçabilité des végétaux	L'étiquetage, la traçabilité des végétaux - de la graine aux planches de culture - doivent respecter le référentiel technique *Végétal local*.
Description des végétaux – Quantité	Liste des espèces : nom scientifique (genre, espèce, éventuellement sous espèce) - Région d'origine - Eventuellement Unité naturelle - Quantité (poids ou taille et nombre si plants ligneux).
Prix	Le prix des plants/lots de semences est précisé dans le BPU. Un article détermine un échéancier des règlements.
Suivi technique	Les modalités de contrôle sont décrites. L'interlocuteur du pépiniériste pour est précisé (le maître d'ouvrage ou son représentant).
Contrôle, visites	Le nombre de visites en cours de culture (contractuelles et/ou inopinées) est précisé ainsi que l'objet des visites : • vérification de la capacité de l'installation du pépiniériste à répondre à la traçabilité, • contrôle des bordereaux de livraison des graines, • constat de mise en stratification, contrôle des levées, contrôle en cours de végétation, • estimation des quantités livrables, • réception des végétaux sur les sites de plantation.
Calendrier de livraison	A partir du planning de livraison établi dans le cadre du marché de travaux, l'entreprise de travaux déclenche les livraisons à l'avancée des travaux. Les clauses de réception des végétaux sont précisées dans le contrat de culture.
Retard de chantier	Les retards de chantier sont prévus dans cette clause afin d'indemniser le producteur en fonction de la durée supplémentaire d'élevage ou de stockage des lots.
Les limites de garantie du contrat doivent être négociées	En cas d'annulation du contrat, le commanditaire s'engage à payer la totalité ou un % minimum des plantes mises en culture pour son compte.
Révision des quantités	Les incertitudes liées aux aléas (production et chantier) induisant une variation des quantités prévues sont à anticiper. Un % est à définir. En cas de modification des quantités, l'affectation des surplus est à prévoir.
Circonstances spéciales	Des modalités spécifiques peuvent être ajoutées : • en cas de force majeure reconnue par les pouvoirs publics (tempête, inondation…) • en cas d'autres circonstances à préciser lors de la rédaction du contrat avec le producteur

MODÈLE DE CONTRAT DE CULTURE

Un modèle de contrat de culture établi par l'Afac-Agroforesteries propose des formulations qui pourront être adaptées au type de végétaux et au projet.

La mise au point d'un tableau de suivi
La mise au point d'un tableau de suivi des quantités mises en culture, des dates de livraison et des espèces, permet de faciliter les échanges et le suivi avec les producteurs bénéficiaires de la marque *Végétal local*.

Ci-après un exemple de tableau de suivi pour les arbres et arbustes.
Ce tableau peut être adapté pour la multiplication des semences herbacées en ajoutant des informations sur la génération de multiplication des lots (limités à 5 dans le cadre de la marque *Végétal local*)

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le modèle de contrat de culture proposé par l'Afac-Agroforesteries

	QUANTITES MARCHÉ (A fournir)		**QUANTITÉS COLLECTEES GRAINES** (G)		**QUANTITÉS MISES EN CULTURE JEUNES PLANTS** (JP)		**QUANTITES LIVRÉES**	
Fourniture	Date de livraison PREVUES		Nom de la pépinière		Nom de la pépinière		Date	
			Année	Année	Année	Année	G	JP
	G	JP	G	G	JP	JP		
Nom de l'espèce								
Nom de l'espèce								
Nom de l'espèce								
TOTAL								

G : graines / semences
JP : jeunes plants

LE CONTRAT DE CULTURE

La Zac de Pirmil-les-Isles

Lauréat de la 2ème édition du palmarès du paysage, "Prix de la Recherche en paysage par le projet"

Maître d'Ouvrage : SPL Nantes métropole aménagement
Maître d'œuvre : D'ici là paysagistes, Biotec
Type d'approvisionnement en végétaux de la marque *Végétal local* : contrat de culture dans le cadre d'un marché de fourniture
Période : 2023 - 2028
Quantité : 27 000 hélophytes en mottes, 8 500 boutures et pieux de saule, 36 000 ramilles de saules, près de 46 000 jeunes plants à racines nues (arbres et arbustes), près de 4 000 baliveaux à racines nues, et plus de 7 000 arbres tiges et cépées. Ces chiffres concernent l'ensemble de la ZAC

Témoignage de Gaëlle Le Saout, paysagiste conceptrice, cheffe de projet à D'ici Là
www.d-ici-la.com

La ZAC de Pirmil-les-Isles se situe sur les communes de Nantes et Rezé au niveau de la rive Sud de la Loire dans sa traversée du cœur de l'agglomération nantaise. L'aménageur Nantes Métropole Aménagement (NMA)* missionné par Nantes Métropole en tant que maître d'ouvrage, lance un accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics de la ZAC de Pirmil-les Isles, projet ayant pour vocation de métamorphoser le territoire. Cet accord-cadre est confié à Obras architectes mandataire d'un groupement. En lien avec un premier travail de diagnostic et de plan guide, NMA ambitionne de contribuer à la transition écologique de la métropole en changeant les manières de construire et concevoir l'espace public en allant plus loin que les standards habituels en termes d'exigences environnementales. Pour ce faire, l'équipe de maîtrise d'œuvre se renforce avec notamment d'Ici Là paysagistes, Biotec, écologues et ZEFCO, ingénierie environnementale. Dès lors, le parti pris paysage, ainsi que les ambitions environnementales, s'imposent en réponse aux objectifs du maître d'ouvrage.
Au démarrage des études, l'équipe s'engage dans une démarche de sourcing afin de prendre en compte les capacités des filières locales. En cohérence avec la démarche de projet, les producteurs bénéficiaires de la marque *Végétal local* de la région biogéographique sont favorisés afin de limiter l'impact carbone de la filière d'une part, et la recherche de plantes avec un patrimoine génétique diversifié et local. Les plants seront ainsi plus résilients et plus à même de s'adapter aux changements climatiques à venir.

Face au besoin en végétaux généré par le projet et à la suite du bilan du sourcing, un contrat de culture est mis en place. Afin d'assurer sa réussite :

- Le contrat de culture est lancé dès la phase Projet dans le cadre d'un marché de fourniture porté par le maître d'ouvrage. Ce contrat a pour objet : la collecte de graines de ligneux au sein de l'aire biogéographique "Massif armoricain", la mise en culture en pleine terre dans des conditions stationnelles les plus proches possibles du site de plantation, et la production de jeunes plants et de baliveaux.
- Il comprend un calendrier prévisionnel des espèces à livrer en fonction du phasage des travaux sur 4 années de plantations (de l'hiver 2024/2025 à l'hiver 2027/2028).

Les pépinières bénéficiaires de la marque *Végétal local* retenues sont Fraxinus-sp**, Graine de Bocage*** et Huault****.

Pour le suivi de la démarche, des moyens sont mis en place : visites des pépinières 1 fois par an pour un état des lieux des cultures, ainsi que la création de tableaux de suivi, véritable outil d'échange entre la maîtrise d'œuvre et les pépinières. Chaque année, la maîtrise d'œuvre transmet au groupement de pépiniéristes le calendrier réajusté avec les listes et quantités mises à jour afin d'adapter les mises en culture. En retour, les pépinières font un état des lieux sur les quantités de graines collectées et les cultures lancées en production afin que le projet puisse s'adapter aux aléas de production. Cette démarche requiert des adaptations, de l'anticipation et une grande souplesse concernant les quantités, les essences de remplacement et le calendrier de plantation.

Une autre particularité du projet réside dans la création de jardins d'expérimentation. Il s'agit de tester, par exemple, les choix de mélanges herbacées adaptés en lien avec les particularités des sols puisque la ZAC ambitionne de réemployer les sables du site pour produire les substrats au sein desquels les plantations viendront prendre place.
Aujourd'hui, deux jardins expérimentaux sont réalisés et permettent une meilleure connaissance de l'adaptation des végétaux grâce à un suivi écologique.

* www.nantes-amenagement.fr/projet/pirmil-les-isles/#ressources
** www.fraxinus-sp.fr/pepiniere
*** www.grainedebocage.com
**** www.pepinieres-mayenne.fr

Jeunes plants marqués *Végétal local* en culture. Crédit : D'ici là

LE CONTRAT DE CULTURE

Le site pilote de La Bassée

Restauration écologique suite à la création de digues pour limiter les effets des crues de la Seine.
www.seinegrandslacs.fr/sites/default/files/media/downloads/13940_eptb_synthese_hd_pp_vf2_web_0.pdf

Maître d'Ouvrage : l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs
Maître d'œuvre : Écosphère sur les aspects génie écologique
Bénéficiaires de la marque *Végétal local* : Marcanterra, Semence Nature et les pépinières SOUPE, Pariciflore
Période : 2021 - 2025
Quantité : Hélophytes : plus de 130 000 plants, ligneux : plus de 62 000 plants, herbacées : plus de 45 ha à enherber, vivaces : plus de 23 000 plants

Témoignage de Zineb Taha, cheffe de projet en Ingénierie Ecologique, www.ecosphere.fr

Pour améliorer la protection de l'Île-de-France des crues débordantes de la Seine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a conçu un projet à double objectif :

- Limiter les effets des crues de la Seine en Ile de France en aménageant 9 espaces endigués,
- Valoriser l'écosystème unique de la vallée alluviale de la Bassée en restaurant des sites à enjeux écologiques autour des futurs espaces endigués.

Le « site pilote de la Bassée » constitue le premier espace endigué réalisé. Il est aménagé sur 360 hectares sur le territoire de 4 communes : Châtenay-sur-Seine, Égligny, Balloy et Gravon. En cas de crue de la Seine, le dispositif permet de stocker par pompage 10 millions de m³ d'eau lors du passage du pic de crue.

Parallèlement et en plus des mesures compensatoires, des sites à enjeux écologiques (« sites de valorisation écologique ») sont restaurés. L'objectif est de reconstituer une mosaïque d'habitats typiques de la vallée alluviale de la Bassée se traduisant par la restauration d'annexes hydrauliques de la Seine, de milieux herbacés humides, la restauration et création de milieux ouverts herbacés secs ou la conservation et restauration des boisements alluviaux.

Dans le cadre de notre mission de maîtres d'œuvre, en amont de la rédaction des DCE, une phase de sourcing a été lancée auprès des pépinières et récolteurs pour échanger sur la faisabilité du projet, de récolte à 100% des espèces en milieu naturel, et la mise en place de pépinière spécifique pour le projet. L'élément principal qui en est ressorti est la nécessité de créer des contrats de cultures spécifiques pour chaque type de végétal, ainsi que des contrats de cultures devant démarrer avant même la sélection des entreprises travaux étant donné le temps nécessaire pour la mise en place des récoltes et des aléas météorologiques. Les CCTP ont été rédigés en prenant en compte ces retours sourcing, et avec l'accompagnement des animateurs de la marque *Végétal local*. Des visites de site ont été réalisées avec les pépinières pour bien les sensibiliser sur les enjeux écologiques du projet et les objectifs attendus. Le sourcing a duré 2 ans (2018-2019). Le marché a été lancé en 2020 pour une 1ère année de livraison en 2022. Ces 3 contrats de cultures, et bientôt un 4ème en cours de signature, ont permis de soutenir voire de participer au développement de la production d'espèces marquées *Végétal local*.

Pour l'ensemble des contrats de culture, une réunion de lancement a été organisée au démarrage de la mission pour rappeler les objectifs et les attentes du Maître d'ouvrage. Les pépinières et récolteurs ont présenté leur protocole de récolte et le plan de récolte. Chaque pépinière a mis en place un système de suivi des récoltes et des mises en culture, permettant de localiser à chaque livraison l'ensemble de la chaîne de culture du plant qui est livré, de sa récolte à sa livraison. La 1ère année, une visite a été réalisée par pépinière, ainsi que plusieurs visites lors des récoltes avec les collecteurs de graines pour s'assurer du respect des protocoles. Les années suivantes, un reportage photographique est demandé, en plus du suivi mis en œuvre dès la récolte.

Livraison des végétaux de la marque *Végétal local*. Crédit : Ecosphère

Le Bilan de reprise des végétaux est très bon. La reprise des hélophytes a un taux de quasi 100%. Une très bonne reprise des ligneux est également observée. Dans le cas du projet, une grande concurrence avec le couvert herbacé a rendu difficile le repérage des plants la 1ère année. Les enherbements ont eu du mal à partir au début à cause des niveaux d'eau très hauts jusque tard (mi-mai), puis un printemps/été très sec. Après les pluies fin juillet puis le soleil, les graines ont pu repartir plus facilement. Les retours d'expérience sur les zones herbacées sont plus longs à obtenir, à minima 2 à 3 ans pour une levée complète des graines sauvages.

Notre retour d'expérience est très positif aux différents points de vue :

- Social : ces 4 contrats de cultures ont permis de créer des emplois et un agrandissement des pépinières. Les 4 contrats de cultures ont permis également aux pépiniéristes de se sentir soutenus et impliqués dans une restauration d'un très grand site sur lequel ils n'auraient potentiellement pas pu participer si c'était un marché classique.
- Paysage : les milieux créés/restaurés permettent de rendre des paysages typiques de la région très harmonieux qui évoluent au fil des saisons. Pour le moment, seule une partie du site a une 1ère saison de développement. Nous attendons avec impatience l'été 2024 pour observer encore plus l'évolution des milieux et de la végétation.
- Services écosystémiques : services de régulation par la pollinisation, régulation du climat, régulation de la qualité de l'aide, de l'eau, de l'érosion. A termes, le projet offrira des services culturels : randonnées, services récréatifs, éducation, valeur patrimoniale.

Contrôler et suivre l'approvisionnement des végétaux

Le suivi et le contrôle lors du chantier permet de garantir le bon déroulement de l'approvisionnement et de réagir en proposant des adaptations le cas échéant.

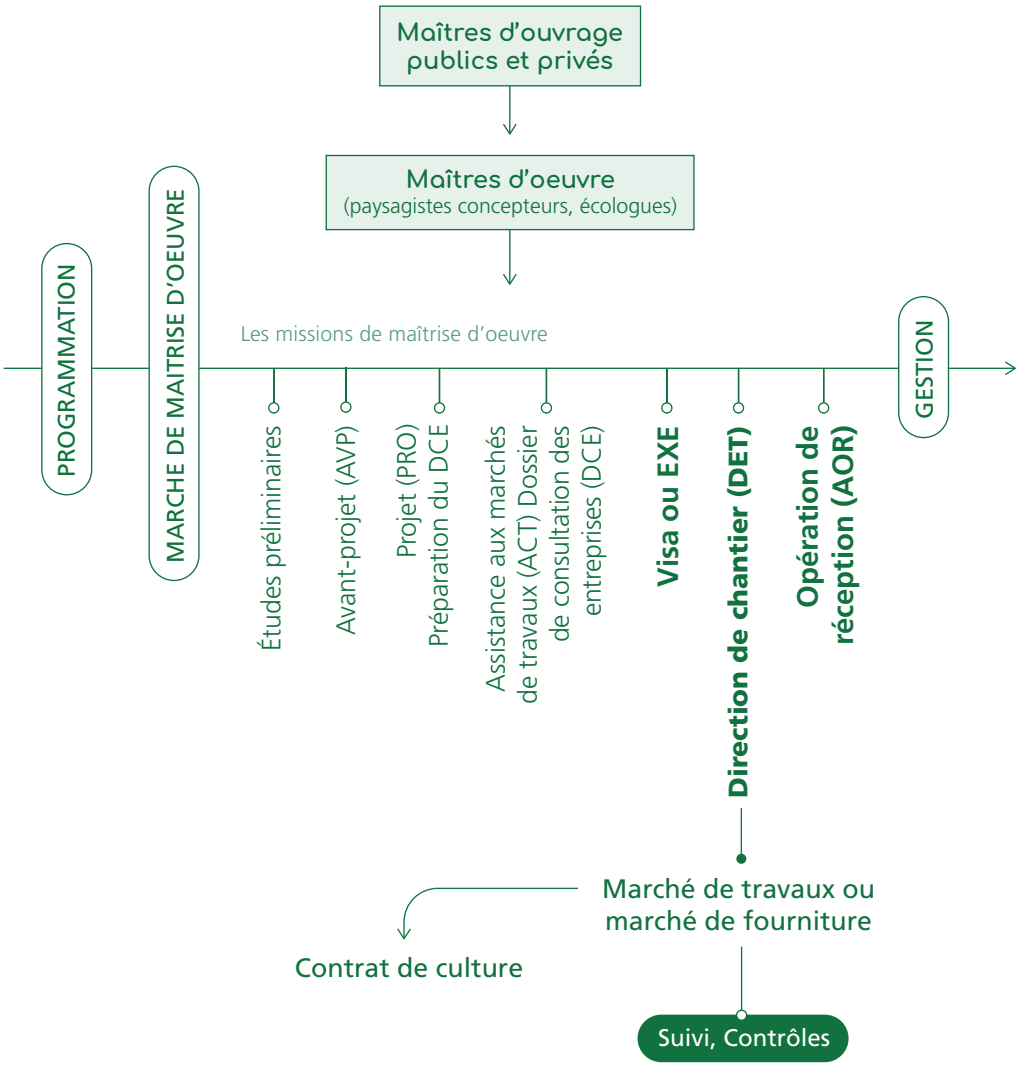

Le suivi et les contrôles lors de la phase de direction de chantier (approvisionnement des végétaux marqués *Végétal local*).

POINTS DE CONTRÔLE DE L'APPROVISIONNEMENT EN VÉGÉTAUX DE LA MARQUE *VÉGÉTAL LOCAL*

Le contrôle de l'approvisionnement des végétaux, dans les différents types de marché (travaux ou fourniture), consiste en différents points essentiels :

• Dans le cadre d'un marché de travaux, dès le démarrage du chantier : **exiger la preuve écrite de réservation de végétaux marqués *Végétal local*** auprès du/des producteurs bénéficiaires de la marque *Végétal local* par l'entreprise afin d'éviter notamment les adaptations liées à un défaut d'approvisionnement dans les temps du chantier.

• Lors de la réception des végétaux : procéder à la vérification des bons de livraison, factures, certificat d'origine et/ou des étiquettes comportant les informations obligatoires du référentiel technique *Végétal local* (cf. Article 6) afin de garantir la traçabilité des végétaux.

Pour rappel, les 4 informations obligatoires sont :
- Nom de l'espèce : Noms de genre et d'espèce, en latin, pour éviter les confusions : à partir du Référentiel Tax Ref www.inpn.mnhn.fr/accueil/index
- Numéro de lot incluant l'année
- Marque : *Végétal local*
- Région d'origine, par exemple : zone Massif Central. Cette mention de la région d'origine est importante afin d'éviter les confusions sur la notion de "local".

Exemple de trois manières de numéroter des lots avec les informations obligatoires de la marque *Végétal local*.

• Les documents de ventes : valider le bon de livraison ou la facture. Dans le cas où les informations obligatoires ne sont pas portées sur la facture, ou sur le bon de livraison, un certificat d'origine peut être émis par le pépiniériste ou le semencier. Ce certificat peut être exigé par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

DIFFÉRENCIER LES ESPÈCES MARQUÉES *VÉGÉTAL LOCAL*

Sur un même document, catalogue, facture, devis… des espèces marquées *Végétal local* peuvent côtoyer des espèces non marquées. Comment bien les différencier ?

Pour citer les espèces marquées, au choix :
• Apposition du logo à côté du nom de l'espèce, avec mention de la région d'origine en toutes lettres ;
• Apposition du terme « *Végétal local* » en toutes lettres, à côté du nom de l'espèce, avec mention de la région d'origine en toutes lettres ;
• Apposition d'un bandeau introductif, ou renvoi ou astérisque à côté du nom de l'espèce (renvoyant vers une note de bas de page précisant le logo/ou le terme « *Végétal local* » avec mention de la région d'origine en toutes lettres).

Pour différencier les espèces non marquées des espèces marquées *Végétal local* :
• Pour les espèces non marquées, il ne doit pas être fait mention des termes « végétal » ou « local », qui conduisent à une confusion avec la gamme « *Végétal local* » ;
• Les termes utilisés pour présenter les espèces non marquées doivent être clairement distincts de ceux de la marque : on choisira par exemple « sauvage » ou « collecté en milieu naturel ».
• La mention de la région d'origine où a été collecté le végétal non marqué peut être utilisée, par exemple : « *Cornus sanguinea* forme sauvage collecté en Massif armoricain ».

Une note technique à l'attention des bénéficiaires de la marque *Végétal local* a été produite en 2023 afin de rappeler les mentions et les documents de traçabilité externes. Elle est consultable en ligne, elle contient des exemple de facture, de bons de livraison, et des certificats d'origine :

Note Tech 8: La traçabilité exigée par la marque

SUIVI ET ADAPTATION

Les solutions alternatives
Dans le cas de situations nécessitant une adaptation des végétaux initialement prévus, le maître d'œuvre est amené à répondre aux demandes d'agréments des végétaux proposés par l'entreprise.

La garantie de reprise et le suivi
Lors de la période de garantie de reprise, les végétaux morts sont à remplacer par des végétaux répondant aux prescriptions du CCTP. Un constat de reprise pour les végétaux ligneux est organisé en septembre, après la première saison de végétation suite à la plantation.

S'informer, se former et partager

Journée technique : prescription de végétaux marqués *Végétal local*, Argentat-sur-Dordogne, Septembre 2023.
Crédit : CBN PMP/D.Provendier

Le réseau d'acteurs de la marque *Végétal local*, porté par les Conservatoires botaniques nationaux, Plante & Cité et l'Afac-Agroforesteries, organise de nombreux événements via différents médias permettant à tout à chacun de s'informer, se former et participer aux avancées de la marque, en partageant son expérience.

Le réseau des acteurs *Végétal local* développe le site internet et prépare des webinaires, permettant de diffuser de façon constante et évolutive les savoir-faire techniques et les retours d'expériences des projets avec des végétaux marqués.

Aussi, des temps d'échange sont organisés afin de s'informer et faire se rencontrer les différents acteurs :

- les journées techniques,
- les formations,
- les journées portes ouvertes des producteurs bénéficiaires.

www.vegetal-local.fr/ressources

VALORISER LE CHANTIER

Un chantier réalisé avec des végétaux marqués *Végétal local* est synonyme d'un engagement en faveur de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, en réponse aux enjeux de résilience face aux changements globaux.
Dans le cadre de chantiers de restauration écologique, le suivi et l'évaluation permet d'accompagner le maître d'ouvrage, il est formalisé par :

- le suivi photographique et/ou l'intégration à des observatoires de projets mis en place par les correspondants locaux et/ou les acteurs régionaux de la biodiversité.

A titre d'exemple, le CBN du Massif central propose pour son territoire d'agrément une carte présentant les producteurs et des projets phares où des végétaux de la marque *Végétal local* sont plantés. Ces exemples constituent une source d'inspiration pour les futurs projets.

Carte interactive des producteurs et de leur zone géographique. CBN Massif central.

LA RECONNAISSANCE PAR LES LABELS ET LES PRIX

Plusieurs labels (Ecojardin, CIBI Biodivercity) se réfèrent à l'usage de végétaux sauvages et locaux, ils permettent la valorisation d'un engagement pour l'amélioration de la biodiversité et dès lors de la qualité de vie des habitants. Les projets peuvent également être valorisés par des prix : Prix national des Capitales Françaises de la Biodiversité ou les Victoires du paysage. Ils constituent des outils de communication et de reconnaissance à destination du public, des équipes d'entretien et des élus.

LA SIGNALÉTIQUE PÉDAGOGIQUE

Sur le terrain, il peut être utile d'installer une signalétique pédagogique afin de valoriser la démarche en communiquant sur son implication pour la préservation et la restauration de la biodiversité. La marque *Végétal local* propose un kit chantier.
Ce kit est disponible sur demande auprès du secrétariat de la marque *Végétal local* (contact@vegetal-local.fr). Il est délivré sur présentation de preuves d'achat précisant la composition et les origines des végétaux marqués *Végétal local* (facture, bon de livraison ou certificat d'origine). L'affiche reprend le nom du site de projet et le logo du maître d'ouvrage.

Kit chantier du Conseil Départemental de Dordogne pour le fleurissement du site de Lascaux II.

LES ANIMATIONS DE TERRAINS

Des animations pédagogiques et des actions de sensibilisation (collectes de graines, plantations participatives) sont menées avec le réseau des correspondants locaux de la marque *Végétal local*. A titre d'exemple, en Bassin Rhône Saône Jura, France Nature Environnement Bourgogne Franche Comté et Jura Nature Environnement organise chaque année des ateliers de collecte de graines de ligneux

Atelier de sensibilisation à la collecte de graines d'arbres et d'arbustes *Végétal local* par FNE Bourgogne Franche Comté en partenariat avec le CAUE 21. Crédit : CAUE21/M.Granjon.

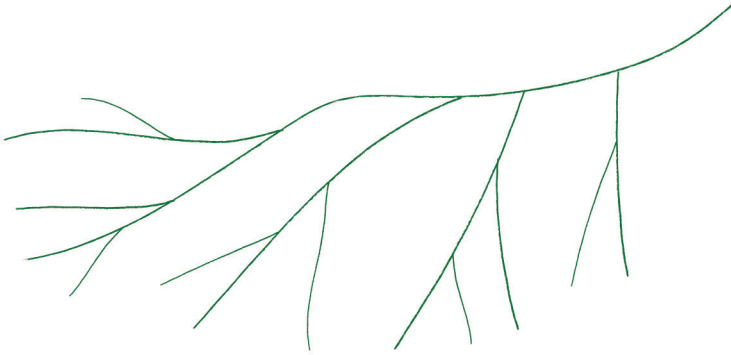

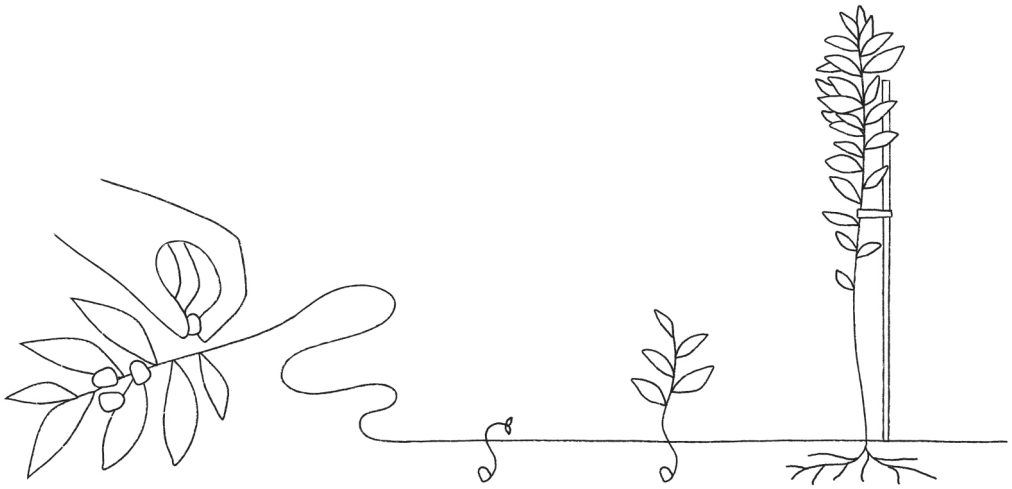

« La graine invente ». Ces mots de Gilles Clément nous rappellent la richesse et la puissance contenues dans une graine, si petite soit elle.
Elle contient à la fois la vie, la diversité génétique et la promesse d'une évolution à venir. La graine sauvage est issue de milliers d'années d'adaptation aux conditions locales, elles-mêmes en perpétuelle évolution. Elle représente le pouvoir qu'a le vivant de se réinventer au fil des générations, de s'adapter aux contraintes, aux changements des milieux et des pratiques.
Ce nouveau guide "de la graine aux paysages, pourquoi et comment prescrire des végétaux sauvages et locaux", propose des outils et approches méthodologiques issus de pratiques et de retours d'expériences depuis la création de la marque Végétal local en 2015*.

Cet ouvrage propose de replacer la temporalité du vivant - de la graine collectée jusqu'à l'installation de végétaux - dans le dispositif de programmation et de réalisation des opérations.

La graine invente et si on lui faisait confiance ?

*Lancée en 2015 par le réseau des Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante & Cité, la marque *Végétal local*, aujourd'hui propriété de l'Office français de la biodiversité (OFB), est l'outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux en France. Présente dans 11 régions biogéographiques de la métropole et en Outre-mer (en Guyane depuis 2023), la marque compte à ce jour 121 bénéficiaires, engagés pour une traçabilité des semences et plants sauvages.

ISBN: 978-2-38170-005-2
9 782381 700052

Une marque créée est co-animée par :

CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX

Afac Agroforesteries

Plante&Cité
Ingénierie de la nature en ville
Center for landscape and urban horticulture

www.vegetal-local.fr
contact@vegetal-local.fr